



Máster Universitario Hispano-francés en Lengua Francesa
Aplicada

TRABAJO DE FIN DE MÁSTER

Curso: 2018-2019

Portrait-robot de la question rhétorique

APELLIDOS Y NOMBRE: Melesh Yuliya

CONVOCATORIA: Septiembre 2019

TUTORA: Laurence Rouanne

CALIFICACIÓN OBTENIDA: 9,5

Departamento de Estudios Románicos, franceses, italianos y Traducción

REMERCIEMENTS

Premièrement, j'aimerais transmettre mes sincères remerciements à la directrice de mon mémoire, Laurence Rouanne, qui m'a guidée tout au long de ma recherche et dont les conseils ont toujours contribué à aviver ma pensée. Je la remercie également pour sa disponibilité, sa patience et tous les outils qu'elle m'a fournis.

Je remercie également Corinne Mencé-Caster (Mérine Céco) écrivaine, docteur en sciences du langage, professeure de linguistique contrastive et de linguistique hispanique à l'Université Paris-Sorbonne, d'avoir répondu à mes questions concernant la rhétorique et de m'avoir encouragée à continuer avec le sujet de mon mémoire.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à tous les professeurs du programme du MLFA, de l'université Complutense de Madrid et de l'université Paris-Sorbonne, qui par leurs paroles et leurs enseignements ont guidé ma réflexion.

Finalement, je voudrais exprimer ma gratitude à mes parents, qui m'ont toujours encouragée et motivée, dans tous mes commencements.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	6
I. Contextualisation.....	7
1.1 La phrase interrogative	8
1.1.2 Les sous-types de la phrase interrogative.....	9
1.1.3 L'interrogation	14
1.2. Question alternative.....	17
1.3 Question rhétorique.....	20
1.4 Le couple Q – R.....	23
1.5 L'acte de questionner	25
1.6 Question ou rhétorique ?.....	25
II. Méthodologie.....	28
2.1 Objet d'étude	28
2.2 Justification.....	28
2.3 Procédé.....	29
III. Analyse.....	32
3.1 Corpus.....	32
3.2 Classification et classement des données	36
3.3 Analyse des questions alternatives et interro-négatives.....	43
3.4 Cas particuliers.....	56
IV. Conclusions.....	59
V. Bibliographie.....	61
VI. Annexes	64

Résumé

Cette étude vise en fin de compte l'identification de la question rhétorique à niveau formel, même tenant compte du fait que cela puisse paraître inenvisageable par la plupart de grammairiens et linguistes. Néanmoins, l'analyse des différentes modalités de questions, leur forme et le rapport qu'elles entretiennent avec leur champ sémantico-pragmatique, peut aboutir à l'identification de certaines caractéristiques formelles plus proches de la catégorie de question rhétorique.

Au fil de ce travail, on analysera des structures interrogatives concrètes dans le contexte où elles ont été énoncées. Le problème qui se pose à ce moment-là est justement que l'analyse formelle se mêle à une analyse du discours, puisque souvent les questions ne peuvent pas être correctement interprétées sans prendre en compte les réponses qui leur sont faites par la suite.

La question rhétorique est un sujet de recherche idéal pour prendre la mesure de l'importance de l'interface des diverses branches de la linguistique -morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique et même sémiologie, puisque la question écrite est accompagnée d'un signe.

Mots clés : question rhétorique, interrogation, question interro-négative, question alternative, couple Q-R

Resumen

Este estudio tiene por objetivo la identificación de la pregunta retórica a nivel formal, teniendo en cuenta el hecho de que pueda parecer inviable para la mayoría de los gramáticos y lingüistas. No obstante, el análisis de las diferentes modalidades de pregunta, su forma y la relación que éstas mantienen con su campo semántico-pragmático, puede llegar a identificar ciertas características formales más próximas a la categoría de pregunta retórica.

A lo largo de este trabajo se analizarán estructuras interrogativas concretas en el contexto que han sido enunciadas. El problema que se plantea en este punto es justamente el hecho de que el análisis formal interfiera con un análisis de discurso, ya que a menudo las

preguntas no pueden interpretarse correctamente sin tener en cuenta las respuestas que les son posteriormente atribuidas.

La pregunta retórica es un tema de investigación ideal para tomar conciencia de la importancia de las diversas ramas de la lingüística – morfología, sintaxis, semántica, pragmática e incluso semiología, debido a que, al escrito, la pregunta se acompaña de un signo.

Palabras clave: pregunta retórica, interrogación, pregunta interro-negativa, pregunta alternativa, Pregunta-Respuesta

INTRODUCTION

L'être humain est un être social. Il a besoin du contact avec les autres car cela fait partie de son code génétique. Le contact s'établit surtout à travers la communication, qui à son tour implique une interaction. Chez les humains, cette interaction se manifeste principalement à travers un système complexe de symboles¹ qui est le langage, et qui prend des formes différentes en fonction de ce que l'on veut exprimer ou faire.

La question, en tant que phénomène linguistique très varié et donc complexe, est l'une des expressions du langage qui s'engage le plus avec la nature de l'homme en provoquant une interaction (ou un dialogue).

Le caractère instrumental des langues est à ce point indissociable de la vie en groupe que les préhistoriens lient la naissance du langage à l'apparition simultanée, il y a deux millions d'années chez l'homo habilis, de l'instrument concret qu'est l'outil. Chacun, d'autre part, s'approprie sa langue comme une partie de son héritage socio – culturel. (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 :10)

Dans l'étude des interrogatives cette interaction est représentée par le concept du couple question – réponse (Q-R). Le couple Q-R ne concerne pas que le domaine de la linguistique, mais toutes les sciences en général, puisqu'aucune d'entre elles ne serait pas plausible sans le concept Q-R, qui est sans doute le lien fondamental entre les cultures et le savoir.

Si Claude – Lévi Strauss (1908-2009) ne s'était pas demandé quel est le principe qui structure toutes les sociétés, on ne saurait pas que le tabou de l'inceste se manifeste dans toutes les cultures et que cela permet l'organisation de tout groupe humain. C'est l'un des principes universels de l'Anthropologie. Or, ce sont les questions (produits de la langue) qui nous permettent de créer notre Culture (sciences). Je me permets d'inclure la catégorie « Sciences » dans la catégorie « Culture » car il y a des sciences qui sont des produits culturels. Par exemple l'Économie, dont le principe en Occident est l'existence de la

¹ [...] ce que l'on appelle le langage n'est autre que la faculté, proprement humaine et liée à des aptitudes cognitives biologiquement déterminées, d'apprendre et d'utiliser les systèmes symboliques que sont les langues. (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 : 1)

pénurie comme une condition préalable. Cependant, une économie concrète ne se construit pas à partir du même principe dans toutes les cultures et en même temps cela n'empêche pas l'activité économique, puisqu'une économie peut être basée sur d'autres principes aussi valables pour la vie.

Contrairement à l'Économie et de manière plus proche à l'Anthropologie, la Linguistique possède aussi des principes universels. Et l'un de ces principes est le fait que la « question » existe dans toutes les langues.

Aujourd'hui, dans un contexte mondialisé et numérique, où le volume d'information est tel qu'il surmonte mille fois les capacités humaines de réaction et d'assimilation, les questions et les formes dont elles sont faites jouent un rôle fondamental dans l'interaction communicative et sociale.

I. Contextualisation

Il est bien connu que l'interrogation est une forme linguistique universelle, c'est-à-dire que nous la retrouvons dans toutes les langues possibles, et chacune d'entre elles possède des formes et des fonctions différentes dans la communication.

Dans le cas du français, l'interrogation présente des variétés et des sous-formes assez diversifiées qui changent parallèlement au langage. De plus, *c'est l'une des formes de la langue française qui présente les plus nombreuses variations* (Ibid. : 347). C'est pour cette raison que les linguistes de la langue française continuent de l'étudier.

Nous trouvons ici trois concepts qui sont clés dans cette étude : phrase interrogative, interrogation et question. La difficulté réside toujours dans les définitions ambiguës ainsi qu'incomplètes, qui de plus, varient d'un auteur à l'autre. Dans cette première partie, nous tenterons d'éclaircir ces termes.

Avant d'entrer dans la définition approfondie de l'interrogation que nous donnent les grammairiens des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles, nous tenterons tout d'abord de donner certaines idées générales, pour voir comment reconnaître une phrase interrogative à l'écrit et à l'oral. Certes, l'interrogation est perceptible à l'oral ainsi qu'à l'écrit, mais nous, nous nous focaliserons plutôt sur l'interrogation écrite puisque c'est à l'écrit où elle devienne

plus ambiguë en même temps que statique (puisqu'on ne peut pas toujours demander à l'émetteur de paraphraser ou reformuler). Dans le but d'obtenir une définition plus complète nous allons toutefois survoler ce qui était étudié concernant à l'interrogation dans l'oralité, car l'interrogation minimale se trouve dans l'intonation montante.²

1.1 La phrase interrogative

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'interrogation minimale se trouve dans l'intonation montante. Or, cette dernière n'est pas nécessaire dans la phrase interrogative comme nous le verrons plus tard.

L'intonation comme signe minimal de l'interrogation (ou de la question) pourrait, en principe, s'établir sur le même plan sémantique que « ? » à l'écrit. Il est donc évident qu'à l'écrit nous reconnaissons une interrogation par le signe « ? » et *qu'à l'oral elle est généralement marquée par l'intonation* (Grevisse, 1993 : 584).

Mais, pour une approche linguistique il devient nécessaire de trouver une définition plus précise. D'une part, d'après *Le bon usage*, la phrase interrogative [...] *demande une information à l'interlocuteur* (1993 : 584). D'autre part, selon *La grammaire d'aujourd'hui* l'interrogation est une *forme de phrase qui s'oppose à l'assertion, à l'ordre, et à l'exclamation, l'interrogation est généralement une demande d'information, ce qui permet de la définir comme première partie d'un couple question-réponse [...]* (1986 : 347). L'interrogation et la phrase interrogative, en général, sont des demandes d'information. Mais l'interrogation s'oppose aux autres types de phrases, alors que ce n'est pas le cas de la phrase interrogative (nous y reviendrons plus tard). Pourraient ainsi découler deux exemples de ces définitions ; d'une part *Il pleut ?* et d'autre part *Je te demande s'il pleut.*

Cependant, la définition qu'on nous donne dans la *Grammaire méthodique du français* nous semble la plus complète et la plus juste :

« La phrase interrogative exprime une demande d'information adressée à un interlocuteur ; elle constitue une question qui appelle généralement une réponse. »

² (Ibid. : 348)

Elle correspond, comme acte de langage direct, à l'acte de questionner ou d'interroger ; selon la situation, l'interrogation connaît différents degrés, de la question juridique contraignante pour autrui à la question que l'on se pose à soi-même. L'interrogation recourt à une intonation spécifique et à des moyens morphologiques et syntaxiques particuliers et variés, qui sont conditionnés par les registres de langue et marqués par l'opposition entre l'oral et l'écrit ». (1994 :391).

Il faut nuancer ces propos puisque la phrase interrogative ne constitue pas toujours une question comme nous avons pu le voir précédemment. Effectivement, l'importance de l'existence des différents degrés de l'interrogation (soit des phrases interrogatives qui présentent un point d'interrogation à l'écrit et l'intonation caractéristique de la question à l'oral) nous donne des clés pour essayer de classer toute la diversité de formes, de fonctions et d'interprétations possibles quant à la phrase interrogative, pour mieux la comprendre.

Bien qu'ils offrent une définition confuse de l'interrogation, à exception faite de la dernière, la plupart des grammairiens l'expliquent par les variations dans les formes morphosyntaxiques sous lesquelles elle apparaît, de même que par les différentes fonctions qu'elle exerce. Selon Virginie Quillard (2001 : 59) dans *La diversité des formes interrogatives : comment l'interpréter ?* l'interrogation [...] *ne se résume pas à une simple demande d'information, mais se subdivise en plusieurs fonctions communicatives*. En découlent les différentes formes d'interrogation et types de phrases interrogatives dont nous parlerons plus tard.

1.1.2 Les sous-types de la phrase interrogative

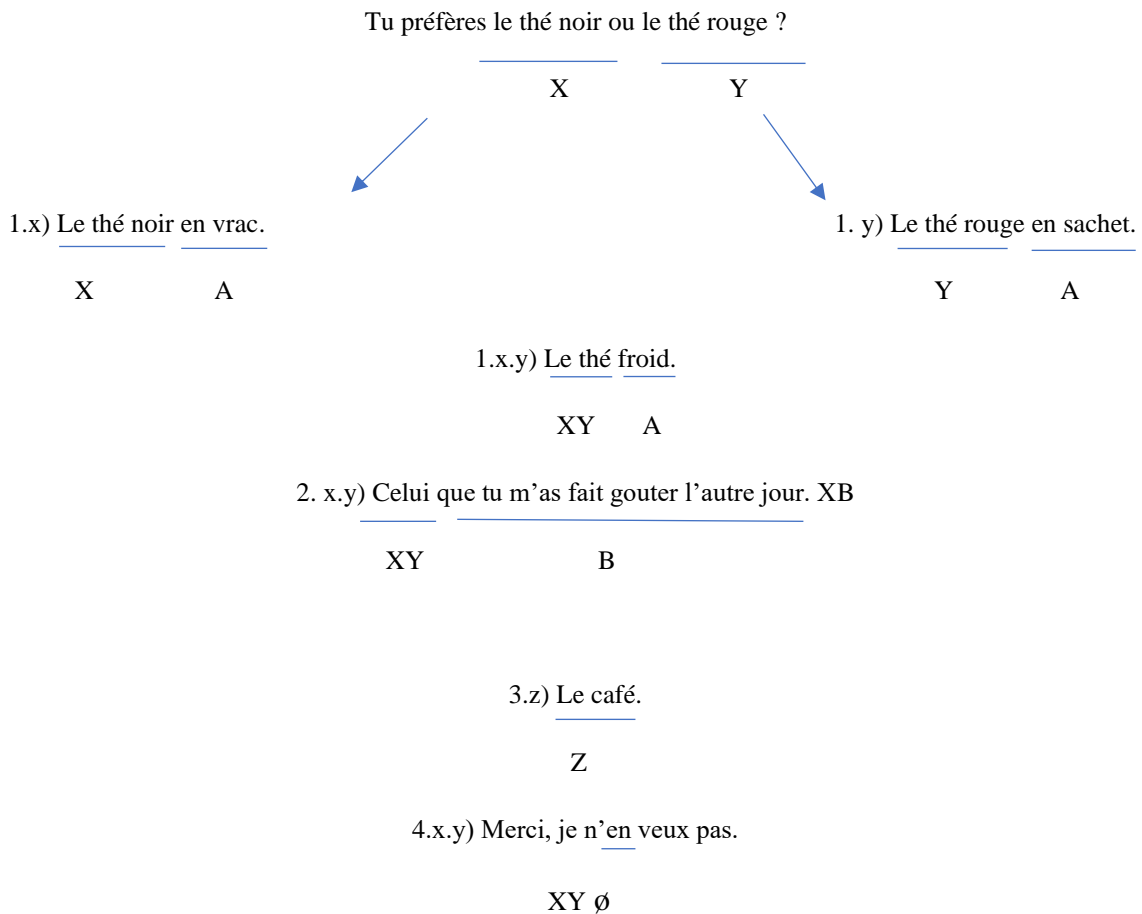
Dans la catégorie de *phrase interrogative*, nous pourrions inclure l'interrogation indirecte car elle se différencie de l'interrogation directe totale et de l'interrogation directe partielle aussi bien dans sa forme que dans sa fonction. Il s'agit d'une interrogation à l'intérieur d'une phrase introductrice. *Elle perd les caractéristiques de l'interrogative (pas d'intonation montante, pas de modification de l'ordre des mots), pour prendre celles de la complétive.* (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 : 354)

En principe elle ne pose pas des problèmes car il ne s'agit pas d'une véritable question. Elle n'a rien qui permette de la qualifier comme phrase interrogative sauf quand elle exprime une volonté d'ordonner, car elle exige ou attend une réponse. Par exemple : « *je te demande si tu viens [...] Dis-moi quand tu viendras* ». (Ibid. : 354)

Dans toutes les grammaires, après l'explication de tout ce qui a été déjà mentionné auparavant et considéré essentiellement dans le modèle canonique d'une interrogation, nous retrouvons en outre *l'interrogation oratoire* (Riegel, Pellat et Rioul, 1994 : 400), *la phrase interro-négative* (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 :357), la question rhétorique, la question dirigée, ironique, fictive etc.

Dans le but d'établir un dénominateur commun à tous ces sous-types d'interrogation, nous allons écarter certaines catégories qu'utilisent les grammaires pour décrire le même type de question. Tel est le cas de la catégorie *question dirigée*, dans laquelle se trouve la sous-catégorie *question alternative* (celle qui donne seulement deux options de réponse, où ces deux dernières sont déjà implicites dans la propre interrogation). Effectivement, la question est presque toujours *dirigée* dans la mesure où elle attend une réponse en rapport avec les éléments de la phrase. Par exemple à la suite de la question *Tu vas aller à la fête ce soir ou pas ?* qui est une question alternative car elle implique deux options (*Tu vas aller à la fête ce soir / Tu ne vas pas aller à la fête ce soir*) coordonnées par la conjonction de coordination *ou*. La question attend une réponse d'affirmation ou infirmation par *oui* ou *non*, dicit la *Grammaire méthodique du français*. Mais la réponse peut être *pas moi* ou encore *pas ce soir*, et dans les deux cas de réponse il s'agit d'une infirmation, or elle porte sur des éléments différents. Quoi qu'elle soit, la réponse doit avoir un rapport avec au moins un élément de la phrase. Autrement dit, la réponse ne peut pas être que X ou Y, où X et Y désignent l'une des deux options de réponse présentées dans la question alternative. La réponse peut donc être ; XA, XB, XC, D...etc. ; YA, YB, YC, YD...etc. ; XY (A, B, C, D...etc.) ; XY \emptyset ; Z... En fonction du nombre d'éléments que peut présenter la propre phrase ou la réalité extra linguistique. Voyons un exemple de question alternative avec les quelques occurrences en suivant les structures de réponse que nous venons d'évoquer plus haut. Prenons la question alternative *Tu préfères le thé noir ou le thé rouge ?* où la réponse préférée serait X (le thé noir) ou Y (le thé vert). Mais même si la question alternative présente que deux options de réponse, ces *réponses ne correspondent pas aux réponses construites par la question* (León,1997 : 10).

Voyons quelques variations de réponses correspondantes à celles qui sont construites par la question et celles qui ne le sont pas :



Les exemples 1.x) et 1.y) correspondent aux réponses construites par la propre question dans la mesure où la réponse reprend l'un des éléments présentés dans la question comme possible réponse. Cependant au niveau pragmatique le lien n'est pas symétrique car on ne sait pas si le *thé noir en vrac* et le même que celui de la question, pareil pour le *thé rouge en sachet*. Dans les exemples 1.x.y) et 2.x.y) la réponse reprend juste le nom *thé* ou le pronom démonstratif *celui* suivie d'une proposition subordonnée comme dans 2.x.y), mais l'option choisie échappe à l'analyse puisqu'il s'agit d'une référence extralinguistique dont nous ne connaissons pas le contexte. Le troisième exemple est une troisième option ajoutée par l'interlocuteur à l'interrogation totale qui est implicite *Qu'est*

– *ce que tu préfères*³? que se trouve dans *Tu préfères le thé noir ou le thé rouge*. Et finalement le dernier exemple qui est une réponse au présupposée, donc nous nous trouvons déjà dans un niveau pragmatique, *Tu veux du thé* qui se trouve implicite dans la question initiale, en supposant que l'autre personne aime le thé ou en boit et ce qui justifierait la *pertinence*⁴ de la question.

Nous pouvons donc établir une hiérarchie de réponse préférée. D'abord celles du type X ou Y qui reprennent l'une des alternatives données par la question tel qu'elles apparaissent dans la phrase. Deuxièmement, celles qui reprennent l'une des alternatives mais en ajoutant un élément qui se trouve hors de la question. Troisièmement les réponses qui introduisent une nouvelle option mais qui répondent qu'à la première partie de la question *Tu préfères*.... Et quatrièmement, celles qui répondent à un présupposé qui se trouve toujours dans un niveau pragmatique et donc extralinguistique, à savoir *Tu veux du thé*.

Dans le cas d'une question alternative où l'option de réponse donnée par la propre question se constitue à partir de deux déclaratives (l'une positive et l'autre négative) *Tu vas aller à la fête ce soir ou pas ?* le fonctionnement suit le même principe que dans l'exemple que nous venons de voir, et la hiérarchie de réponse préférée pourrait se développer en suivant celle que nous avons déjà expliquée. Autrement dit, les interrogatives négatives sont structurées de la même manière que les alternatives.

D'après *La grammaire d'aujourd'hui*, nous trouvons des interrogations qui expriment des éléments aussi bien négatives qu'interrogatives. À cet effet, attardons-nous sur l'un des exemples cités, à savoir : *N'as-tu pas lu ce livre ? ; Je lui ai demandé s'il n'avait pas oublié notre rendez-vous*. (Ibid. : 354). Dans le premier cas malgré le fait d'être une interrogation négative, nous ne pourrions pas dire qu'elle affirme ou nie. D'abord parce que nous avons un point d'interrogation qui, avant tout, exprime la nécessité d'une réponse. Quant à la forme, elle pourrait être paraphrasée par *Est-ce que tu as lu ce livre ou pas ?*

³ Cornulier propose une conception dissymétrique selon laquelle les questions alternatives, et les questions alternatives polaires en particulier, « sont exactement ce qu'elles ont l'air d'être : c'est-à-dire des coordinations de questions totales » (Léon, 2005 : 5)

⁴ Nous comprenons ici *pertinence* comme le niveau le plus haut de fidélité ou *objectivité* que maintient un énoncé avec la réalité non linguistique à laquelle il fait référence.

Dans le deuxième cas il s'agit d'une interro-négative indirecte. Or, au sens strict, c'est une déclarative où l'émetteur affirme ou déclare le fait d'avoir demandé X, où X équivaldrait à une interro-négative du même type que la précédente *Tu n'as pas oublié notre rendez-vous ?* mais hors de la forme du discours indirect sous laquelle elle est présentée dans l'exemple original.

Pour conclure cette partie nous pouvons constater que *question dirigée* n'est pas une catégorie très illustrative dans la mesure où toutes les questions sont dirigées.

- D'une part, par la structure morpho-syntaxique qui donne un sens préalable (ou général) à travers la sémantique, et un sens unique (ou particulier) lié à un contexte concret (pragmatique).
- D'autre part, par le raisonnement de réponse préférée vers laquelle la question est orientée.

La catégorie de *questions alternatives* (*Tu préfères le thé noir ou le thé rouge ?*) englobe la catégorie de *questions alternatives-polaires* (*Tu as lu ce livre ou pas ?*) puisque les deux modalités orientent la réponse vers :

- L'affirmation ou l'infirmité de l'une des propositions coordonnées par la conjonction de coordination.
- Une information nouvelle qui est sémantiquement en rapport avec les éléments de l'énoncé.

L'*interro-négative* (*N'as-tu pas lu ce livre ?*) pourrait être attribuée à la modalité des alternatives polaires (et par conséquent à celle des alternatives) mais par sa forme elle insiste plus sur l'affirmation de la déclarative *Tu n'as pas lu ce livre* qu'elle contient. Donc sa hiérarchie de réponse préférée n'est pas la même, et donc sa fonction n'est pas celle de proposer deux alternatives, comme dans les *alternatives* et les *alternatives polaires* que nous expliquerons dans le point 1.2.1, mais d'orienter la réponse vers l'affirmation qu'elle présente *Tu n'as pas lu ce livre*.

1.1.3 L'interrogation

Dans la définition générale de l'interrogation, tout le monde est d'accord sur le fait qu'on distingue entre les interrogations totales et les interrogations partielles, et qu'elles peuvent être directes ou indirectes.

Les informations apportées dans ce qui suit sur l'interrogation totale et partielle sont en grand partie extraites d'Arrivé, Gadet et Galmiche (1986) et de Grevisse (1983), selon qui l'interrogation totale peut porter aussi bien sur l'ensemble de la phrase que sur un seul élément de la même. Ceci est visible dans l'exemple qui suit : [...] *Pleut-il ? – ou sur le verbe en relation avec un autre élément : Pleut-il souvent ? [...]* (Grevisse, 1993 : 589).

Dans le premier exemple l'interrogation porte sur le verbe pleuvoir tandis que dans le deuxième elle porte sur l'adverbe de fréquence. Il faut rajouter à ceci que ce type de question n'apporte pas d'information nouvelle puisque cette question, due à sa propre structure syntaxique implique une déclarative sous-jacente qui pourrait être « Il pleut » dans le premier cas, et « Il pleut souvent » dans le deuxième. La réponse par « oui » ou « non » viendrait confirmer ou infirmer simplement le fait qu'il pleuve ou pas dans le premier cas, alors que dans le deuxième l'infirmerie pourrait porter sur l'adverbe mais aussi sur le propre verbe comme dans le deuxième cas.

Pour aller un peu plus loin, la différence est justement le fait que la déclarative *Il pleut* implicite dans *Pleut-il ?* se réduirait au pronom impersonnel *Il*, qui est en vérité le seul élément statique sur lequel la question n'aurait aucun sens. C'est-à-dire que la question peut porter uniquement sur le verbe. Dans le deuxième exemple de *Pleut-il souvent ?* Même si au niveau syntaxique la déclarative sous-jacente est *Il pleut souvent*, au niveau pragmatique il y en aurait deux : *Il pleut* et *Il pleut souvent*. Si on se limite qu'à l'interprétation formelle on sous-entend que la question porte sur *souvent* et qu'*Il pleut* est une vérité préalable et acceptée. Néanmoins il faut tenir en compte que tous les éléments présentés dans une structure interrogative cherchent à être confirmés ou infirmés et non pas seulement ceux qui laissent [...] *la phrase en suspens sur la dernière syllabe de la phrase [...]* (Riegel, Pellat et Rioul, 1994 : 392).

Quant à l'interrogation partielle, elle est caractérisée par la présence d'un mot interrogatif et la structure d'une interrogation totale. Par exemple « Où tu vas ? ». Ce qui fait la différence entre les deux types de questions est justement ce mot interrogatif qui n'appelle

pas une confirmation ou infirmation (puisque les déclaratives implicites sont encore plus rigides que dans *Pleut-il souvent ?*), mais un nouvel élément qui ne se trouve pas implicite dans la structure syntaxique de l'interrogation. L'interrogation partielle [...] *porte sur l'un des groupes nominaux de la phrase, se caractérise toujours par la présence d'un morphème interrogatif. Une partie d'eux correspond à des relatifs : qui, que, à quoi, où, lequel, et d'autres sont des adverbes [...]* (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 : 351).

Dans le cas de la dernière occurrence que nous venons d'évoquer la question porte sur l'adverbe interrogatif, mais pas sur le reste de la phrase *tu vas* puisque c'est déjà implicite.

Après avoir commencé à contextualiser notre sujet, nous avons vu qu'il y a un problème terminologique. Ce problème est lié au sens des termes qu'on utilise pour parler de questions. Parfois on parle de phrase interrogative, de questions, ou d'interrogations. Il faudrait nuancer le fait qu'en fonction de l'approche linguistique que prend chaque auteur, il utilise un terme spécifique. Cela démontre déjà le fait qu'il existe des différences entre les trois termes. Par exemple, comme nous l'avons déjà montré précédemment, *la phrase interrogative* est plus associée à une interrogation indirecte, plutôt qu'à une interrogation directe. En effet, le terme *interrogation*, seul, revient sur l'idée de l'acte de question qui correspondrait plutôt aux interrogations directes (avec le point d'interrogation à l'écrit). Nous verrons plus tard qu'une phrase interrogative peut avoir des fonctions et des formes différentes, et qu'elle peut donc être assertive, comme nous le verrons dans les questions alternatives polaires. Mais ce que l'on appelle une *interrogation* ne peut pas être une assertion, et c'est la différence principale entre phrase interrogative et interrogation. A partir de maintenant, nous considérerons comme *questions* uniquement des phrases qui répondent à la définition de l'interrogation. En effet, *interrogation* peut aussi poser des problèmes terminologiques.

Pour simplifier nous parlerons principalement de *questions*, car ce terme possède un sens plus immédiat, puisqu'il définit une action qui est enchaînée à son axiome qui est la *réponse*.

Nous pouvons affirmer, d'un point de vue pragmatique, qu'une question est un acte de communication oral ou écrit qui exprime la nécessité biologique de communication qui est à la fois la base d'une langue et d'une possibilité minimale de vie en société.

En suivant la définition que la *Grammaire méthodique du français* donne de *l'interrogation*, nous pouvons ajouter, d'une part, que la question, en tant que phénomène linguistique et pragmatique, appartient à l'acte de langage direct, c'est-à-dire à un engagement communicatif concret. Ce serait la partie pragmatique de la définition.

D'autre part, d'un point de vue linguistique, cet engagement communicatif nommé *question* est présenté sous des formes morphosyntaxiques qui correspondent à des logiques spécifiques lorsqu'elles expriment leur préférence pour un élément concret de la phrase. Evidemment, cela multiplie la diversité des différents actes de langage et c'est pour cette raison qu'on a autant de types d'interrogations comprises comme figures stylistiques. C'est-à-dire que plus nous trouvons de variations morphologiques, plus s'élargit le champ pragmatique où ces constructions opèrent.

Enfin, nous abordons la visée sémantique, qui complète la visée pragmatique dans le cas de la question. Autrement dit, le sens ou l'interprétation d'une question concrète correspondra à un contexte concret et unique. Or, même les contextes dits *concrets et uniques*, c'est-à-dire des situations pragmatiquement figées, pourront être regroupées autour de ce qu'on nommera dès à présent comme *pragmathèmes*.

Concitant l'idée d'interrogation et en suivant Sylvianne Rémi -Giraud (1991) dans *Question et Assertion. De la morphosyntaxe à la pragmatique*, il faut préciser que d'un point de vue pragmatique, les actes de langage ou les fonctions pragmatiques (l'assertion, la question et l'ordre) peuvent être représentées à travers différentes unités formelles qui à leur tour représentent une phrase impérative, interrogative ou déclarative. Par exemple : *Dis-moi s'il pleut !* (Phrase impérative / fonction : ordre-question) / *Il pleut ?* (Phrase interrogative/ fonction : question) / *Je veux savoir s'il pleut.* (Phrase déclarative/ fonction : assertion-question). Et d'un point de vue morphosyntaxique, les unités formelles (qui correspondent soit à une phrase déclarative, soit à une interrogative, soit à une impérative) peuvent véhiculer différentes fonctions. Par exemple, prenons l'unité formelle de phrase interrogative *Je me demande s'il pleut* (Phrase interrogative indirecte/ fonction : assertion -question) / *Il pleut ?* (Phrase interrogative directe /fonction : question – assertion) / *Est-ce qu'il pleut ?* (Phrase interrogative directe / fonction : question – assertion x2) / *Pleut-il ?* (Phrase interrogative / fonction : question – assertion).

Nous remarquons qu'il y a un rapport assez important aussi entre la phrase déclarative et l'interrogative qu'entre l'acte de question et l'acte d'assertion.

1.2 La question alternative

Quand nous avons parlé des sous-types de la phrase interrogative au point 1.1.2, nous avons déjà évoqué la *question alternative* pour pouvoir regrouper les différentes catégories comme *questions interro-négatives*, *question dirigée* (ou orientée), *question alternative*, *question alternative polaire* et *phrase interrogative*.

Nous avons dit que *phrase interrogative* n'avait rien à voir avec les questions et que *question dirigée* n'était pas une catégorie assez représentative pour pouvoir analyser les modalités des questions. Nous avons également vu le fonctionnement des alternatives et qu'elles avaient un rapport très fort avec les alternatives polaires. Dans cette partie nous allons approfondir dans le rapport existant entre les alternatives polaires et les interro-négatives.

Selon J. León (2005) dans *Approche séquentielle d'un objet sémantico-pragmatique : le couple Q-R. Questions alternatives et questions rhétoriques*, nous pouvons parler de questions alternatives polaires à partir de deux approches différentes : la théorie unifiée et la théorie dissymétrique.

La théorie unifiée, que nous pouvons considérer comme *symétrique*, proclame qu'*une question totale P ? présente la proposition P, qu'elle réalise syntaxiquement, et la proposition non -P, qu'elle ne réalise pas, toutes deux sur le même plan et symétriquement* (León, 2005 : .4). C'est-à-dire que la même question alternative polaire totale, sous des formes morphosyntaxiques différentes (par exemple : *Elle est venue ce soir ? / ou non ? Est-elle venue ce soir/ ou non ? Est-ce qu'elle est venue ce soir/ ou non ?*), repose sur une éventuelle affirmation ou infirmation *implicite* dans l'interrogation, à savoir : *Elle est venue / Elle n'est pas venue* par *oui* ou *non*. Autrement dit, les questions alternatives polaires sont constituées par deux déclaratives (*P* et *non P*).

Cette symétrie est uniquement valable dans l'hypothèse où toutes les questions totales, indifféremment de leur forme syntaxique, portent toujours sur le même élément de la phrase. Or, comme nous l'avons déjà vu, cette logique annule toute possibilité de

variation quant au choix du locuteur de telle ou telle forme interrogative, ainsi que la définition même d'interrogation totale où la confirmation ou infirmation qu'elle attend peut porter sur un élément ou sur l'ensemble de la phrase.

Dans l'exemple d'une question alternative polaire *Elle est venue ce soir ou non ?* la symétrie se réduirait à une possibilité complètement virtuelle de : *Elle est venue / Elle n'est pas venue*, naïvement implicite dans la question. Mais c'est le point interrogatif justement qui marque une possibilité de variation assez *réelle* à l'intérieur du présupposé de la confirmation ainsi que dans le présupposé de l'infirmation. Par exemple, pour la variation dans la possible confirmation de *P* (*Elle est venue*), la réponse que nous pouvons avoir est *Il est venu*, ou l'interlocuteur confirme uniquement une partie de *P*.

Grosso modo nous pouvons affirmer que rien n'est symétrique dans les interrogations, lorsqu'elles ne sont pas construites et répondues à partir de syllogismes. Donc *non P* est construit à partir de *P* et non pas le contraire. C'est-à-dire que les interro-négatives sont dérivées des alternatives polaires. Par exemple : *Elle n'est pas venue ?* qui est une question interro-négative totale est dérivée d'*Elle est venue ou pas ?* Dans le premier cas, si l'interrogation porte sur l'ensemble logique de la phrase, nous attendons la confirmation d'*Elle est venue* par « si » ou d'*Elle n'est pas venue* par « oui ». Mais comme nous l'avons déjà constaté, cette symétrie « attendue » est construite à partir d'une réponse soit virtuelle, soit hypothétique. C'est la réponse qui va donner un sens à la question indépendamment de l'objectif communicatif, langagier ou discursif de la dernière. Dans le deuxième cas d'*Elle est venue ou pas ?* nous avons deux affirmations (*Elle est venue / Elle n'est pas venue*) qui peuvent être confirmées, infirmées ou reconduites avec une réponse *inattendue* comme dans le cas précédent. Ce qui les différencie est justement cette organisation préférentielle de la réponse dont la pertinence se révèle beaucoup plus naturelle si la question est présentée de telle façon que la réponse semble ou *est* implicite.

En suivant Cornulier (1982) dans "*Approche séquentielle d'un objet sémantico-pragmatique : le couple Q-R. Questions alternatives et questions rhétoriques*", et la théorie dissymétrique, nous pouvons affirmer que les questions alternatives, et ce qu'il

appelle *les questions alternatives polaires*⁵, sont *des coordinations de questions totales* (Cornulier, 1982 : 55- 109).

Ce qui est important à retenir pour différencier les deux théories est l'analyse [...] *de la conception véri-conditionnelle des valeurs vrai-faux comme valeurs symétriques et d'une analyse des connecteurs linguistiques comme des connecteurs logiques*. (León, 2005 : 5), c'est d'une part la puissance morpho-syntaxique de la construction, et d'autre part sa puissance sémantico-pragmatique en fonction d'une variable virtuelle ou réelle qui est la réponse.

Dans le point précédent, nous avons parlé des interro-négatives et il est important de mentionner que les alternatives opèrent sur le même principe. Prenons l'exemple suivant : *N'as-tu pas lu ce livre ?* C'est une interro-négative qui comporte en soi deux déclaratives (*tu as lu ce livre* et *tu n'as pas lu ce livre*). Seule la réponse donnée va déterminer si cette question est une demande d'information ou demande de confirmation ou infirmation de l'une des deux déclaratives. C'est-à-dire que la réponse peut porter sur un élément de la phrase ou sur la totalité de la déclarative implicite de *P* ou *non-P*. Ainsi, l'exemple de la question alternative *Elle est venue ce soir ou pas ?* serait équivalent à *N'est – elle pas venue ce soir ?*

En principe, les deux demandent une confirmation ou infirmation de *P* ou *non-P*, mais la nuance réside dans la forme de la deuxième occurrence qui, en plaçant la négation en tête de phrase priorise sa demande sur la confirmation ou infirmation de *non-P*. Or, comme nous l'avons déjà dit, les possibilités de réponse sont variées et imprévisibles. La différence entre la question alternative et l'interro-négative est juste l'insistance de la deuxième sur la confirmation de *non-P*.

⁵ *P* ou *non-P* ?

1.3 La question rhétorique

Au niveau formel, plusieurs problèmes se posent au moment de donner une définition de la question rhétorique. En général la question rhétorique est traitée par la linguistique comme un « phénomène », plutôt qu'une forme morphosyntaxique qui répond à une structure interrogative, c'est-à-dire à une phrase interrogative régie par des normes grammaticales et qui en même temps, sur le plan pragmatique, peut avoir les trois fonctions basiques (l'ordre, l'assertion ou la question).

En quelle mesure nous pouvons dire qu'il existe une parenté formelle entre phrase interrogative et « question rhétorique » ?

Avant d'entrer en matière, voyons d'abord la définition donnée pour *question rhétorique* dans l'une des grandes grammaires scientifiques. Dans *Le bon usage*, nous pouvons essayer de distinguer ce que Grevisse appelle *interrogation fictive ou oratoire*, *interrogation oratoire* et *interrogation délibérative* (Ibid. : 593). La première est celle qui [...] *n'appelle pas aucune réponse, mais équivaut, quant au contenu du message, à une exclamation ou à une injonction : « Allez-vous bientôt vous taire ? »*. Le deuxième type est censé être une interrogation dite *fictive* lorsqu'elle [...] *donne à entendre qu'il faut admettre comme évidente la réponse contredisant la question* (Idem.).

La question rhétorique est-elle donc envisagée comme une fonction pragmatique / acte de langage (question, ordre, assertion) ou comme une unité formelle / structure morphosyntaxique ? La première option nous semble la plus juste, tenant compte du fait que la question rhétorique n'est pas identifiable à niveau formel.

Une autre variation d'interrogation selon Maurice Grevisse est la question délibérative [...] *que l'on s'adresse à soi-même au moment où l'on devrait prendre une décision : « Que vais-je faire ? Que faire ? Où aller ? »* (Ibid. : 585). Ce type d'interrogation ne correspondrait pas en principe à la catégorie de question rhétorique. Mais l'analyse de sa structure peut être utile au moment d'identifier la question rhétorique.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que :

D'une part, il y a des *questions*⁶ qui n'appellent pas de réponse car au niveau de la forme elles peuvent être équivalentes à d'autres type de phrases (déclarative, par exemple), donc ce ne sont pas de *véritables* questions. Les délibératives⁷ peuvent être comprises dans cette catégorie.

D'autre part, il existe un autre type de phrase interrogative qui donne à entendre et oblige presque à admettre une réponse *évidente* à l'interlocuteur. En plus, cette réponse *évidente* est censée être contraire à l'assertion que contient la phrase interrogative. Nous comprenons par cela qu'il doit y avoir une négation (ou affirmation de *non-P*) implicite dans la question, à laquelle l'auteur fait référence en parlant d'une *réponse contredisant la question*.

Comme nous l'avons déjà constaté, la différence entre l'interrogation oratoire (question oratoire) et la fictive n'est pas très claire, mais la piste que nous donne *Le bon usage* est dans l'oralité (l'intonation, si l'on veut), dans l'idée de fiction (qui sera plus développée postérieurement) et dans celle de contradiction:

Dans le but d'établir une base solide sur laquelle travailler, nous voulons d'abord proposer une définition élaborée et le plus complète possible, en réunissant différents critères linguistiques qui puissent aider à identifier et classer dans la mesure du possible une question dite rhétorique.

J. León (1997) dans *Approche séquentielle d'un objet sémantico-pragmatique : le couple Q-R. Questions alternatives et questions rhétoriques* affirme, comme le font presque tous les spécialistes dans la matière, que la question rhétorique n'attend pas de réponse. Cela constitue un problème pour la notion du couple Q-R que nous verrons dans les pages qui suivent.

Les caractéristiques qu'expose J. León sur ce type de questions sont les suivantes :

⁶ Nous verrons dans les pages qui suivent que *question* est une fonction pragmatique. Autrement dit, la question est un acte de langage.

⁷ « Que vais-je faire ? » / « Que vais-je faire ! ». Il s'agit de phrases présentées sous la même forme morphosyntaxique mais dont l'intonation varie, ainsi que le signe de ponctuation. Par conséquent, leur fonction pragmatique varie aussi de sorte que dans la première une réponse est attendue en relation logique au morphème interrogatif. Par conséquent, la fonction pragmatique de la première est la question, tandis que la deuxième est une sorte de plainte.

- Que la question rhétorique ne constitue pas un échange d'informations, puisque le fait de poser ce type de question n'implique pas l'intention d'obtenir une réponse, car, soit cette dernière est trop évidente et donc omise, soit implicite dans la propre phrase interrogative (l'assertion de *P* ou de *non-P*). Plusieurs interprétations sont possibles.

D'après les études sur la politesse par Brown et Levinson (1978) [...] *énoncer une question rhétorique, c'est poser une question sans intention d'obtenir une réponse* (León, 2005 :13). Cette idée est assez courante parmi les grammairiens et les linguistes pour justifier en quelque sorte l'incomplétude de la définition de la question rhétorique.

Or, en linguistique nous ne pouvons pas attribuer une valeur de *non-réponse attendue* à l'idée de politesse, car à la base, la politesse telle qu'elle est présentée dans ce cas, n'est pas un principe universel. De plus, nous ne sommes pas intéressée qu'à l'interprétation des intentions des interlocuteurs. C'est un sujet qui appartiendrait plutôt à l'analyse du discours et à la pragmatique.

- Qu'il n'existe aucun critère formel pour identifier une question rhétorique.

Mais pour établir un tel critère il faudrait, premièrement, se poser la question suivante : à quel moment les questions deviennent-elles rhétoriques ? Et deuxièmement, vu que les interro-négatives attendent la confirmation de *non-P*, et que les rhétoriques (ou fictives) impliquent le contraire de ce qu'elles semblent exprimer, nous pourrions établir un lien permettant d'élaborer un critère formel pour l'identification des questions rhétoriques.

- Que les questions rhétoriques ont une relation avec les questions alternatives. *En linguistique, les questions alternatives et les questions rhétoriques sont deux catégories centrales et théoriquement liées* (ibid. :4). Nous nous permettons d'ajouter que cela concerne surtout les questions alternatives polaires et les interro-négatives.

Selon la *Grammaire méthodique du français*, la question rhétorique a une valeur déclarative. *Affirmatives ou négatives, elles impliquent le contraire de ce qu'exprime leur forme grammaticale : quand elles sont affirmatives, elles nient, quand elles sont négatives, elles affirment.* (Riegel, Pellat et Rioul, 1994 :401).

En suivant Andrée Borillo (1981 :4), nous dirons que *la question rhétorique peut être vue comme le résultat d'une implication pragmatique liée à la modalité interrogative*. C'est-à-dire qu'à niveau pragmatique la question rhétorique, ainsi que les autres types de phrases interrogatives, représentent un acte de langage qui attend une réaction linguistique ou non linguistique. D'un point de vue pragmatique, nous pouvons constater que la question rhétorique est une *implication pragmatique*, c'est-à-dire qu'elle peut avoir différentes fonctions.

D'un point de vue formel, tout en sachant que les questions rhétoriques portent un point d'interrogation et qu'elles se présentent le même type de structure que les alternatives, les interro-négatives ou autres structures interrogatives avec la présence de certains types d'adverbes ou de relatifs, la question rhétorique appartient aux structures interrogatives qui sont identifiables tant à l'écrit comme à l'oral.

1.4 Le couple Q – R

Si à chaque question correspond plus d'une réponse possible, alors la forme morphosyntaxique de la question choisie par le locuteur (aussi bien que son sens) vont varier. En ce qui concerne la sémantique, d'un côté nous avons le sens de la question en elle-même (soit, l'élément concret sur lequel porte la question) et d'autre côté, ce sens est variable en fonction de la réponse donnée dans la mesure où la réponse donnée ne correspond pas à la *réponse préférée*.

La question, en tant qu'acte de langage, ne peut se produire qu'entre deux interlocuteurs, ou plus (réels ou pas). Autrement dit, *le sens des questions est défini par leurs réponses possibles et dépend de la logique sur laquelle la logique des questions est fondée*. (Léon,2005 :2)

Nous reprenons la question suivante : À quel moment une question devient-elle rhétorique ? Nous pouvons confirmer maintenant qu'à niveau pragmatique, le but d'une question rhétorique peut être bouleversé au moment où une réponse est donnée. C'est pour cette raison là que le concept Q-R est essentiel pour comprendre les questions rhétoriques.

Les possibilités du contenu d'une réponse correspondant à une question concrète et toujours prévisible, mais incontrôlable (c'est-à-dire qu'à la question la plus simple nous pouvons avoir une réponse complètement inattendue, peu adéquate ou que ne possède aucun élément en rapport à la question posée). Cependant, la réponse attendue à une question rhétorique n'est pas uniquement prévisible, mais aussi contrôlée, dirigée et même *évidente* à niveau sémantico-pragmatique de façon que la réponse est presque *implicite* dans la propre question.

Pour cette raison, on dit que la question rhétorique n'attend pas de réponse, Car cette réponse est implicitement considérée (au moins par l'émetteur de la question) comme une *réalité objective* au sein du contexte pragmatique. Tenant en compte que la fonction de la question rhétorique c'est la déclaration de quelque chose hors de l'énoncé, au moment où une réponse est donnée, l'émetteur de celle-ci risque d'être ridiculisé puisque c'est comme si on répondrait à une phrase déclarative qui n'a pas besoin de confirmation.

- *J'ai mangé des lentilles.*
- *Oui.*

Ce qui concerne la partie morphosyntaxique reposerait sur la grammaticalité des phrases, mais aussi sur la stylistique et les intentions du locuteur qui choisit telle ou telle forme. Bien évidemment la forme choisie participe fortement à la configuration du champ pragmatique, où l'acte langagier et son sens se produisent. C'est pour cela que le couple question – réponse est conçu comme objet de confrontation entre sémantique et pragmatique, puisque *les approches sémantiques s'attachent davantage à l'étude des conditions d'interprétation de l'interrogation, alors que les approches pragmatiques envisagent davantage ses conditions d'énonciation* (Léon, 2005 : 3). Ce qui empêche de définir et de comprendre ce qui constitue une question et ce qui ne le fait pas, même si elle porte sa marque unique qui n'est présente dans aucun autre type de phrase, c'est la frontière entre la manière dont une question est construite et la manière dont une réponse lui est apportée. C'est pour cette raison que les questions, notamment les questions rhétoriques, ne peuvent être étudiées qu'en tenant compte du rapport avec les réponses si celles-ci nous sont données. *La question exerce sur la réponse un contrôle aussi bien syntaxique que sémantique* (Kerbat-Orecchioni, 1991 : 9), mais cela appartient déjà au domaine du discours et à l'acte de parole (ou de question dans notre cas).

1.5 L'acte de questionner

En suivant Leo Apostel (1981) et Catherine Kerbat-Orecchioni (1991), entre autres, il est possible d'affirmer que l'interrogation est une action et même une *mise en demeure* (Kerbat-Orecchioni, 1991 :10). Comme nous l'avons déjà dit, c'est un acte qui provoque une réaction chez l'interlocuteur, la question étant un acte et la réponse une réaction. *Parfois l'action-réponse sera une action linguistique, et parfois non linguistique* (Apostel, 1981 :24). C'est-à-dire que, lorsqu'on dit que la question rhétorique n'attend pas de réponse, on parle d'une réponse verbalisée car la question comme acte d'interroger vise à introduire un changement dans l'état de notre savoir ou croyance.

Or, dans le cas où il n'y a pas de réponse verbalisée, une réaction se produit également. Donc, d'une certaine manière, il y a toujours une réponse, et cela même pour les questions rhétoriques, indépendamment des objectifs langagiers ou communicatifs sur lesquels elles sont basées.

1.6 Question ou rhétorique ?

Pour quelqu'un que ne soit pas spécialiste dans l'art de l'élocution, la rhétorique peut susciter quelques doutes, si on la trouve dans une grammaire présentée comme une catégorie interrogative. Selon *La Grammaire d'aujourd'hui* :

L'ironie – étymologiquement liée à l'interrogation-se définit par l'association d'un phénomène rhétorique (généralement l'antiphrase, l'euphémisme, la litote) avec une intention polémique. À un élève paresseux on posera ironiquement la question antiphrastique : eh bien, Dupont ! toujours aussi travailleur ? (1986 : p.357).

*L'antiphrase*⁸ ainsi que la rhétorique correspondent à des formes de la langue parlée et sans doute correspondent aussi à un acte de langage direct, de la même manière qu'une

⁸ *L'antiphrase est le procédé rhétorique qui consiste à faire entendre le contraire de ce qui est littéralement signifié par l'expression qu'on emploie : Ah ! C'est du propre ! n'est généralement*

question véritable. La seule différence est que la rhétorique n'est pas identifiable formellement (c'est-à-dire à l'écrit).

Même si la rhétorique concerne surtout la langue parlée, et qu'elle appartient au domaine du discours (énonciation, stylistique, élocution et des ressources stylistiques en générale), la catégorie *question rhétorique* est de plus en plus utilisée dans les manuels de grammaire, même en sachant que cette catégorie échappe à l'analyse formelle.

Selon *La Grammaire d'aujourd'hui* :

L'enseignement de la rhétorique – dispensé par le rhéteur – prenait place, chronologiquement, après celui de la grammaire, dispensé par le grammairien. [...] On parle aujourd'hui de composant rhétorique lorsqu'il s'agit de prendre en charge des phénomènes qui échappent à l'analyse formelle (syntaxique ou logique) et qui relèvent, de manière générale, des opérations de mise en discours. (1986 : 612)

La rhétorique est connue en général comme l'art de persuader, dont le principe fondamental est *que l'orateur-celui qui parle ou qui écrit pour convaincre – n'est jamais seul, qu'il s'exprime toujours avec ou contre d'autres orateurs, en fonction d'autres discours, toujours* (Reboul, 1995 : 8). De la même manière que dans l'acte de question, il y a nécessairement deux interlocuteurs. La rhétorique, aussi bien que l'acte de question, vise à changer l'état de croyance de l'interlocuteur sur un plan pragmatique.

À niveau formel, la question possède des principes et prérequis que la rhétorique ne possède pas, alors que cette dernière existe uniquement dans la langue parlée, qui est éphémère, et qui par conséquent peut être facilement reconduite et réinterprétée. La rhétoricité est un phénomène lié plutôt au côté sémantico-pragmatique, alors que la question répond à des critères formels où morpho-syntaxiques. La fusion de ces deux conceptions donne lieu à un acte de langage sous la forme d'une question, mais qui dans la plupart des cas ne correspond pas à l'acte de questionnement. C'est-à-dire, une structure interrogative qui exerce d'autres fonctions (Par exemple, si la question est posée

pas interprété comme l'éloge qu'il est littéralement, mais comme une critique. (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 : 66)

par un professeur, c'est pour vérifier si l'élève a bien compris, ou s'il s'agit d'une réunion, c'est pour attirer l'attention du public).

Peu importe le domaine, l'important c'est que la question rhétorique peut être employée en poursuivant différents objectifs (expliquer ou faire comprendre quelque chose à quelqu'un, convaincre, justifier, argumenter, provoquer, ...etc.). En envisageant la question comme un acte de communication dont la forme syntaxique varie et dont la marque la plus importante à l'écrit est le signe « ? », nous distinguons entre les questions totales et les partielles. Parmi les partielles nous trouvons les questions alternatives, les alternatives-polaires et les interro-négatives, ces dernières, rappelons-nous, insistent sur la confirmation (ou infirmation) de *non-P*. C'est-à-dire qu'elles n'attendent pas d'autre réponse qui ne soit pas déjà implicite dans la propre question. De la même manière que la question rhétorique, qui n'a même pas besoin de réponse, lorsque cette dernière est trop évidente pour être prononcée.

La différence à niveau pragmatique entre les questions interro-négatives, les alternatives polaires et les rhétoriques, c'est qu'à différence des deux premières, le fait de répondre à la question rhétorique ridiculise automatiquement l'interlocuteur, mais pas l'émetteur s'il répond lui-même à sa propre question. Voilà pourquoi la question rhétorique est souvent associée à l'art de convaincre, puisqu'elle exerce une pression sur l'interlocuteur *de dire, faire, ou croire* ce que l'émetteur considère.

Néanmoins, indépendamment de la force illocutoire de la question rhétorique, ce qui permet de l'identifier formellement, ce sont les formes morphosyntaxiques (ou des indices de ces dernières) sous lesquelles elle se manifeste le plus souvent. Il faudrait donc analyser la forme de l'interrogation (avec *est-ce que* ou avec inversion du sujet), les interro-négatives, les alternatives polaires, les composants tels que types de verbes, connecteurs, adverbes, adjectifs et autres catégories grammaticales (et surtout l'ordre de tous ces composants) qui participent à la construction des interrogatives qui risquent d'être qualifiées comme rhétoriques.

II. Méthodologie

2.1 Objet d'étude

L'objet de mon étude est la question rhétorique sous la forme d'une structure interrogative à l'écrit. Ainsi que nous l'avons vu dans les pages précédentes, la catégorie « question rhétorique » apparaît comme non identifiable formellement, Nos objectifs visent donc aussi à indiquer les indices d'une question rhétorique, à décrire ses principales caractéristiques et à tenter d'expliquer la relation qu'elle maintient avec ce qui l'entoure dans le texte. Nous consacrerons également une partie de l'analyse à la visée pragmatique, sans laquelle il nous serait impossible de différencier les différents types d'énoncés et les différentes fonctions qui les peuvent être attribuées. Le but de cette étude est celui d'établir une définition plus précise pour question rhétorique, tenter de donner un modèle prototypique pour cette catégorie de question pour aider à l'identifier et aussi expliquer à niveau formel, tenant toujours en compte le processus par lequel une question devient rhétorique.

2.2 Justification

Plus d'une motivation m'a invitée à étudier ce sujet. D'abord, d'un point de vue socio-culturel, je me permets d'affirmer qu'aujourd'hui le monde subit une surcharge informationnelle et que l'un des outils les plus importants pour ne pas s'y perdre, c'est la langue. En acceptant le fait que celui qui possède plus d'information est celui qui a le pouvoir, il faudrait accepter aussi que c'est aussi celui qui maîtrise l'usage approprié de la langue (ou même la rhétorique pour atteindre ses objectifs). Néanmoins, la rhétorique n'est pas toujours pertinente. Par exemple, dans un échange dialectique où l'on décide l'avenir d'une société, ou dans un contexte scientifique où l'objectif est la recherche d'une vérité commune à tous, et non pas uniquement celle de l'orateur qui cherche à convaincre à tout prix (comme c'est le cas de la rhétorique).

Bien évidemment la rhétorique est un outil qui peut être fructueux et pertinent, comme dans le cas de l'enseignement, où le professeur pose une question rhétorique aux élèves dans le but de leur faire comprendre quelque chose.

Deuxièmement, si l'on ajoute à tout cela le fait que la question soit la catégorie la plus variée, la plus compliquée et l'une des plus importantes-le résultat en est une normalisation de la manipulation et du bouleversement à l'intérieur de la communication et de la propre langue. Les grammaires ne savent plus comment classer les types de questions à cause de l'irruption des formes stylistiques dans la grammaire. Quand on parle du langage on ne distingue plus les formes des fonctions et le sens est devenu si relatif qu'on ne voit plus ses limites. Notre but est aussi de relier la pragmatique et la morpho-syntaxe en expliquant *les rapports de correspondance qui se produisent entre les unités formelles et les fonctions* (Rémi-Giraud, 1991 : 39 – 62).

La manière dont la langue est utilisée dans un domaine -(comme la politique, par exemple) qui concerne (ou devrait concerner, semble-t-il) tout le monde -est déterminante dans la mesure où la langue exerce un pouvoir sur ses utilisateurs. Par conséquent, la tâche du linguiste est aussi celle de faciliter l'accès à l'information et de cette manière éviter la confusion dans un monde déjà suffisamment compliqué.

2.3 Procédé

Dans le but d'analyser la structure formelle et la fonction des questions rhétoriques en profondeur, nous nous servons d'un corpus qui représente une situation réelle et qui concerne un domaine formel comme celui du monde de la politique, où l'on emploie un langage plus soigné et élevé.

Le corpus sur lequel nous travaillerons est un compte rendu intégral tiré de la plateforme numérique de l'Assemblée Nationale et publié mardi 28 novembre 2017 dans le *Journal Officiel de la République Française*. Ce compte rendu intégral constitue la transcription d'un débat parlementaire qui porte sur la *Promotion des symboles de l'Union européenne* (Annexe I) et il constitue la deuxième séance de la session ordinaire de 2017-2018 à l'Assemblée Nationale de France, qui a été célébré le 27 novembre 2017 et où l'un des sujets centraux est l'association de la France à la déclaration n°52 du Traité de Lisbonne :

Déclaration du Royaume de Belgique, de la République de Bulgarie, de la République fédérale d'Allemagne, de la République hellénique, du Royaume d'Espagne, de la République italienne, de la République de Chypre, de la

République de Lituanie, du Grand-Duché de Luxembourg, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République d'Autriche, de la République portugaise, de la Roumanie, de la République de Slovénie et de la République slovaque relative aux symboles de l'Union européenne La Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, Chypre, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, l'Autriche, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie déclarent que le drapeau représentant un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu, l'hymne tiré de «l'Ode à la joie» de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven, la devise «Unie dans la diversité», l'euro en tant que monnaie de l'Union européenne et la Journée de l'Europe le 9 mai continueront d'être, pour eux, les symboles de l'appartenance commune des citoyens à l'Union européenne et de leur lien avec celle-ci. (JOUE n° C83, 2010 :355).

Les éléments évoqués dans cette déclaration (*le drapeau de douze étoiles sur un fond bleu, l'hymne tiré de « l'Ode à la joie » de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven, la devise « Unie dans la diversité », l'euro en tant que monnaie de l'Union européenne et la Journée de l'Europe le 9 mai*) sont ceux qui caractérisent l'Europe selon le Traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 par les vingt-sept états membres de l'UE. Ces éléments d'union ou identité sont mis en question par les députés et les hommes politiques francophones dans le débat qui constitue notre corpus. Les noms des participants apparaissent dans l'annexe I, à la page 5608 et ils appartiennent aux différents groupes politiques. Nous pouvons affirmer que parmi eux il y a ceux qui sont plus à faveur de voter cette déclaration, ceux qui sont moins d'accord et ceux qui sont contre. C'est justement la raison pour laquelle nous avons choisi ce corpus. Le fait de travailler sur un sujet qui engendre une certaine polémique -puisqu'on parle d'identité, de symboles d'appartenance à une communauté et de l'avenir d'un pays dans un cadre politique - présente plus de possibilités de trouver des questions rhétoriques.

De plus, tenant en compte que les intervenants vont essayer de convaincre ou de démontrer leur propre point de vue par rapport au sujet, les interventions nous offriront une grande variété de ressources stylistiques et linguistiques qu'utilisent les interlocuteurs pour atteindre leurs buts ou pour arriver à un accord.

Pour pouvoir atteindre les objectifs de cette étude, nous travaillerons sur ce corpus qui constitue un débat politique, en expliquant et décrivant les questions rhétoriques repérées dans le texte.

Notre manière de procéder consistera à repérer les énoncés qui présentent un point d'interrogation à la fin, pour voir s'ils peuvent être qualifiés de questions rhétoriques ou pas, en nous servant des critères de la partie de la *Contextualisation*. Certaines ou même la plupart d'elles constituent des couples Q-R qui devront être également analysés en tenant compte d'une part plus large du contexte.

Dans la liste qui commence à la page 32 nous avons donc extrait tous les énoncés suivis d'un point d'interrogation pour pouvoir ensuite les classer, et voir lesquels d'entre eux correspondraient à la catégorie de *question rhétorique*.

En ce qui concerne la partie formelle de l'analyse, dans un premier temps les interrogations seront classées en question totales et questions partielles. Puis, ces questions se diviseront en fonction de leur structure⁹, à savoir : (pronom interrogatif)¹⁰+ S+V + (O) ; V+ S + (O). Troisièmement, elles se diviseront en deux sous-catégories : les interro-négatives et les alternatives, car nous avons déjà suggéré au cours des pages précédentes que celles-ci avaient un rapport théorique avec les questions rhétoriques.

Une fois que cette première partie de notre analyse sera faite, nous procéderons à évaluer les énoncés qui s'accordent aux critères pour identifier la catégorie *question rhétorique*, en la mettant en rapport avec le reste du discours, y compris la réponse (dans le cas où celle-ci est donnée).

⁹ L'interrogation du type « (pronom interrogatif) + Est-ce que + S + V +(O) » n'apparaît pas dans notre corpus. C'est pourquoi elle ne fera pas partie des tableaux de classement des structures.

¹⁰ Il faut nuancer que lorsqu'il s'agit de la transcription d'un échange oral, les registres de langue peuvent varier et les structures canoniques du type (Q + S + V) peuvent être bouleversées. Par conséquent, le mot interrogatif (Q) peut apparaître à la fin de la phrase et non pas au début.

III. Analyse

3.1 Corpus

Dans cette première partie de l'analyse, nous avons extrait tous les énoncés suivis d'un point d'interrogation (même les phrases averbales). Ils apparaissent ci-dessous.

La liste représente des répliques numérotées de 1 à 35. Celles qui contiennent une seule question seront représentées par le numéro qui leur correspond, selon l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le texte (par exemple : **1.** *Ah oui ?*). Les répliques qui contiennent plus d'une question seront représentées par le numéro qui leur correspond, plus une lettre (a,b,c,d...) en fonction du nombre de questions incluses dans la même réplique (par exemple : **2.** *Certains me diront : pourquoi perdre du temps sur des symboles ?* **2. a** *Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles nous rend-il plus ou moins européens ?*).

À droite de chaque énoncé, le numéro de page où se trouve chaque interrogation sera mis entre parenthèses pour pouvoir accéder plus facilement au contexte de chaque une d'elles. Seules les questions rhétoriques, dans la deuxième partie de l'analyse, seront examinées dans l'intégralité de leur contexte.

Voici tous les énoncés suivis par un signe d'interrogation :

1. *Ah oui ?* (p.5609)
2. *Certains me diront : pourquoi perdre du temps sur des symboles ?* **2.a** *Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles nous rend-il plus ou moins européens ?*
2.b *L'Europe est-elle plus unie parce qu'elle chante l'Hymne à la joie ?* (p.5610)
3. *Se rappellent-ils qu'il a fallu plus d'un demi-siècle pour nous décider à lier nos destins ?* **3.a** *Qu'il a fallu le congrès de Versailles, les illusions perdues d'Aristote Briand et de Frank Kellogg, des millions des morts pour y parvenir enfin ?* **3.b** *Qu'il a fallu que des pères fondateurs, eux-mêmes ensanglantés dans leur chair, choisissent de se parler et de s'unir après la barbarie qui venait de tout emporter ?*
3.c *Enfin, ne savent-ils pas que chaque fois que nous avons voulu voir le monde par notre seul regard, nous l'avons toujours vu plus étroit, et en vérité plus sombre ?* (p.5610)
4. *Maladive ? Ils nous ont envahis quatre fois !* (P. 5611)

5. Ils nous obligent à nous poser les trois questions centrales auxquelles nous refusons obstinément de répondre depuis près de soixante-dix ans : **5.a** qui sommes-nous vraiment, nous qui prétendons nous unir, donc nous distinguer ? **5.b** Que voulons-nous faire ensemble et continuer de faire séparément dans le cadre de nos États historiques ? **5.c** De quelle nature doit être le pacte qui est supposé nous unir, comme dit la devise, « dans la diversité » ? **5.e** Bref, trois questions simples, décisives, irrécusables : qui ? Quoi ? Comment ? (p.5611)

6. Pourquoi ? (p.5611)

7. Première question : qui ? **7.a** Qui sommes-nous, nous qui tentons depuis soixante-dix ans de nous reconnaître les uns les autres, en tâtonnant, les yeux bandés dans cette étrange partie de colin-maillard géopolitique ? Partons un instant du drapeau, ce cercle de douze étoiles éclairant une nuit d'azur. L'empreinte chrétienne de cette symbolique à la fois apostolique et mariale ne fait guère de doute. (p.5611)

8. Justifie-t-elle pour autant l'indignation véhémement de M. Mélenchon ? Nul besoin de faire référence aux apôtres pour voir dans le nombre douze un symbole d'universalité : les mois de l'année, les travaux d'Hercule et les signes du zodiaque y suffisent ! (p.5611)

9. quoi ? **9.a** Que voulons-nous faire ensemble et continuer de faire séparément ? Là encore, le Protocole nous aide à formaliser la question, qui précise que le drapeau de l'Europe sera placé à côté du drapeau national. [...] Il nous invite à faire de ce concept non pas le jappement néo-poujadiste habituel mais, plus authentiquement, l'effort nécessaire de réflexion sur un partage rationnel des compétences. (p.5612)

10. Est-ce d'ailleurs autre chose, cet « à côté » là, que la version spatialisée de l'« en même temps » macronien ? **10.a** N'est-ce pas l'idée toute simple, mais révolutionnaire, que désormais la souveraineté s'exerce simultanément à plusieurs niveaux ? (p.5612)

11. Troisième question : comment ? « Unie dans la diversité » nous dit la devise. (p.5612)

12. 2005 ? Rappelez-vous un peu que s'il n'y avait pas eu le traité de Lisbonne, il n'y aurait pas de Brexit ! (p.5612)

13. Le coq, c'est le symbole de la France, non ? (p.5612)

14. Et le symbole de la lourdeur, c'est quoi ? (p.5612)

15. Quel sens symbolique et politique revêt-il pour les peuples européens ? (p.5612)

16. Comment laisser filer tout cet argent avec autant de flegme que M. Juncker ? (p.5613)

17. *L'Union européenne ne peut-elle pas, à l'appui de normes progressistes, imposer par son marché intérieur ses valeurs aux multinationales ? (p.5614)*
18. *Sommes-nous au bout de l'Asie ou l'Asie est-elle un bout de l'Europe ? 18.a L'Europe est-elle une entité juridique établissant un nouvel ordre juridique ? Pour les États et les juristes, certainement ; pour les citoyens, la chose est un peu moins sûre. (p.5614)*
19. *L'Europe est-elle alors une culture ? Dans la mythologie grecque, Zeus se déguise en taureau blanc pour séduire Europe, fille d'un roi. Le nom lui-même vient des termes « euris », large, et « ops », les yeux. Il désigne donc une terre, une vision et un espoir. (p.5614)*
20. *Par exemple, pourquoi ne pas créer un premier grand service public européen de l'enseignement supérieur ? (p.5615)*
21. *Pourquoi de l'ONU ? (p.5615)*
22. *Dès lors, pourquoi voulez-vous écarter à ce point le peuple du choix des symboles censés le représenter ? C'est bien là le fond du problème ! (p.5616)*
23. *Qui sommes-nous pour décider qu'il en aille autrement à la place de nos concitoyens ? (p.5616)*
24. *Et le blanc du drapeau français, cela ne vous gêne pas ? (p.5616)*
25. *Notons que cette date correspond – coïncidence ? – à la fête de l'Immaculée Conception. C'est donc notamment parce qu'il est chargé de cette symbolique religieuse que nous rejetons ce drapeau. (p.5616)*
26. *Mais de quelle diversité parlons-nous ? 26.a De la diversité sociale, entre pays riches et pays pauvres ? 26.b De la diversité fiscale, entre les États qui taxent les dividendes et ceux qui les encouragent ? 26.c De la diversité des règles, qui permettent là ce qui est interdit ailleurs ? Nous craignons que la seule unicité qui prévaille aujourd'hui en Europe soit celle du marché – un marché unique, avec des règles de concurrence communes à tous. (p.5617)*
27. *Seule, comment la France pourrait-elle assurer la sécurité des Français face à un terrorisme islamiste dont la croisade sanguinaire n'a pas de frontières ? 27. a Comment pourrait-elle répondre aux défis du réchauffement climatique et des migrations ? (p.5618)*
28. *Ou du glyphosate, par exemple ? (p.5618)*
29. *Comment pourrait-elle tirer son épingle du jeu face à une compétition mondiale marquée par le basculement du centre du monde vers les pays émergents ? [...]*

3.2 Classification et classement des données

Nous procéderons au classement des questions, comme nous l'avons déjà annoncé dans les pages précédentes, en fonction de leurs structures formelles. Nous séparerons d'abord les questions totales des questions partielles. Ensuite, dans chaque une de ces grandes catégories nous les classerons les questions en fonction de si elles sont du type SV(O) ou du type VS(O).

Certains énoncés de notre liste ne correspondent pas à ces deux structures, et pour cette raison elles seront traitées à part.

Les phrases qui suivent sont des phrases averbales, des phrases où le verbe est à l'infinitif ou d'autres types de phrases qui portent le signe d'interrogation mais dont la structure ne correspond pas à celle du reste :

1. *Ah oui ?* (p.5609)

4. *Maladive ? Ils nous ont envahis quatre fois !* (p.5611)

12. *2005 ? Rappelez-vous un peu que s'il n'y avait pas eu le traité de Lisbonne, il n'y aurait pas de Brexit !* (p.5612)

25. *Notons que cette date correspond – coïncidence ? – à la fête de l'Immaculée Conception.* (p.5616)

2. *Certains me diront : pourquoi perdre du temps sur des symboles ?* (p.5610)

5. *e Bref, trois questions simples, décisives, irrécusables : qui ? Quoi ? Comment ?* (p.5611)

6. *Pourquoi ?* (p.5611)

7. *Première question : qui ?* (p.5611)

9. *Quoi ?* (p.5612)

11. *Troisième question : comment ? « Unie dans la diversité » nous dit la devise.* (p.5612)

21. *Pourquoi de l'ONU ?* (p.5615)

28. *Ou du glyphosate, par exemple ?* (p.5618)

16. *Comment laisser filer tout cet argent avec autant de flegme que M. Juncker ?* (p.5613)

Nous reviendrons sur certaines d'entre elles plus tard ; elles ne seront donc pas incluses dans les tableaux de classification.

Maintenant nous passerons à présenter la légende et les tableaux de classification.

Légende :

- S → Sujet
- V → Verbe conjugué
- O → Objet
- Q → Mots interrogatifs. Pronom interrogatif (*Qui, Quoi, Où*) ; déterminant interrogatif (*Quel/quels, Quelle/Quelles, Laquelle/Lequel, Lesquels/Lesquelles*) ; adverbes interrogatifs (*Comment, Pour quoi, Quand, Combien, Avec qui, etc.*)

Questions totales

<u>S + V + (O)</u>	<u>V + S + (O)</u>
<p>13. <i>Le coq, c'est le symbole de la France, non ?</i></p> <p>24. <i>Et le blanc du drapeau français, cela ne vous gêne pas ?</i></p> <p>26.b <i>De la diversité fiscale, entre les États qui taxent les dividendes et ceux qui les encouragent ?</i></p> <p>26.c <i>De la diversité des règles, qui permettent là ce qui est interdit ailleurs ?</i></p> <p>33. <i>Madame le président, madame le ministre, et si nous évacuions les faux sujets ?</i></p>	<p>2.a <i>Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles nous rend-il plus ou moins européens ?</i></p> <p>2.b <i>L'Europe est-elle plus unie parce qu'elle chante l'Hymne à la joie ?</i></p> <p>3. <i>Se rappellent-ils qu'il a fallu plus d'un demi-siècle pour nous décider à lier nos destins ?</i></p> <p>3.a <i>Qu'il a fallu le congrès de Versailles, les illusions perdues d'Aristote Briand et de Frank Kellogg, des millions des morts pour y parvenir enfin ?</i></p> <p>3.b <i>Qu'il a fallu que des pères fondateurs, eux-mêmes ensanglantés dans leur chair, choisissent de se parler et de s'unir après la barbarie qui venait de tout emporter ?</i></p> <p>3.c <i>Finalement, ne savent-ils pas que chaque fois que nous avons voulu voir le monde par notre seul regard, nous l'avons toujours vu plus étroit, et en vérité plus sombre ?</i></p> <p>8. <i>Justifie-t-elle pour autant l'indignation véhémement de M. Mélenchon ?</i></p> <p>10. <i>Est-ce d'ailleurs autre chose, cet « à côté » là, que la version spatialisée de l'« en même temps » macronien ?</i></p>

		<p>10.a <i>N'est-ce pas l'idée toute simple, mais révolutionnaire, que désormais la souveraineté s'exerce simultanément à plusieurs niveaux ?</i></p> <p>17. <i>L'Union européenne ne peut-elle pas, à l'appui de normes progressistes, imposer par son marché intérieur ses valeurs aux multinationales ?</i></p> <p>18. <i>Sommes-nous au bout de l'Asie ou l'Asie est-elle un bout de l'Europe ?</i></p> <p>18.a <i>L'Europe est-elle une entité juridique établissant un nouvel ordre juridique ?</i></p> <p>19. <i>L'Europe est-elle alors une culture ?</i></p> <p>30.a <i>Le rouge n'est-il pas le même que celui apposé sur le blason de l'abbaye de Saint-Denis par l'abbé Suger ?</i></p> <p>30.b <i>Le blanc n'est-il pas historiquement, en France, la couleur de la monarchie ?</i></p> <p>31. <i>Or viendrait-il à l'esprit de quiconque sur ces bancs de remettre en cause la symbolique républicaine et laïque de notre drapeau tricolore ?</i></p> <p>32. <i>Allons-nous donc tourner le dos à nos amis belges, bulgares, allemands, grecs, espagnols, italiens, chypriotes, lituaniens, luxembourgeois, hongrois, maltais, autrichiens, portugais, roumains, slovènes et slovaques, ou reconnâitrons-nous demain les symboles de notre communauté d'intérêts ?</i></p> <p>34. <i>Cela pose-t-il une difficulté ?</i></p>	
Interro-négatives	Alternatives	Interro-négatives	Alternatives
<p>13. <i>Le coq, c'est le symbole de la France, non ?</i></p> <p>24. <i>Et le blanc du drapeau français, cela ne vous gêne pas ?</i></p>		<p>3.c <i>Finalement, ne savent-ils pas que chaque fois que nous avons voulu voir le monde par notre seul regard, nous l'avons toujours vu plus étroit, et en vérité plus sombre ?</i></p> <p>10.a <i>N'est-ce pas l'idée toute simple, mais révolutionnaire, que désormais la souveraineté s'exerce simultanément à plusieurs niveaux ?</i></p>	<p>2.a <i>Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles nous rend-il plus ou moins européens ?</i></p> <p>18. <i>Sommes-nous au bout de l'Asie ou l'Asie est-elle un bout de l'Europe ?</i></p>

		<p>17. <i>L'Union européenne ne peut-elle pas, à l'appui de normes progressistes, imposer par son marché intérieur ses valeurs aux multinationales ?</i></p> <p>30.a <i>Le rouge n'est-il pas le même que celui apposé sur le blason de l'abbaye de Saint-Denis par l'abbé Suger ?</i></p> <p>30.b <i>Le blanc n'est-il pas historiquement, en France, la couleur de la monarchie ?</i></p>	
--	--	--	--

Tableau 1 : Classement des questions totales en fonction de leur structure syntaxique

Questions partielles

(Q) +S + V + (O)	(Q) +V + S + (O)
<p>14. <i>Et le symbole de la lourdeur, c'est quoi ?</i></p> <p>20. <i>Par exemple, pourquoi ne pas créer un premier grand service public européen de l'enseignement supérieur ?</i></p> <p>30. <i>Pourquoi alors ne pas voir dans notre bleu la couleur mariale devenue couleur royale sous Louis VII ?</i></p> <p>35. <i>Qu'a signifié la décision du Président de la République de rejoindre la déclaration no 52 ?</i></p>	<p>5.a <i>Qui sommes-nous vraiment, nous qui prétendons nous unir, donc nous distinguer ?</i></p> <p>5.b <i>Que voulons-nous faire ensemble et continuer de faire séparément dans le cadre de nos États historiques ?</i></p> <p>5.c <i>De quelle nature doit être le pacte qui est supposé nous unir, comme dit la devise, « dans la diversité » ?</i></p> <p>7.a <i>Qui sommes-nous, nous qui tentons depuis soixante-dix ans de nous reconnaître les uns les autres, en tâtonnant, les yeux bandés dans cette étrange partie de colin-maillard géopolitique ?</i></p> <p>9.a <i>Que voulons-nous faire ensemble et continuer de faire séparément ?</i></p> <p>15. <i>Quel sens symbolique et politique revêt-il pour les peuples européens ?</i></p>

		<p>22. Dès lors, pourquoi voulez-vous écarter à ce point le peuple du choix des symboles censés le représenter ?</p> <p>23. Qui sommes-nous pour décider qu'il en aille autrement à la place de nos concitoyens ?</p> <p>26. Mais de quelle diversité parlons-nous ?</p> <p>27. Seule, comment la France pourrait-elle assurer la sécurité des Français face à un terrorisme islamiste dont la croisade sanguinaire n'a pas de frontières ?</p> <p>27. a Comment pourrait-elle répondre aux défis du réchauffement climatique et des migrations ?</p> <p>29. Comment pourrait-elle tirer son épingle du jeu face à une compétition mondiale marquée par le basculement du centre du monde vers les pays émergents ?</p>	
Interro-négatives	Alternatives	Interro-négatives	Alternatives
<p>20. Par exemple, pourquoi ne pas créer un premier grand service public européen de l'enseignement supérieur ?</p> <p>30. Pourquoi alors ne pas voir dans notre bleu la couleur mariale devenue couleur royale sous Louis VII ?</p>			

Tableau 2 : Classement des questions partielles en fonction de leur structure syntaxique

Bien que la liste du début de cette partie se compose de 34 répliques qui en même temps incluent 52 questions séparées par le point d'interrogation, les tableaux de classification n'incluent pas les énoncés qui ont été séparés au début du point 3.2. Ils seront traités comme *Autres types de structures* postérieurement.

En suivant le classement représenté par le *Tableau 1* et le *Tableau 2*, nous pouvons constater dans la *Figure 1* que 57% de la totalité d'énoncés suivis par le signe d'interrogation, correspondent aux questions totales, parmi lesquelles 45% du type V + S + (O), tandis que celles du type S + V + (O) représentent 12%.

Parmi les partielles, ces deux types de structure constituent en moyenne 12% chaque une.

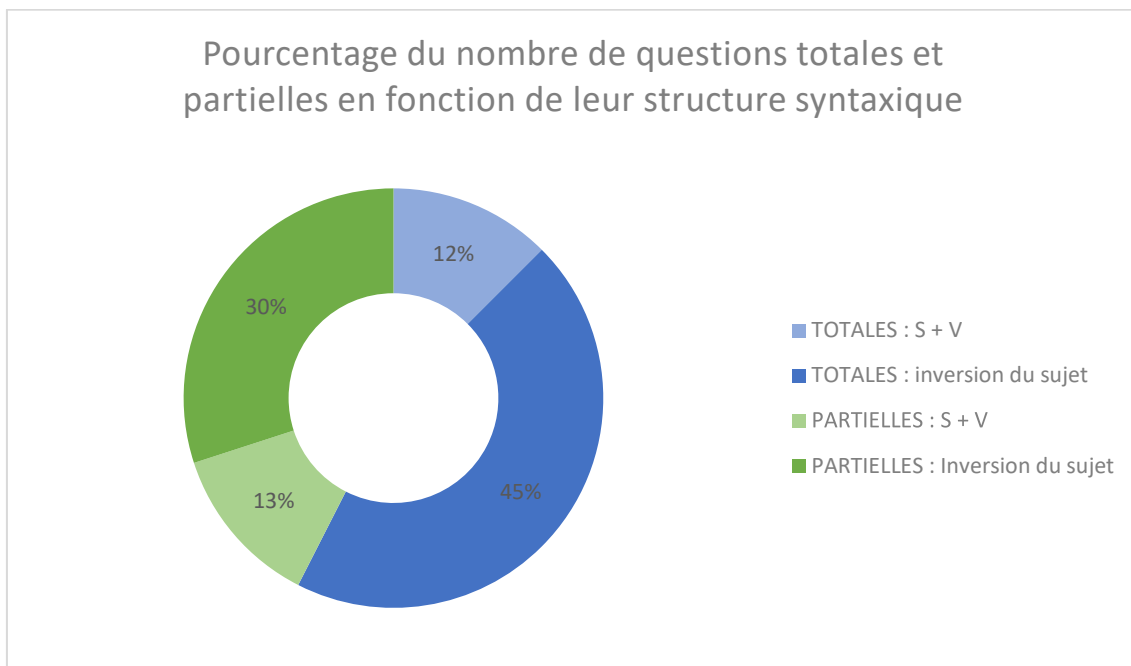


Figure 1 : Pourcentage du nombre de questions totales et partielles en fonction de leur structure syntaxique

En observant cette figure, nous pouvons dégager que la plupart de questions de notre corpus sont des questions totales à inversion du sujet, c'est-à-dire 45%. À l'intérieur de cette catégorie de questions totales, dont la totalité constitue 23 questions sur 42 présentées aux tableaux. D'une part il y a cinq du type S+V parmi lesquelles deux sont des interro-négatives. D'autre part, il y a dix-huit questions totales à sujet inversée parmi lesquelles, cinq sont des interro-négatives et deux des questions alternatives.

En ce qui concerne les questions partielles, elles constituent une totalité de 17 questions sur 42, dont la plupart (12 questions) sont à sujet inversée et ne présentent aucune interro-négative ni alternative. Les cinq autres sont du type S+V + (O) parmi lesquelles il y a deux interro-négatives S + V + (O) puisqu'une question alternative n'accepte pas la présence d'un mot interrogatif dans la même phrase.

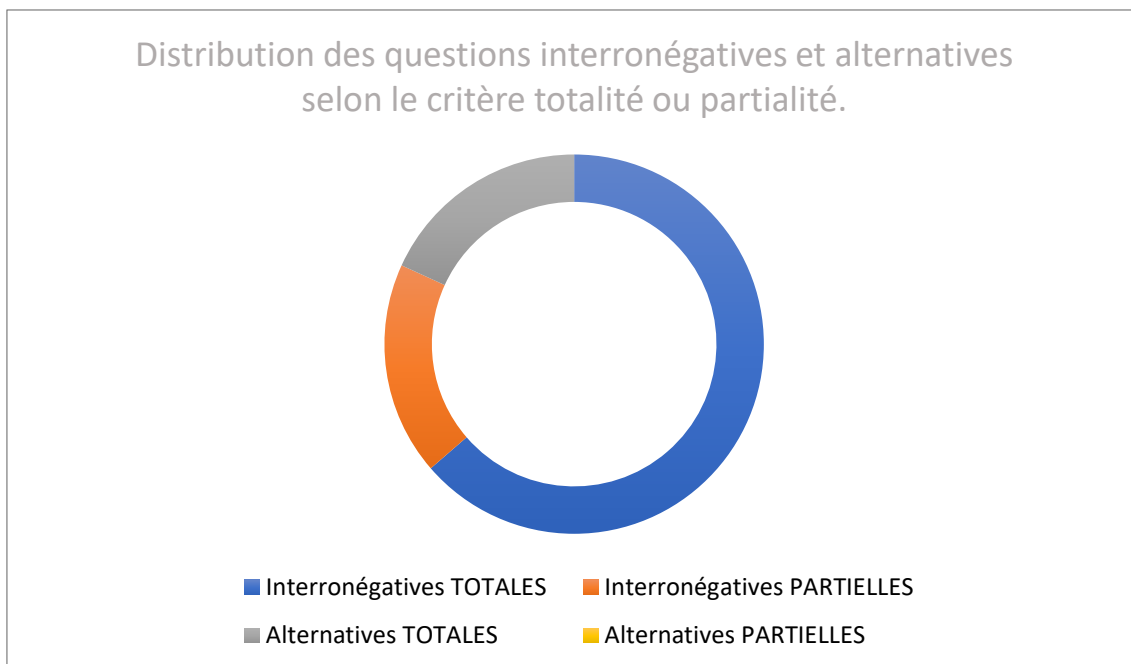


Figure 2 : Distribution des questions interro-négatives et alternatives selon le critère totalité ou partialité.

Pour conclure cette première partie de l'analyse nous pouvons affirmer que de ces 39 questions présentes dans les tableaux de classification, nous avons pu repérer 9 questions interro-négatives dont la plupart sont de questions totales, notamment à sujet inversé.

Parmi les questions alternatives nous n'avons repéré que deux qui se trouvent, elles aussi, dans les questions totales à sujet inversé.

Ces deux sous-catégories de questions interro-négatives et questions alternatives sont celles qui nous intéressent le plus dans un premier moment de l'analyse, puisqu'elles ont été associées depuis la partie de la *Contextualisation* comme étant plus attribuables aux questions rhétoriques qu'autres structures interrogatives.

La deuxième place de type de structure la plus fréquente est attribuée aux questions partielles à sujet inversé. Et finalement, les moins fréquentes ont été celles du type S+V aussi bien totales que partielles.

3.3 Analyse des questions alternatives et interro-négatives

Parmi les sous types des questions totales et partielles il y a deux catégories à distinguer : les questions alternatives et les questions interro-négatives. La raison principale pour laquelle nous privilégions ces deux catégories en particulier dans notre analyse, est justement le fait qu'elles soient liées théoriquement, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, à la *question rhétorique*. Notre but est donc de voir si effectivement toutes les questions interro-négatives et alternatives de notre corpus, sont des questions rhétoriques ou pas, toujours en rapport avec l'analyse de leurs formes et structures particulières.

Nous allons aborder maintenant les questions alternatives. Elles appartiennent à la catégorie de questions totales car leur structure n'accepte pas de mot interrogatif. Autrement dit, les questions partielles ne peuvent jamais être alternatives parce que le fait de présenter deux propositions (*P* ou *P / P* ou *nonP*) implique qu'il y a toujours une hiérarchie d'*alternative* (qui en ce cas équivaut à *réponse*) préférée, et le choix de laquelle est imposée par la propre forme syntaxique de la question. C'est-à-dire, la *réponse préférée* est une demande de confirmation de l'une des alternatives (options) proposées par la question alternative. C'est pour cela que ce type de questions sont considérées comme *des coordinations de questions totales* (Léon,2005 : 5) selon Cornulier (1982), mais dans le sens où elles attendent une confirmation de l'une de deux propositions.

La première question alternative de notre corpus à analyser est la suivante :

2.a *Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles nous rend-il plus ou moins européens ?* (p.5610)

Celle-ci est une question alternative avec une inversion du sujet, et qui coordonne deux déclaratives, à savoir : *Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles nous rend plus européens / Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles nous rend moins européens*. Ces deux déclaratives sont coordonnés par la conjonction de coordination *ou* qui indique deux possibles options à la réponse préférée, laquelle, rappelons-nous, peut porter sur l'ensemble de la question ou sur l'un de ses éléments. Néanmoins nous avons un *support statique* (Rémi-Giraud,1991 :40) représenté par le groupe nominal et dont l'intonation est uniforme. La question porte sur un élément du groupe verbal ou sur le groupe verbal dans son intégrité (idem pour le complément du verbe *plus ou moins européens*).

Vu que l'alternative est exprimée dans le complément du verbe, la question porte sur *plus européens* ou *moins européens*. En tout cas, nous partons du présupposé *Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles nous rend européens*. Ce qui est mis en question est juste l'intensité de l'adjectif *européens*.

Juste en analysant sa forme syntaxique nous ne pouvons pas dire s'il s'agit d'une question rhétorique ou pas. Pour pouvoir comprendre le rapport entre la forme et la fonction de cette question il faut la voir en contexte. Nous avons également souligné ce qui nous semble être la réponse, en essayant de respecter le rapport entre les éléments de l'énoncé et du discours qui le suit.

Comme nous le voyons cette question fait partie d'une suite de questions à discours rapporté fictif :

Certains me diront : pourquoi perdre du temps sur des symboles ? Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles nous rend-il plus ou moins européens ? L'Europe est-elle plus unie parce qu'elle chante l'Hymne à la joie ?

Mes chers collègues, nos sociétés ont besoin de repères. Elles se construisent avec des traditions, [...] 2. Les symboles font partie de ces repères essentiels. Ils permettent de prendre conscience de notre appartenance et de fédérer autour d'un projet. Les symboles ne peuvent se substituer à l'action, mais ils illustrent son sens. [...] La recomposition politique à laquelle nous assistons depuis mai dernier divise clairement ceux qui pensent que nous, Européens, partageons un avenir commun et ceux, nationalistes, qui pensent que nous serions mieux seuls. À l'Assemblée nationale, le drapeau européen pavoise aux côtés du drapeau français depuis 2008. Installé pour symboliser la présidence française de l'Union européenne, son maintien depuis près de dix ans souligne l'attachement des députés en faveur du projet européen. (p.5610)

Au moment de voir si la réponse est donnée ou pas, il ne faut pas oublier l'existence de hiérarchie de réponse préférée dans les questions alternatives. Tenant en compte cela, nous pouvons dire que l'émetteur ne donne pas de réponse au sens strict. Néanmoins, ce que nous avons souligné illustre ce qui *pourrait être* la réponse à **2.a**.

Les repères dont il parle sont justement *les symboles* qui sont : *Le pavoisement du drapeau aux douze étoiles* et *l'Hymne à la joie*. Et le fait que ces symboles, selon lui, permettent de prendre conscience de l'*appartenance*. Pour l'émetteur la réponse aux trois questions qu'il évoque seraient : *Parce que les symboles sont importants ; Oui, le pavoisement du*

drapeau aux douze étoiles nous rend plus européens et L'Europe est plus unie parce qu'elle chante l'Hymne à la joie. C'est-à-dire toutes ces réponses sont implicites dans son discours au niveau sémantique mais non pas au niveau formel. Ce qui permet de qualifier cette suite de questions comme rhétoriques, c'est la dimension polémique et le côté ridicule de ces questions puisque pour répondre affirmativement, il ne faut pas les interpréter dans leur sens littéral. Le côté rhétorique est aussi le fait que le discours qui suit ne constitue pas une réponse concrète ou réponse préférée. La fonction de cette suite de questions est simplement celle d'introduire le sujet du débat ou de faire passer les idées de l'émetteur comme possibles réponses. Cette dernière option nous semble plus véridique.

Nous ne pouvons pas laisser de côté la question **2**. *Pourquoi perdre du temps sur des symboles ?* juste après la phrase introductrice *Certains me diront*. L'intonation montante porte normalement sur le mot interrogatif *Pourquoi*, lorsque les questions partielles attendent un rhème en ayant posé un thème, qui dans ce cas est *perdre du temps sur des symboles*. Il y a donc un présupposé plutôt statique qui implique une *perte de temps*, et le rhème ou l'information nouvelle doit, en principe, ajouter une *raison logique* à cette *perte*. Or, nous avons déjà pu déduire grâce à la suite de son discours que le sujet du débat est important. La question **2**. est rhétorique et sa fonction est simplement introductive.

La dernière de cette suite de questions **2.b** *L'Europe est-elle plus unie parce qu'elle chante l'Hymne à la joie ?* qui est une question totale avec une inversion du sujet, est aussi une question rhétorique par les mêmes raisons que la **2.a**.

Dans **2.b**, le groupe nominal *L'Europe* et ce qui suit après l'inversion du sujet *plus unie parce qu'elle chante l'Hymne de la joie*, constituent l'*apport statique* (Rémi-Giraud,1991 :5). Tandis que l'inversion du sujet, où le pronom-sujet maintient une corrélation anaphorique avec le groupe nominal, met en question l'apport dynamique qui est le verbe *être*. Par conséquent, la déclarative *L'Europe est plus unie parce qu'elle chante l'Hymne à la joie* et qui se trouve implicite dans l'énoncé, est mise en question. Or, sa fonction n'est pas celle de questionner, et c'est aussi le cas de l'exemple **2.a**.

Il convient peut-être nuancer que les questions seront aussi analysées en rapport avec les autres éléments qui les entourent (les rapports entre les contenus sémantiques et pragmatiques dans les suites de questions, aussi bien que les possibles réponses dans la suite du discours), comme dans le cas précédent.

La deuxième et dernière question alternative est :

18. *Sommes-nous au bout de l'Asie ou l'Asie est-elle un bout de l'Europe ?*
(p.5614).

C'est une autre question coordonnant deux déclaratives *Nous sommes au bout de l'Asie/ l'Asie est un bout de l'Europe*. Cette question ne fait qu'évoquer une problématique concertante les frontières territoriales de l'Europe. Ce qui est intéressant dans cette question est *le support dynamique* qui est le verbe *être*. Au moment où il est mis *en manque* à travers l'inversion du sujet, [...] *le verbe est privé de son support logique et chronologique* [...] (Rémi-Giraud,1991 :51) et il reste donc en suspens. Il s'agit de la coordination de deux questions totales à inversion du sujet : *Sommes-nous au bout de l'Asie ?* et *l'Asie est-elle un bout de l'Europe ?* où la réponse préférée est *oui* ou *non* et elle porte sur le verbe être [...] *qui, par son sémantisme, a vocation à expliciter la valeur de vérité* [...] (Rémi-Giraud,1991 : 51). Les deux déclaratives mentionnées au début de ce paragraphe, sont donc des énoncés qui sont présentés par l'émetteur comme les seules deux vérités possibles en tout ce qui concerne les frontières géographiques de l'Europe. Voyons cette dernière question alternative dans son propre contexte :

Nombreux sont aujourd'hui ceux qui se demandent ce qu'est l'Europe. Définir l'Europe territorialement est périlleux. Sommes-nous au bout de l'Asie ou l'Asie est-elle un bout de l'Europe ? L'Europe est-elle une entité juridique établissant un nouvel ordre juridique ?

[...]

Dans la mythologie grecque, Zeus se déguise en taureau blanc pour séduire Europe, fille d'un roi. Le nom lui-même vient des termes « euris », large, et « ops », les yeux. Il désigne donc une terre, une vision et un espoir. S'il n'existe aucune définition territoriale ni culturelle générale de l'Europe, il en existe une ressortissant à la « géographie par les genres de vie » et présentant un sens politique. Comme l'a écrit en 1936 Jacques Bancel, éminent géographe, dans

Géographie et politique, la géographie, si elle peut être mise au service d'une politique, doit surtout rendre compte des genres de vie.

La réponse préférée serait qu'*il n'existe aucune définition territoriale de l'Europe*. Le Si en tête de la phrase originale tirée du corpus pourrait être paraphrasée par *même si où même tenant en compte le fait qu'il n'existe aucune définition territoriale...*

Nous pourrions penser dans un premier temps que cette question ne fait qu'évoquer une problématique concertante les frontières territoriales de l'Europe. Mais le discours qui suit après cette question, se présente de manière très subtile comme une possible réponse à la question posée par le propre émetteur. Néanmoins il s'agit d'une question rhétorique puisque sa fonction n'est pas uniquement celle d'attirer l'attention sur *la non-existence des frontières géographiques de l'Europe*, mais aussi de mettre sur le même axe deux propositions qui ne sont pas comparables, à savoir : *Nos frontières terminent là où commence l'Asie* ou *une partie de l'Asie peut être considérée comme Europe ?*

Ensuite nous avons une question totale à inversion du sujet qui est une continuation de la dernière : *L'Europe est-elle une entité juridique établissant un nouvel ordre juridique ?*

Pour les États et les juristes, certainement ; pour les citoyens, la chose est un peu moins sûre. L'Europe est encore trop souvent une boîte noire dont on ignore le fonctionnement et les règles.

[...] il est clair que les symboles participent d'un esprit européen, mais ne suffisent pas à le définir. En effet, l'identité existante a des conséquences significatives sur la façon dont les citoyens la perçoivent. Comme je l'ai rappelé ici même il y a quelques semaines, une étude publiée en juin 2017 montre que seulement 34 % des citoyens européens ont le sentiment de bénéficier de l'appartenance de leur pays à l'Union européenne. Quant aux élites, elles estiment à 60 % que l'Union ne doit pas aller plus loin. [...] (p.5614)

Il s'agit bien d'une question rhétorique et elle a pour but de mettre en évidence le fait qu'il y a une différence entre ce que l'Europe est pour les juristes et ce qu'elle est pour les citoyens. Et de cette manière justifier le fait que *seulement 34 % des citoyens européens aient le sentiment de bénéficier de l'appartenance de leur pays à l'Union européenne*.

Pour conclure cette partie de l'analyse consacré aux questions alternatives nous pouvons ajouter que les structures alternatives avec une inversion du sujet, présentent deux

propositions qui ne cherchent pas l'affirmation de l'une de deux options (alternatives de réponse) parce qu'elles ont une fonction différente à celle de *questionner* ou *faire choisir entre deux options* (comme dans le cas des alternatives qui ne sont pas rhétoriques). Dans les questions rhétoriques la réponse est parfois donnée au niveau pragmatique avec différents degrés d'ambiguïté, mais parfois elle est trop évidente et *omise*. La réponse n'est jamais omise quand la question est suivie par le discours de l'émetteur, mais nous avons l'impression de ce *manque* car, les réponses ne sont pas *les réponses préférées* ou encore *complètes*.

Les fonctions des questions rhétoriques ayant la forme de questions alternatives peuvent être de deux types : celles qui servent à introduire un sujet pour pouvoir ensuite enchaîner son discours de manière cohérente avec la question (où la réponse est très ambiguë). Et celles qui visent à renforcer la valeur de vérité de la déclarative qui se trouve implicite dans le discours qui suit (où la réponse, soit est trop évidente par son contexte, soit elle est donnée de manière directe par l'émetteur).

Dans les pages qui suivent nous analyserons les questions interro-négatives :

13. *Le coq, c'est le symbole de la France, non ?* (p.5612)

Voici le contexte où elle apparaît :

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Sébastien Chenu. Le coq, c'est le symbole de la France, non ?

M. Richard Ferrand. Ici souffle l'esprit !

Un député du groupe REM. Et le symbole de la lourdeur, c'est quoi ?

M. Jean-Paul Lecoq. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, pour nous, le destin de l'Europe, notre destin, est une affaire non pas de symboles, mais de contenu. Le problème n'est pas tant de savoir où planter un drapeau, mais ce qu'il dit, ce qu'il représente. Quel sens symbolique et politique revêt-il pour les peuples européens ?

Cette question a un caractère rhétorique puisqu'elle n'attend pas de réponse si l'on examine le contexte. Formellement elle implique une confirmation de l'énoncé en introduisant le *non ?* après la virgule. L'énoncé est une moquerie ou un jeu de mots avec le nom de l'un des participants, membre du *Parti Communiste Français*, fait par M.

Sébastien Chenu (membre du *Parti républicain*). Les répliques de M. Richard Ferrand et d'un député du groupe REM, surtout celle du dernier, confirment le caractère rhétorique de la question, mais aussi le fait que personne n'ait pas répondu en expliquant le symbolisme du coq gaulois.

C'est le seul cas où la question est répondue par une autre question. La question **14**. *Et le symbole de la lourdeur, c'est quoi ?* est une question rhétorique et ce qu'elle exprime c'est *Tu es lourd* ou *C'est que tu as dit a été hors de place*. Ici, le côté rhétorique peut être compris uniquement dans le contexte mais aussi par l'incompatibilité sémantique entre *lourdeur* et *symbole*, où le rapport sémantique est établi au sens figurée.

24. *Et le blanc du drapeau français, cela ne vous gêne pas ?* (p.5616)

C'est une question qui apparaît au milieu du discours de M. Alexis Corbière, et qui est (à notre avis) soit ignorée, soit répondu par l'exclamative *C'est un miracle !* :

M. Alexis Corbière. Nous l'avons déjà évoquée lors du débat suscité il y a un mois par l'amendement que j'évoquais tout à l'heure. Adopter un drapeau directement inspiré d'une apparition mariale ne nous semble pas conforme aux valeurs héritées des Lumières ! (Exclamations sur les bancs du groupe MODEM.)

M. Erwan Balanant. Et le blanc du drapeau français, cela ne vous gêne pas ?

M. Alexis Corbière. Nous les défendons au premier rang, car il s'agit bien de défendre la laïcité ! Remontons encore un peu plus loin le fil de l'histoire. Il y a 187 ans, jour pour jour, le 27 novembre 1830 – convenez, chers collègues, que la date est bien choisie ! –, ...

M. Julien Aubert. C'est un miracle !

Avant tout il faut avoir en tête que la couleur qui symbolise l'*apparition mariale* est le bleu, et donc la première partie de cet extrait du corpus (la réplique du M. Alexis Corbière) fait référence au drapeau européen. Cette réplique est suivie par la question **24** où *le blanc du drapeau français* symbolise la monarchie, et cette information ou présupposée communément acceptée est implicite dans le pronom relatif *cela*.

Si cette question n'avait pas de négation, la réponse préférée *oui* aurait du sens. Mais cette question tout à fait rhétorique puisque le but de l'émetteur est de faire remarquer que *le blanc du drapeau français* devrait gêner M. Alexis Corbière qui à son tour critique le symbolisme religieux du drapeau européen.

Pour comprendre mieux cette question elle peut être analysée en relation avec la suite de questions produites par M. Ludovic Mendes, en suivant le sujet des couleurs et de ce qu'elles représentent dans les drapeau français et européen.

30. Pourquoi alors ne pas voir dans notre bleu la couleur mariale devenue couleur royale sous Louis VII ? ; 30.a Le rouge n'est-il pas le même que celui apposé sur le blason de l'abbaye de Saint-Denis par l'abbé Suger ? (p.5619) ; 30.b Le blanc n'est-il pas historiquement, en France, la couleur de la monarchie ? (p.5619)

Voici un extrait du corpus qui donne plus du contexte à cette question :

J'ai été particulièrement saisi lorsque certains, parmi nos collègues, se sont indignés de la présence dans cet hémicycle du drapeau européen, croyant y voir un étendard confessionnel.

[Pourquoi alors ne pas voir dans notre bleu la couleur mariale devenue couleur royale sous Louis VII ?](#)

[Le rouge n'est-il pas le même que celui apposé sur le blason de l'abbaye de Saint-Denis par l'abbé Suger ?](#)

[Le blanc n'est-il pas historiquement, en France, la couleur de la monarchie ?](#)

M. Jean-Luc Mélenchon. On est mort pour ce drapeau-là, monsieur, pas pour votre machin !

M. Ludovic Mendes. Or viendrait-il à l'esprit de quiconque sur ces bancs de remettre en cause la symbolique républicaine et laïque de notre drapeau tricolore ? Certainement pas, car au-delà de leurs usages passés, les symboles sont faits pour diffuser l'essence des valeurs qui leur sont associées. Il en va donc de même du drapeau européen

Nous avons la première question qui est une question délibérative et elle ne fait qu'évoquer l'existence d'une alternative qui n'est pas prise en compte au niveau du discours et du sens pragmatique dans la question **24.** (p.5616)

La suite est une suite de questions qui ont par réponse préférée le *si*, qui sert d'appui à l'idée de ne pas s'enfermer dans une seule interprétation de mêmes symboles (dans ce cas des couleurs des drapeaux) puisque à chaque époque autres valeurs leurs ont été attribuées. La fonction des questions **30.a** et **30.b** est juste celle de rappeler ce qui représentent les couleurs.

3.c *Finally, ne savent-ils pas que chaque fois que nous avons voulu voir le monde par notre seul regard, nous l'avons toujours vu plus étroit, et en vérité plus sombre ?* (p.5610)

Ils souhaitent renverser la table, tout détruire pour tout reconstruire, comme si rien n'était plus facile. Se rappellent-ils qu'il a fallu plus d'un demi-siècle pour nous décider à lier nos destins ? Qu'il a fallu le congrès de Versailles, les illusions perdues d'Aristide Briand et de Frank Kellogg, des millions de morts pour y parvenir enfin ? Qu'il a fallu que des pères fondateurs, eux-mêmes ensanglantés dans leur chair, choisissent de se parler et de s'unir après la barbarie qui venait de tout emporter ?

Finally, ne savent-ils pas que chaque fois que nous avons voulu voir le monde par notre seul regard, nous l'avons toujours vu plus étroit, et en vérité plus sombre ? En rejetant l'Europe, ils proposent de s'enfermer dans les frontières nationales. Bientôt, ce sera dans leurs frontières régionales respectives. À la fin, peut-être ne restera-t-il plus que la ville ou le quartier pour construire cette solidarité qu'ils appellent de leurs vœux mais qu'ils refusent à beaucoup, singulièrement aux autres.

La dernière question est tout à fait rhétorique puisque son but est celui de convaincre pour la votation de la déclaration, en présentant l'affirmation *Ils ne savent pas que chaque fois que nous avons voulu voir le monde par notre seul regard, nous l'avons toujours vu plus étroit, et en vérité plus sombre*. L'apport statique est ce qui suit après le groupe verbal *se rappellent-ils*. Ensuite, ce qui est mis en question c'est la possibilité de que ceux qui sont contre la votation de la déclaration, sachent que *chaque fois que nous avons voulu voir le monde par notre seul regard, nous l'avons toujours vu plus étroit, et en vérité plus sombre*. Evidemment cette question n'attend de réponse puisque si l'on répond *si* leurs arguments perdent leur sens, mais si l'on répond par *non*, ils risquent de nier des faits historiques concrets qui peuvent être sous-entendus avec la dernière partie de la phrase. C'est une suite de questions rhétoriques qui n'attendent pas de réponse puisqu'elle est sous-entendue par l'émetteur. La fonction de cette question est de convaincre de l'importance de signer la déclaration pour laquelle ils se sont réunis, en évoquant des événements passés présentés comme des *sacrifices*.

10.a N'est-ce pas l'idée toute simple, mais révolutionnaire, que désormais la souveraineté s'exerce simultanément à plusieurs niveaux ? (p.5612)

Voici la question dans le contexte :

Inspirons-nous des joyaux français pour redonner du souffle à ce projet : la retraite par répartition, la sécurité sociale, l'expression des cultures et leur respect. L'Union européenne ne peut-elle pas, à l'appui de normes progressistes, imposer par son marché intérieur ses valeurs aux multinationales ? Enfin, pour pérenniser le projet européen, il faudra raffermir sa place sur la scène internationale et diplomatique. Cela fait trop longtemps que l'Union européenne est invisible et faible sur ce plan.

La tournure *n'est-ce pas*, qui est en réalité : *Est-ce que l'idée que désormais la souveraineté s'exerce simultanément à plusieurs niveaux, est toute simple mais révolutionnaire ?*

Ce qui fait la négation de l'apport dynamique *être*, en tête de l'interrogation, c'est remettre en question la véracité d'une proposition qui est déjà mise en question par le signe d'interrogation, comme dans l'occurrence que nous venons de proposer en enlevant la négation. Ces doubles *filtres* interrogatives dans l'exemple original, exercent un pouvoir illocutoire sur le récepteur puisqu'ils *invitent à la réflexion* deux fois à travers deux mécanismes (l'inversion du sujet et la négation).

Il s'agit bien d'une question rhétorique et sa fonction est celle de convaincre que l'idée qu'il énonce est simple mais en même temps révolutionnaire. Ce qui est mis en question c'est la possibilité de la *non-véracité* (qui n'est autre chose que la négation du verbe *être* et son rapport avec le support statique) de l'énoncé. La fonction illocutoire de cette question rhétorique est justement d'attirer l'attention sur *l'idée que désormais la souveraineté s'exerce simultanément à plusieurs niveaux* et souligner son caractère *simple mais révolutionnaire*.

Ce qui permet aussi de qualifier cette question comme rhétorique est l'ambiguïté de ce qui pourrait être une possible réponse, au sein du discours qui suit juste après le signe d'interrogation.

17. *L'Union européenne ne peut-elle pas, à l'appui de normes progressistes, imposer par son marché intérieur ses valeurs aux multinationales ?* (p.5614)

Nous ne considérons pas cette question comme question rhétorique puisque la réponse est donnée de manière non implicite et de façon ambiguë. Comme nous l'avons déjà dit, et elle a pour objectif une suggestion qui est appuyée par le discours qui suit après le signe d'interrogation :

Inspirons-nous des joyaux français pour redonner du souffle à ce projet : la retraite par répartition, la sécurité sociale, l'expression des cultures et leur respect. L'Union européenne ne peut-elle pas, à l'appui de normes progressistes, imposer par son marché intérieur ses valeurs aux multinationales ?

Enfin, pour pérenniser le projet européen, il faudra raffermir sa place sur la scène internationale et diplomatique. Cela fait trop longtemps que l'Union européenne est invisible et faible sur ce plan.

20. *Par exemple, pourquoi ne pas créer un premier grand service public européen de l'enseignement supérieur ?* (p.5615)

Il s'agit d'une question délibérative, donc sa fonction est celle d'inviter à la réflexion sur l'idée de *créer un premier grand service public européen de l'enseignement supérieur*. Le seul apport dynamique en ce cas est le mot interrogatif et non pas le verbe puisqu'il est utilisé au mode non temporel et de ce fait impersonnel. La question, comme nous venons de le mentionner, peut porter soit sur une invitation à la réflexion de la possibilité de *créer un premier grand service*, soit sur les raisons qui *empêchent* de le faire (car à niveau pragmatique, l'énoncé présuppose que la *création d'un premier grand service public* n'a pas été encore réalisée). Cette question n'a rien que puisse la qualifier comme rhétorique.

Pour conclure cette partie de l'analyse concernant les questions alternatives et les questions interro-négatives il faut remarquer le fait que les deux questions alternatives que nous trouvons dans le corpus sont rhétoriques. Ce que ces dernières ont en commun au niveau de la forme est d'abord la structure caractéristique des alternatives (deux propositions coordonnées dans le même énoncé) et aussi l'inversion du sujet. De plus, les deux font partie d'une suite de questions qui annoncent ou introduisent le discours qui est énoncé par la suite et c'est justement cela qui leur attribue le caractère rhétorique.

Mais le côté rhétorique est aussi le fait que le discours qui suit ne contienne pas toujours une réponse préférée puisque, dans la plupart des cas parmi les questions rhétoriques que nous avons examinées, celle-ci n'est pas donnée de manière implicite. La réponse peut être uniquement déduite, comprise ou identifiée à condition d'avoir compris le contexte formel et pragmatique. Les suites de questions introduisent un sujet du débat ou de justifier les idées de l'émetteur et les rendre *pertinentes*.

D'autres questions qui peuvent être qualifiées ou interprétées comme rhétoriques sont les suivantes :

16. *Comment laisser filer tout cet argent avec autant de flegme que M. Juncker ?* (p.5613)

C'est une question délibérative par sa forme, mais elle a un caractère tout à fait *rhétorique* car l'idée est de faire voir qu'il s'agit d'une injustice. Donc le but est celui de dénoncer. Ce qui ne nous permet pas d'interpréter cette question au sens littéral est le lexique employé, tel que *filer* ou *flegme*. Mais aussi l'adverbe de comparaison qui fait remarquer la gravité de ce qui est énoncé. Ce qui est mis en question est justement la manière, donc l'insistance sur *Comment est-ce qu'il est possible laisser que quelque chose si scandaleuse puisse avoir lieu ?*

26. *Mais de quelle diversité parlons-nous ?* 26.a *De la diversité sociale, entre pays riches et pays pauvres ?* 26.b *De la diversité fiscale, entre les États qui taxent les dividendes et ceux qui les encouragent ?* 26.c *De la diversité des règles, qui permettent là ce qui est interdit ailleurs ?* Nous craignons que la seule unicité qui prévale aujourd'hui en Europe soit celle du marché – un marché unique, avec des règles de concurrence communes à tous. (p.5617)

Ici il s'agit d'une suite de questions introduites par la conjonction de coordination qui comporte une négation explicite. C'est-à-dire *nous parlons de la diversité, mais qu'est-ce que nous comprenons par « diversité » ?* En suite les questions présentent des éléments ou des concepts qui se contrarient à niveau de sens produisant ainsi l'ironie : *diversité sociale/ pays riches et pays pauvres ; diversité fiscale/ les États qui taxent les dividendes et ceux qui les encouragent ; diversité des règles/ qui permettent là ce qui est interdit ailleurs*.

27. *Seule, comment la France pourrait-elle assurer la sécurité des Français face à un terrorisme islamiste dont la croisade sanguinaire n'a pas de frontières ?* **27. a** *Comment pourrait-elle répondre aux défis du réchauffement climatique et des migrations ?* (p.5618)

28. *Ou du glyphosate, par exemple ?* **29.** *Comment pourrait-elle tirer son épingle du jeu face à une compétition mondiale marquée par le basculement du centre du monde vers les pays émergents ? [...] Laisser l'Europe sombrer, ce serait donc se résoudre à laisser la France couler avec.* (p.5618)

Ici encore nous avons une suite de questions, où **27.,27. a,29.** ont pour but introduire le discours et donner du sens à ce qui est censé être la réponse préférée qui se sous-entend : *d'aucune forme.*

Les souverainetés française et européenne, c'est un entrelacs d'intérêts communs, et la souveraineté européenne n'est rien d'autre qu'un amplificateur pour notre souveraineté nationale ! *Seule, comment la France pourrait-elle assurer la sécurité des Français face à un terrorisme islamiste dont la croisade sanguinaire n'a pas de frontières ? Comment pourrait-elle répondre aux défis du réchauffement climatique et des migrations ?*

M. Alexis Corbière. Ou du glyphosate, par exemple ?

M. Philippe Vigier. Comment pourrait-elle tirer son épingle du jeu face à une compétition mondiale marquée par le basculement du centre du monde vers les pays émergents ? Laisser l'Europe sombrer, ce serait donc se résoudre à laisser la France couler avec. C'est pourquoi je suis heureux que cette proposition de résolution soit pour nous l'occasion d'avoir ce débat essentiel.

Parmi cette suite de questions, la question rhétorique pourrait être la **28.** pour quelqu'un qui connaît le fonctionnement de la déforestation avec des outils chimiques comme le *glyphosate*, et la situation globale actuelle en rapport à ce produit . La rhétoricité de cette question est marqué par le sémantisme et le contexte pragmatique extratextuel.

32. *Allons-nous donc tourner le dos à nos amis belges, bulgares, allemands, grecs, espagnols, italiens, chypriotes, lituaniens, luxembourgeois, hongrois, maltais, autrichiens, portugais, roumains, slovènes et slovaques, ou reconnaitrons-nous demain les symboles de notre communauté d'intérêts ?* (Pp. 5619-5620)

C'est une question rhétorique qui n'attend pas de réponse, sa fonction est de convaincre

du contraire à ce qu'elle énonce.

3.4 Cas particuliers

Au moment de classer les questions, nous avons vu que le corpus présentait d'autres types de structures comme par exemple les phrases averbales qui ne pouvaient pas être classifiées dans les tableaux selon la structure syntaxique :

1. *Ah oui ?*

Celle – ci pourrait-être une exclamative, mais le point d'interrogation suggère une intonation montante (cela peut ne pas être le cas). Dans le cas où l'intonation ait été montante, la question peut exprimer soit un étonnement, soit un soupçon qui peut découler en ironie, dans ce cas-là l'ironie est encore plus évidente qu'avec l'intonation montante. Cette question ou exclamation n'est pas suivie d'une réponse ou prise en compte par le reste des interlocuteurs.

4. *Maladive ?*

Il s'agit du même type de phrase qu'avec **1.** à exception qu'ici la réplique a une suite *Ils nous ont envahis quatre fois !*.

Voyons cela en contexte :

M. Damien Abad. N'en déplaise à M. Mélenchon et à ses amis, je suis de ceux qui préfèrent le drapeau européen au drapeau rouge. Je vous dirai aussi très clairement que malheureusement, leurs visions ressemblent parfois à un retour pur et simple au nationalisme d'antan, saupoudré d'une méfiance maladive à l'égard de l'Allemagne.

M. Jean-Luc Mélenchon. Maladive ? Ils nous ont envahis quatre fois !

Ce qui est rhétorique est justement la mise en question de l'adjectif *maladive* attribué au nom *méfiance*. M. Mélenchon remet en question la *pertinence* de cet adjectif donnée par M. Abad puisqu'il considère que la méfiance à l'égard de l'Allemagne est justifiée par des faits historiques.

5. e *Bref, trois questions simples, décisives, irrécusables : qui ? Quoi ? Comment ?* (Q + Q + Q)

L'émetteur reprend ces trois questions précédentes pour les simplifier au minimum à travers cette suite de trois mots interrogatifs qui renvoient à **5.5. a,5. b.**

La phrase introductrice *Ils nous obligent à nous poser les trois questions centrales auxquelles nous refusons obstinément de répondre depuis près de soixante-dix ans : [...]* qui est suivie par trois partielles du type (Q) + V + S + (O) : **5.a** *qui sommes-nous vraiment, nous qui prétendons nous unir, donc nous distinguer ?* **5.b** *Que voulons-nous faire ensemble et continuer de faire séparément dans le cadre de nos États historiques ?* **5. c** *De quelle nature doit être le pacte qui est supposé nous unir, comme dit la devise, « dans la diversité » ?*

6. Pourquoi ? (Q)

Cette réplique correspondante à la question précédente ne représente pas une question, c'est-à-dire, c'est une interrogation qui s'ajoute à la suite de questions précédentes qualifiée comme *les trois questions centrales auxquelles nous refusons obstinément de répondre [...]* (p.5611). Cependant elle pourrait aussi bien signifier la doute ou l'incompréhension de ce qui a été énoncé par M. Jean – Louis Bourlanges avant que cette question ait été posée.

7. Première question : qui ? (Q)

Cette question constitue la première partie de la question complète qui la suit. Néanmoins l'apport dynamique *qui ?* est aussi *l'apport statique*, c'est-à-dire, le pronom *qui* est lui – même constituant et sa propre base et son expansion en même temps. Le pronom implique l'existence d'un nom et cela nous permet d'attribuer le verbe *être* qui est *implicite* puisque quelqu'un (soit le nom auquel *qui* remplace) forcément existe et donc *est*. De plus, le verbe être apparaît juste après, dans la reprise commençante par le même constituant. C'est justement dans cette reprise **7.a** que l'apport dynamique (le verbe être qui est implicite) s'actualise avec le nom *nous* et prend sa forme finale *sommes* :

Qui sommes-nous, nous qui tentons depuis soixante-dix ans de nous reconnaître les uns les autres, en tâtonnant, les yeux bandés dans cette étrange partie de colin-maillard géopolitique ? Partons un instant du drapeau, ce cercle de douze étoiles éclairant une nuit d'azur. L'empreinte chrétienne de cette symbolique à la fois apostolique et mariale ne fait guère de doute. (p. 5611).

Il y a une insistance très marquée sur l'incomplétude ou la manque de l'information souhaitée et c'est une question plutôt délibérative.

16. *Comment laisser filer tout cet argent avec autant de flegme que M. Juncker ?* (p.5613)

C'est une question délibérative par sa forme, mais elle a un caractère tout à fait *rhétorique* car l'idée est de faire voir qu'il s'agit d'une injustice. Donc le but est celui de dénoncer. Ce qui ne nous permet pas d'interpréter cette question au sens littéral est le lexique employé, tel que *filer* ou *flegme*. Mais aussi l'adverbe de comparaison qui fait remarquer la gravité de ce qui est énoncé. Ce qui est mis en question est justement la manière, donc l'insistance sur *Comment est-ce qu'il est possible laisser que quelque chose si scandaleuse puisse avoir lieu ?*

21. *Pourquoi de l'ONU ?* (p.5615)

Il s'agit encore une fois d'une question réelle puisque c'est une demande d'information.

25. *Notons que cette date correspond – coïncidence ? – à la fête de l'Immaculée Conception.*

Il s'agit d'un composant tout à fait rhétorique puisque l'émetteur est 100% convaincu de la véracité de ce qu'il dit, ainsi que le reste, et il en est conscient. Le composant *coïncidence* est une sorte de moquerie qui renforce encore plus l'impératif « Notons » et l'incontestabilité de ce qu'il énonce.

Pour conclure la partie de l'analyse nous pouvons ajouter que la catégorie *question rhétorique* est très ample et n'est pas assez efficace comme critère d'analyse formel.

D'une part nous avons des questions qui sont identifiables aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Et d'autre part nous avons les différentes fonctions des formes interrogatives. Toutes les fonctions communicatives peuvent avoir différentes formes auxquelles elles sont associées parce qu'elles établissent un lien de référence visible avec ses formes et son sens premier. Mais la question rhétorique, même si maintenant nous pouvons lui attribuer des structures formelles comme celle des alternatives et interro-négatives à sujet inversé, n'est pas une catégorie statique ni représentable sans tenir en compte la visée pragmatique et l'analyse du discours. D'un point de vue pragmatique ce qui caractérise la question

rhétorique est sa fonction illocutoire, c'est-à-dire le fait d'attribuer un sens différent à celui qui est littéral dans une phrase quelconque.

IV. Conclusions

Au-delà de l'analyse des formes morphosyntaxiques et de leur explication au niveau pragmatique, il faut dire que les questions rhétoriques ne sont identifiables que lorsqu'on les analyse dans leur contexte.

Mais au niveau formel il y a tant bien même souvent des indices. L'analyse nous a permis de confirmer que certains indices formels qui permettent d'identifier plus facilement les questions rhétoriques au niveau formel :

- C'est le cas des interro-négatives totales (qui tendent fortement à être des questions rhétoriques, donc), où la déclarative est systématiquement mise en question même si la réponse, ou la véracité de la proposition, est évidente.
- L'indice fondamental de question rhétorique dans les interrogations partielles est l'inversion du sujet.
- Une autre structure récurrente présente dans les partielles à inversion du sujet est celle du verbe à l'infinitif, où la question n'est pas adressée à quelqu'un en particulier.

Au niveau pragmatique, toutes ces questions ont leur efficacité dans le discours, mais elles existent aussi dans d'autres contextes qui devront être également étudiés.

Donc d'une part, d'un point de vue formel, nous pouvons ébaucher leur identification par leur structure syntaxique (inversion du sujet), par leur modalité ou catégorie (notamment les interro-négatives, surtout si la négation est placée au début de phrase, et aussi les alternatives).

D'un point de vue sémantico-pragmatique leurs caractéristiques principales seraient l'opposition, l'exagération au niveau du lexique mais aussi au niveau du sens, qui est préalable à l'énoncé et qu'il faut bien connaître pour pouvoir élaborer une interprétation correcte.

Ce qui fait qu'à l'écrit une question soit une question, c'est le signe « ? » et tout le signifié qui se cache derrière comme par exemple l'intonation montante qui lui est attribuée (ce serait un sujet à traiter par la phonologie pour pouvoir compléter cet étude). Cependant, ce qui fait qu'à l'écrit une question en français soit une question, à part le signe d'interrogation à la fin de la phrase, c'est dans un deuxième degré l'inversion du sujet (ou la structure *est-ce que*). Avec ces deux dernières, l'acte de question ou la mise en question de la proposition implicite dans la phrase, est plus fort que le type *SVO*? Mais le plus important ici, ce n'est pas une analyse de la question rhétorique comme une ressource ou outil stylistique. Le sujet principal reste pour nous l'usage rhétorique de la structure interrogative qui est proprement attribuée à la question, et le fait que cela produise une dissonance entre la forme et la fonction. Cette dissonance entre la forme interrogative (qui peut avoir différentes fonctions, bien évidemment) et la propre fonction initiale (celle de questionner) ou l'acte de question, peuvent être comprises par l'analyse du couple Q-R. Nous avons vu quel était le rapport entre question rhétorique et le couple Q-R : la réponse n'est pas toujours donnée, mais quand c'est le cas, la réponse se trouve uniquement dans une partie de ce sur quoi porte la question. Parfois cette réponse incomplète n'est pas implicite au niveau formel mais au niveau pragmatique, ce qui complique beaucoup l'interprétation. Nous pourrions dire que cela est fait pour agiter les esprits, réveiller les passions ou tout simplement pour justifier la logique ou la cohérence d'un discours, même si ce n'est pas le cas (en posant une question et en y répondant nous-mêmes). Comme nous le voyons, c'est une question qui ne concerne pas uniquement la forme, mais le sens et le côté pragmatique. Et c'est pour cela qu'il faut absolument mener l'étude de ce sujet aux autres branches de la linguistique et même aux autres domaines qui étudient l'humain.

V. Bibliographie

Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche.M. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui*, (Paris : Flammarion)

Assemblée nationale XVe législature Session Ordinaire de 2017-2018 72e séance. Compte rendu intégral. (2017). In: *Promotion des symboles de l'Union européenne*. [online] Paris: Journal Officiel de la République Française, pp.5609 -5623.
URL: <http://www.assemblee-nationale.fr/15/cri/2017-2018/20180072>

Borillo A. 1981. *Quelques aspects de la question rhétorique en français*, DRLAV 25, p. 1-33.

Christopher Eisenhart et Barbara Johnstone, *L'analyse du discours et les études rhétoriques*, Argumentation et Analyse du Discours [En ligne], 9 | 2012, mis en ligne le 15 octobre 2012, consulté le 19 avril 2019.
URL : <http://journals.openedition.org/aad/1415>

Cornulier B.1982. *Sur le sens des questions totales et alternatives*, Langages 67, : pp. 55-109

Coveney Aidan.1997. *L'approche variationniste et la description de la grammaire du français : le cas des interrogatives*. Paru dans « Langue française » n°115. La variation en syntaxe. pp. 88-100
URL: http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1997_num_115_1_6224

Déclaration 52 annexée au Traité de Lisbonne JOUE n° C83 du 30 mars 2010, p.355
Signé le 13 décembre 2007.

URL : <https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2018/05/D%C3%A9claration-52-du-Trait%C3%A9-de-Lisbonne.pdf>

Grevisse, Maurice. 1993. *Le bon usage* (Paris : Duculot)

Hausser, Roland. 2014. *Foundations of computational linguistics : Human- computer communication in natural language*, (Heidelberg, New York, Dordrecht, London : Springer)

Kerbat-Orecchioni, Catherine (dir.). 1991. *La question* (Lyon : PUL)

Labov, William. 1972. *Sociolinguistic patterns. (Conduct and Communication, 4.)*, Philadelphia University of Pennsylvania Press

Le Goffic Pierre. 1993. *Grammaire de la phrase française* (Paris : Hachette)

Leo Apostel. 1981. *De l'interrogation en tant qu'action*, Langue française n°52, Décembre.

Léon, Jacqueline. 1997. *Approche séquentielle d'un objet sémantico-pragmatique : le couple Q-R. Questions alternatives et questions rhétoriques*” Version de travail paru dans « Revue de Sémantique et de Pragmatique » n°1 :23-50.

Martínez-Barco Patricio, Vicedo José Luis, Saquete Estela, Tomás David. 2007. *Sistemas de Pregunta- Respuesta*. Grupo de Procesamiento del Lenguaje y Sistemas

de Información Departamento de Lenguajes y Sistemas Informáticos. Universidad de Alicante.

URL:<https://rua.ua.es/dspace/bitstream/10045/2525/1/Ponencia%20Sistemas%20Pregunta-Respuesta.pdf>

Mostovaya, L.A.2009.Rhetorical *question in groups of indirect speech acts*, Department of Russian Moscow Pedagogical State University (MPSU)
Version originale en russe

URL : <https://cyberleninka.ru/article/n/ritoricheskiy-vopros-v-gruppe-kosvennyh-rechevyh-aktov>

Muller, Claude. 1994. *La négation comme jugement : une application aux interrogatives*, Linx [En ligne], 5 | 1994, mis en ligne le 18 juillet 2012

URL: <http://linx.revues.org/1210>

Quillard, Virginie. 2001. *La diversité des formes interrogatives : comment l'interpréter ?* Langage et société 2001/1 (n° 95), p. 57-72. DOI 10.3917/l.s.095.0057

Raccah, Pierre-Yves. 2011. *Les questions de rhétorique sont-elles des questions sémantiques ? Réflexions sur une théorie de la signification, informées par des études de sémantique contrastive*. Revue de Sémantique et Pragmatique, Presses de l'Université d'Orléans, pp.151-173.

Rémi-Giraud, Sylvianne. 1991. *Question et assertion. De la morpho-syntaxe à la pragmatique*, in *La Question* (Kerbat-Orecchioni, Cathérine éd.), Lyon,UL, pp. 39 – 62.

Richard E. Vatz. 1973. *The Myth of the Rhetorical Situation*, Philosophy & Rhetoric, Vol. 6, No. 3, pp. 154-161, Penn State University Press.

Riegel, M., Pellat, J.C., Rioul, R.1994. *Grammaire méthodique du français* (Paris : Presses Universitaires de France)

ANNEXES

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

72^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du lundi 27 novembre 2017

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME ANNIE GENEVARD

1. Promotion des symboles de l'Union européenne (p. 5609)

Suspension et reprise de la séance (p. 5609)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5609)

M. Richard Ferrand
M. Damien Abad
M. Jean-Louis Bourlanges
M. Jean-Paul Lecoq
Mme Marietta Karamanli
M. Alexis Corbière

M. Philippe Vigier

M. Ludovic Mendes

M. Julien Aubert

Mme Emmanuelle Ménard

Mme Nathalie Loiseau, ministre chargée des affaires européennes

EXPLICATION DE VOTE (p. 5623)

M. Jean-Luc Mélenchon

VOTE SUR LA PROPOSITION DE RÉOLUTION (p. 5623)

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 5623)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME ANNIE GENEVARD

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

PROMOTION DES SYMBOLES DE L'UNION EUROPÉENNE

Discussion d'une proposition de résolution

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. Richard Ferrand et plusieurs de ses collègues visant à promouvoir les symboles de l'Union européenne (n° 364).

M. Florian Bachelier. Madame la présidente, je demande une suspension de séance de cinq minutes.

Mme la présidente. Elle est de droit.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures trente, est reprise à vingt et une heures trente-cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Richard Ferrand.

M. Richard Ferrand. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, « il n'est pas d'idéal, aussi beau soit-il, qui ne doive s'accrocher à un symbole » : c'est par ces mots que le Conseil de l'Europe décrivait l'importance du drapeau européen, en 1951, dans son mémorandum. Soixante ans plus tard, le groupe La République en marche vous propose d'adopter une résolution qui invite le Gouvernement à promouvoir les symboles européens, et en particulier la Journée de l'Europe.

Cette initiative revêt à nos yeux une importance particulière. Nous nous reconnaissons tous comme les héritiers des Lumières et de la Révolution, de Rousseau et de Voltaire, de Robespierre et de Danton...

M. Alexis Corbière. C'est vrai !

M. Richard Ferrand. ...mais nous le sommes tout autant de Monnet et de Schuman, de De Gasperi et de Spaak, d'Adenauer et de tous ceux qui, après la nuit, ont choisi de faire de l'aube incertaine un espoir, un bien commun. Ce bien commun, comme l'a dit le Président de la République lors de son discours à la Sorbonne, c'est l'Union européenne.

L'Europe est ce qui nous rassemble au-delà de nos nations, de nos langues et de nos particularités. Elle nous rappelle que nous avons une identité commune, qui s'exprime par notre attachement à l'humanisme, à la démocratie et aux libertés. Parce que nous avons connu en Europe, au XX^e siècle, ce que l'homme peut faire de pire, parce que le souvenir des dictatures est encore frais dans nos mémoires, nous savons l'importance de ces valeurs.

L'Europe nous a également permis de conquérir la prospérité. Les Britanniques en ont douté, mais déjà s'inquiètent des premiers signes d'essoufflement de leur économie. Ils mettent d'ailleurs maintenant toutes leurs forces dans les négociations pour garder l'accès le plus favorable possible au marché commun, et certains espèrent même que le Brexit n'aura pas lieu.

Dans un contexte de défiance, l'élection présidentielle de mai dernier, comme les législatives qui ont suivi, nous ont rappelé une chose : malgré toutes les difficultés, les Françaises et les Français ont porté au pouvoir une majorité qui croit en l'Europe et en ses institutions, et qui souhaite l'améliorer toujours sans la renier jamais. Je ne peux que le rappeler à nouveau : seuls, nous ne sommes que 67 millions de Français ; ensemble, nous sommes 511 millions d'Européens et, surtout, la première économie mondiale.

Je veux que nous fassions aujourd'hui ensemble un acte de confiance. Adopter cette résolution, c'est montrer que nous avons confiance dans l'avenir de l'Europe et en la capacité du Président de la République et du Gouvernement à rendre le projet européen plus juste, plus démocratique et plus progressiste.

L'action résolue du Président de la République porte déjà ses fruits : quand certains font de l'Europe un navire ingouvernable – certains diraient même une sorte de *Titanic* –, il montre que par la conviction, la volonté et la négociation, il est possible d'apporter les changements nécessaires. L'accord sur la révision de la directive relative aux travailleurs détachés le démontre.

M. Jean-Paul Lecoq. Ah oui ?

M. Richard Ferrand. D'autres combats nous attendent, comme celui d'un nouveau cadre budgétaire, d'une capacité d'action autonome en matière de défense, d'un renforcement de l'Europe de la connaissance et de l'innovation et d'une Europe qui maîtrise ses frontières tout en faisant preuve d'humanité – en somme, d'une Europe unie, souveraine et démocratique.

C'est pour redonner corps au projet européen que le Président de la République a souhaité que la France s'associe à la déclaration n° 52 annexée au Traité de Lisbonne, qui reconnaît les symboles de l'Union européenne, et c'est cette même volonté qui nous anime aujourd'hui.

Mais ces combats ne peuvent être gagnés que si le Président de la République n'est pas seul à les mener. C'est pourquoi la représentation nationale doit l'accompagner et prendre toute sa place. Par cette résolution, nous affirmons et nous assumons notre adhésion au projet européen. Par cette résolution, nous invitons le Gouvernement à mettre en œuvre l'action du président de la République et la nôtre dans cette reconnaissance des symboles de l'Union européenne.

Les symboles européens rendent tangible ce qui est impalpable. Ils incarnent l'appartenance à l'Union européenne. Chacun d'entre eux constitue un pan de notre projet commun : les douze étoiles en cercle du drapeau mettent en image l'union de nos peuples, l'*Ode à la joie* exhorte à la fraternité et à la paix, et notre devise, « Unie dans la diversité », invite à dépasser les frontières des nations et les différences des peuples, tandis que la Journée de l'Europe évoque le souvenir de la déclaration du 9 mai 1950 du ministre français des affaires étrangères, Robert Schuman, qui est l'acte fondateur du processus de construction de l'Europe.

Certains me diront : pourquoi perdre du temps sur des symboles ? Le pavage du drapeau aux douze étoiles nous rend-il plus ou moins européens ? L'Europe est-elle plus unie parce qu'elle chante l'*Hymne à la joie* ?

Mes chers collègues, nos sociétés ont besoin de repères. Elles se construisent avec des traditions, des rites et des symboles : les Grecs recouraient aux sacrifices, les rois de France se faisaient sacrer, le mariage est presque universellement partagé, nous brisons – en Bretagne comme ailleurs – des bouteilles de champagne sur les bateaux avant qu'ils ne prennent la mer et, partout en France, nous coupons des rubans pour inaugurer nos plus belles réalisations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

Les symboles font partie de ces repères essentiels. Ils permettent de prendre conscience de notre appartenance et de fédérer autour d'un projet. Les symboles ne peuvent se substituer à l'action, mais ils illustrent son sens. L'ambition collective sur laquelle nous avons été élus est européenne. Elle n'est pas celle du repli, du refus de partager, ni même de la méfiance de l'autre. La recomposition politique à laquelle nous assistons depuis mai dernier divise clairement ceux qui pensent que nous, Européens, partageons un avenir commun et ceux, nationalistes, qui pensent que nous serions mieux seuls.

À l'Assemblée nationale, le drapeau européen pavait aux côtés du drapeau français depuis 2008. Installé pour symboliser la présidence française de l'Union européenne, son maintien depuis près de dix ans souligne l'attachement des députés en faveur du projet européen.

Or, pour la première fois, en octobre 2017, un groupe politique est venu contester cette présence au sein de l'hémicycle. Mais il s'agit sans doute de la dernière des trouvailles de ces anciens et nouveaux détracteurs de l'Europe, qui se retrouvent ainsi dans des alliances de circonstance parfois surprenantes.

Ils souhaitent renverser la table, tout détruire pour tout reconstruire, comme si rien n'était plus facile. Se rappellent-ils qu'il a fallu plus d'un demi-siècle pour nous décider à lier

nos destins ? Qu'il a fallu le congrès de Versailles, les illusions perdues d'Aristide Briand et de Frank Kellogg, des millions de morts pour y parvenir enfin ? Qu'il a fallu que des pères fondateurs, eux-mêmes ensanglantés dans leur chair, choisissent de se parler et de s'unir après la barbarie qui venait de tout emporter ?

Finalement, ne savent-ils pas que chaque fois que nous avons voulu voir le monde par notre seul regard, nous l'avons toujours vu plus étroit, et en vérité plus sombre ? En rejetant l'Europe, ils proposent de s'enfermer dans les frontières nationales. Bientôt, ce sera dans leurs frontières régionales respectives. À la fin, peut-être ne restera-t-il plus que la ville ou le quartier pour construire cette solidarité qu'ils appellent de leurs vœux mais qu'ils refusent à beaucoup, singulièrement aux autres.

À chaque fois que nous avons déconstruit, nous avons fait la guerre : à tous ceux qui en doutent, je souhaite rappeler les mots de François Mitterrand : « Le nationalisme, c'est la guerre. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

Mme Marine Le Pen. Oh !

M. Richard Ferrand. Toute l'histoire et toute la conscience des grands hommes qui nous ont précédés dans ces murs, ici et au sein de nos institutions républicaines, s'inscrivent dans ces symboles. Ils représentent la certitude que le projet européen se construit, s'adapte et se transforme avec l'énergie de ceux qui y croient et la conviction de ceux qui s'engagent.

C'est pour traduire l'ambition européenne que les Français nous ont confiée, pour réaffirmer notre fierté d'être un des États fondateurs de ce projet qui nous a donné la paix, pour porter les valeurs d'humanisme et de progressisme que l'Europe doit incarner, que la représentation nationale doit inviter le Gouvernement – je vous en conjure ! – à prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir les symboles européens et donner un éclat particulier à la Journée de l'Europe du 9 mai. Je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter cette résolution. (*Mmes et MM. les députés du groupe REM se lèvent et applaudissent longuement. – Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Abad.

M. Damien Abad. Madame la présidente, madame la ministre, chers collègues, comme disait Goethe : « Tout ce qui passe n'est que symbole. » Il n'est pas anodin de souhaiter remettre en cause les symboles, car le symbole crée du sens, le symbole apparaît comme une réalité visible, le symbole témoigne de l'appartenance à une communauté de destin.

Les symboles font partie intégrante de notre démocratie et de notre République. C'est le choix souverain de la France que de construire l'Europe avec ses symboles, avec son projet et avec la volonté politique caractérisant la construction de l'Union européenne, que le symbole a traduite en réalité concrète.

Ces symboles sont nombreux. Il en existe cinq au niveau européen : le drapeau, l'hymne, la devise – « Unie dans la diversité » –, l'euro et la fameuse Journée de l'Europe. Je veux dire à celles et ceux qui brandissent aujourd'hui le drapeau français dans l'hémicycle que ce n'est pas parce que nous arborons le drapeau européen ici, dans cet hémicycle, que le drapeau français disparaît. Bien au contraire, nous pouvons à la fois porter l'espérance française et l'espérance européenne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et LC.*)

Je souhaite dire à Mme Le Pen qu'elle aurait mieux fait de porter la voix de la France au Parlement européen : cela aurait été beaucoup plus utile que d'apporter de petits drapeaux ici, dans l'hémicycle. (Mêmes mouvements.)

Mme Marine Le Pen. Je l'ai fait en votre absence !

M. Damien Abad. N'en déplaise à M. Mélenchon et à ses amis, je suis de ceux qui préfèrent le drapeau européen au drapeau rouge. Je vous dirai aussi très clairement que malheureusement, leurs visions ressemblent parfois à un retour pur et simple au nationalisme d'antan, saupoudré d'une méfiance maladive à l'égard de l'Allemagne.

M. Jean-Luc Mélenchon. Maladive ? Ils nous ont envahis quatre fois !

M. Damien Abad. Pourtant, c'est l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui se penche sur la création de symboles permettant de représenter les « valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun des peuples qui le composent ». Moi qui suis né en 1980, je me souviens de l'image de la chute du mur de Berlin, qui a mené mon engagement en politique. Cela a construit notre idée et notre identité européennes.

Pour cette raison, je soutiens la proposition du Président de la République de rejoindre les seize pays signataires de la déclaration n° 52 annexée au Traité de Lisbonne, tout comme je soutiens la présente proposition de résolution visant à promouvoir les symboles de l'Union européenne. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.)

M. Sébastien Chenu. Il ne va pas être content, M. Wauquiez !

M. Damien Abad. Mais je veux aussi dire très clairement que si les symboles sont importants, ils ne sont en aucun cas suffisants. L'enjeu, au-delà de cette résolution, au-delà de la déclaration n° 52, est d'abord et avant tout de redonner du sens à l'Europe. L'Europe est malheureusement victime de ce paradoxe : d'un côté, le rejet toujours plus fort des institutions européennes et, de l'autre, un besoin toujours plus important de cette Europe-là.

Nous avons besoin de repenser l'Europe, la repenser comme une Europe puissance, d'abord et avant tout, pour compter dans le concert des nations et pour pouvoir agir. L'Europe devra également se montrer concrète sur la politique de défense, sur la politique industrielle, sur la politique agricole ; elle devra être capable de protéger les intérêts des Français, mais aussi de l'ensemble des Européens. L'Europe devra repenser non seulement sa nature, mais également la manière dont elle fonctionne.

Oui, il s'agit pour nous de construire l'identité européenne et, au-delà, de promouvoir une Europe qui, enfin, retrouve ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : une Europe au service des peuples européens. N'oublions jamais que l'Europe a été construite sur un triptyque : « pain, paix et liberté ». Elle a apporté la paix aux peuples européens, l'indépendance alimentaire et la liberté à tous nos peuples. Il nous faut penser cela et agir.

Madame la ministre, nous vous invitons, au-delà des résolutions, aussi importantes soient-elles, au-delà des symboles, aussi importants soient-ils, à prendre le projet européen à bras-le-corps et à renouer le lien de confiance entre l'Europe et les Français. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR, REM, MODEM et LC.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Bourlanges.

M. Jean-Louis Bourlanges. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, il est tristement singulier qu'en 2005, nos dirigeants de l'époque ne se soient pas associés à la déclaration n° 52 reconnaissant les signes, symboles et emblèmes d'une Union européenne à laquelle ils prétendaient pourtant rester associés, mais la bouche, les oreilles et les yeux obstinément fermés.

Nous voterons, bien entendu, la résolution...

M. Richard Ferrand. Très bien !

M. Jean-Louis Bourlanges. ...car nous voulons en finir avec cette attitude schizophrène. Nous voterons ce texte, parce que nous nous réjouissons des grandes ambitions affichées au nom de la France par le président Macron et que nous voulons, à son appel, en finir avec l'Europe implicite, l'Europe inavouée, l'Europe honteuse et clandestine des vingt dernières années.

M. Ugo Bernalicis. Enfin un qui avance à visage découvert !

M. Jean-Louis Bourlanges. Nous voterons cette résolution, mais nous voyons dans la reconnaissance des symboles de l'Union européenne un commencement bien davantage qu'une fin. Nous les percevons comme un cahier des charges à remplir, comme une feuille de route à écrire, comme une promesse à tenir.

Les différents symboles nous questionnent sur la signification ultime de l'aventure que nous vivons. Ils nous obligent à nous poser les trois questions centrales auxquelles nous refusons obstinément de répondre depuis près de soixante-dix ans : qui sommes-nous vraiment, nous qui prétendons nous unir, donc nous distinguer ? Que voulons-nous faire ensemble et continuer de faire séparément dans le cadre de nos États historiques ? De quelle nature doit être le pacte qui est supposé nous unir, comme dit la devise, « dans la diversité » ? Bref, trois questions simples, décisives, irrécusables : qui ? Quoi ? Comment ?

M. Sébastien Chenu. Pourquoi ?

M. Jean-Louis Bourlanges. Première question : qui ? Qui sommes-nous, nous qui tentons depuis soixante-dix ans de nous reconnaître les uns les autres, en tâtonnant, les yeux bandés dans cette étrange partie de colin-maillard géopolitique ? Partons un instant du drapeau, ce cercle de douze étoiles éclairant une nuit d'azur. L'empreinte chrétienne de cette symbolique à la fois apostolique et mariale ne fait guère de doute. (« Ah ! » et applaudissements sur les bancs du groupe FI.)

M. Jean-Luc Mélenchon. Merci, monsieur Bourlanges !

M. Jean-Louis Bourlanges. Justifie-t-elle pour autant l'indignation véhémement de M. Mélenchon ? Nul besoin de faire référence aux apôtres pour voir dans le nombre douze un symbole d'universalité : les mois de l'année, les travaux d'Hercule et les signes du zodiaque y suffisent !

Mme Marine Le Pen. Le nombre de députés En Marche dans l'hémicycle !

M. Richard Ferrand. Pour une fois que vous êtes là !

M. Jean-Louis Bourlanges. Sachons voir, en revanche, comme nous y invitait le grand Jacques Le Goff, au-delà du fracas des ruptures apparentes, la continuité profonde entre la distinction chrétienne des trois ordres, spirituel, intellectuel et temporel, et ce qu'est devenue, dans une société largement sécularisée, l'exigence ô combien actuelle de laïcité.

Mes chers collègues, si les enjeux européens nous rassemblent, c'est parce qu'ils sont le produit d'un héritage indivisible, d'un trésor commun à ceux qui croient au ciel et à ceux qui n'y croient pas. Que nous soyons libéraux, socialistes, démocrates-chrétiens ou gaullistes, nous savons que l'Europe nous unit par ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous : la paix préférée à la guerre, la raison préférée aux passions, le droit préféré à la force, le respect de l'autre préféré à l'humiliation, la liberté de croire, de penser, d'agir, de créer et d'aimer. L'irremplaçable apport de l'Europe au monde, c'est bien sûr la réconciliation de la liberté personnelle et de la solidarité publique.

Bien plus, face aux nouvelles barbaries et au retour de menaces gravissimes inédites, nous sentons au plus profond de nous-mêmes que c'est sur cet héritage-là que nous perdrons ou que nous gagnerons la partie. C'est là, et nulle part ailleurs, que se joue notre avenir.

Deuxième question : quoi ? Que voulons-nous faire ensemble et continuer de faire séparément ? Là encore, le Protocole nous aide à formaliser la question, qui précise que le drapeau de l'Europe sera placé à côté du drapeau national. Cet « à côté » est admirable : c'est un appel à la subsidiarité. Il nous invite à faire de ce concept non pas le jappement néo-poujadiste habituel mais, plus authentiquement, l'effort nécessaire de réflexion sur un partage rationnel des compétences.

Est-ce d'ailleurs autre chose, cet « à côté » là, que la version spatialisée de l'« en même temps » macronien ? N'est-ce pas l'idée toute simple, mais révolutionnaire, que désormais la souveraineté s'exerce simultanément à plusieurs niveaux ?

Troisième question : comment ? « Unie dans la diversité » nous dit la devise. Ce que nous disent devises et symboles, c'est très précisément ce que nient M. Mélenchon et les ultras jacobins, à savoir qu'une communauté démocratique associant plusieurs peuples est à la fois nécessaire et possible. Oui, monsieur Mélenchon, une communauté démocratique associant plusieurs peuples est nécessaire dès lors que le cadre pertinent de la décision à prendre dépasse les frontières d'un État.

Comme l'observait naguère notre plus grand constitutionnaliste, Georges Vedel, dans un article désormais classique, « la démocratie est le mode d'organisation des sociétés adultes et non seulement des sociétés nationales ». L'Union européenne a droit, au même titre que les nations qui la composent, à la démocratie, c'est-à-dire à l'État de droit, à l'enracinement dans le suffrage universel, au respect des minorités et au refus du blocage unanimitaire ; les nations n'ont pas le monopole de la liberté et du pouvoir citoyen.

Oui, monsieur Mélenchon, une démocratie associant plusieurs peuples, une « demoïcratie », en quelque sorte, est non seulement nécessaire, mais aussi possible, à la condition de bâtir un modèle institutionnel *ad hoc*, un modèle qui privilégie le compromis sur l'affrontement, la négociation sur la confrontation, l'inclusion sur l'exclusion. Un tel modèle, qui doit davantage à Montesquieu qu'à Rousseau, et qui nous interpelle car il ne correspond pas à nos habitudes...

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous vous démasquez, mon cher !

M. Jean-Louis Bourlanges. Oui, je me démasque ! Je me démasque et je m'honore de respecter la mémoire de Rousseau et de Montesquieu.

Un tel modèle, disais-je, qui doit davantage à Montesquieu qu'à Rousseau, suppose à la fois la pluralité de pouvoirs légitimes distincts enracinés dans le suffrage universel et le

recours à des majorités qualifiées qui unissent plutôt qu'à des majorités simples qui opposent ou à des droits de veto qui paralysent.

M. Ludovic Pajot. 2005 !

M. Jean-Louis Bourlanges. 2005 ? Rappelez-vous un peu que s'il n'y avait pas eu le traité de Lisbonne, il n'y aurait pas de Brexit ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

M. Gilbert Collard. C'est faux !

M. Jean-Louis Bourlanges. Vous dites qu'on n'a pas tenu compte du « non », mais on a institué la possibilité du Brexit. Arrêtez de mentir sur 2005 !

M. Gilbert Collard. C'est l'extrême centre qui s'exprime !

M. Jean-Louis Bourlanges. Pour terminer, je voudrais vous faire part, mes chers collègues, de ce qui est à mes yeux essentiel dans ce débat. Ces symboles de la construction européenne nous commandent de comprendre que ce qui compte avant tout dans notre relation à l'Europe, ce n'est pas l'arithmétique des avantages et des coûts.

M. Gilbert Collard. C'est faux !

M. Jean-Louis Bourlanges. Ce n'est pas le calcul de ce que nous prétendons donner à l'Europe et recevoir d'elle. Notre rapport à l'Europe, comme notre rapport à la France et à l'humanité, est une affaire non pas de distribution et de rétribution, mais d'identité. L'Europe, son histoire, son présent, son avenir, c'est ce que nous sommes, et non ce que nous avons. Nous lui appartenons autant qu'elle nous appartient. La reconnaissance des symboles de la construction européenne a d'abord pour fonction de nous rappeler que nous ne sommes pas simplement en Europe, mais que nous sommes d'Europe, comme nous sommes de France et du monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Permettez-moi de vous donner un simple conseil en guise de conclusion, mes chers collègues : quand vous pensez à l'Europe, sachez que vous pensez à ce que vous êtes, et non à ce que vous avez. Quand nous parlons d'Europe, ne nous trompons jamais d'auxiliaire ! (*La plupart des députés des groupes REM et MODEM se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Mal pensé, mais bien dit ! Respect !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Sébastien Chenu. Le coq, c'est le symbole de la France, non ?

M. Richard Ferrand. Ici souffle l'esprit !

Un député du groupe REM. Et le symbole de la lourdeur, c'est quoi ?

M. Jean-Paul Lecoq. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, pour nous, le destin de l'Europe, notre destin, est une affaire non pas de symboles, mais de contenu. Le problème n'est pas tant de savoir où planter un drapeau, mais ce qu'il dit, ce qu'il représente. Quel sens symbolique et politique revêt-il pour les peuples européens ?

Nous croyons dans la force des symboles dès lors que ceux-ci portent une réalité commune, comme c'est le cas pour notre hymne, la Marseillaise, notre effigie, Marianne, et notre devise, « liberté, égalité, fraternité », qui nous rappelle constamment que sans égalité ni fraternité, il n'y a pas de

liberté généralisée. Ces symboles, auxquels on peut ajouter le drapeau tricolore, placent notre régime républicain dans le sillon de la Révolution de 1789.

Nous, députés communistes, assumons pleinement cet héritage politique et sommes fiers de ces symboles, qui sont la métaphore de notre identité commune dans la ligne des idéaux révolutionnaires, et de notre projet politique fondé sur la République et la démocratie.

L'identité et le projet politique : voilà ce que les symboles sous-tendent. Et voilà le véritable débat qui s'ouvre. Nous nous sentons européens et nous n'avons pas de leçon d'Europe à recevoir, surtout lorsque celle-ci a la faiblesse de vouloir s'enseigner à partir d'un drapeau.

Nous sommes les enfants d'une famille politique qui s'est opposée aux deux guerres mondiales qui ont saigné à blanc les peuples et les nations du continent pendant que les barons de l'argent prospéraient. Nous sommes d'une famille qui n'a cessé de construire des ponts entre les cultures, les savoirs, les peuples et les nations, une famille qui considère qu'en raison de son histoire, de sa culture, de ses valeurs, mais aussi de l'intérêt de ses populations, l'Europe sera sociale ou ne sera pas. Nous sommes d'une famille qui considère que l'idée d'Europe doit et devra perdurer, mais pas sous le joug des intérêts privés.

Le problème de l'Europe porte donc bien sur son projet politique. Pour emprunter cette formule à un célèbre dialogue prémonitoire de Michel Audiard, déclamé ici même, à cette tribune : « Je ne vous demanderai pas d'oublier ce que vous êtes, en repoussant cette Europe des maîtres de forges et des compagnies pétrolières, cette Europe de la fortune contre celle du travail, de l'industrie lourde contre celle de la paix. Je me contenterai de vous exposer en quoi le cap que vous suivez se situe à contre-courant de l'intérêt des populations. » Vous avez reconnu le texte déclamé par Jean Gabin dans *Le Président*.

Des siècles d'une histoire mouvementée, souvent dramatique, quelquefois exaltante, ont forgé des nations à partir de la volonté des peuples présents sur ce même continent. Tous se sont sentis européens et tous ont exprimé une pensée européenne. Pourtant, et malgré de nombreuses tentatives funestes, ce ne sont ni les rois ni les empereurs qui sont parvenus à jeter les bases d'une Europe politique. Ce sont les peuples.

L'Europe est démocratique. Tous ses États sont démocratiques, parce que ses nations ont conquis la démocratie. Le drapeau de l'Union symbolise donc à la fois l'identité européenne, que nous embrassons, et son projet politique, c'est-à-dire celui d'une Europe néolibérale et technocratique qui s'apparente plus à une « Union des marchés européens » qu'à une union des peuples.

Cette Europe des marchés, nous la rejetons. C'est une Europe dont les peuples se sont détachés parce qu'elle s'est détachée d'eux. Pourtant, que l'idée d'Europe est belle ! Cette position, notre position, s'est déjà exprimée avec force lors du référendum de 2005 sur la Constitution européenne, un texte qui consacrait ces fameux symboles de l'Union en leur donnant un sens que le peuple français a rejeté.

Mme Marine Le Pen. Oui !

M. Jean-Paul Lecoq. En votant « non » à près de 55 %, les Français sont allés contre les intérêts de quelques-uns. Il a donc fallu rétablir les choses, et c'est le couple Merkel-Sarkozy qui a repris les principes et les règles de la Constitution européenne pour les insérer dans le traité de Lisbonne aujourd'hui en vigueur.

À la suite de la crise de 2008, après laquelle l'Union européenne a laissé les peuples exsangues financièrement, les Européens ont assisté à la crucifixion du peuple grec, qui avait osé défier l'Europe. Mais tout le monde n'est pas perdant dans cette affaire : la Banque centrale européenne a empoché cette année 7,8 milliards d'euros grâce aux bons du Trésor grec qu'elle détient depuis 2012.

Nous restons en effet convaincus que ce n'est pas en buvant la potion néolibérale jusqu'à la lie que nous sauverons l'Union, et moins encore que nous serons sauvés du péril nationaliste et xénophobe qui peut s'exprimer ici et là. Il est hors de question de repenser la construction européenne en s'appuyant sur la peur de l'autre. Le nationalisme est une impasse mortifère pour les peuples européens et se fait toujours le brutal allié du capitalisme décomplexé dès qu'il arrive au pouvoir.

Aujourd'hui, les peuples d'Europe attendent des actes de solidarité au regard des difficultés économiques et sociales auxquelles ils sont confrontés. Si l'Union d'aujourd'hui avait une devise, ce serait « austérité, compétitivité, précarité ». Suggérons-lui « protection, paix, justice et solidarité », car l'Europe ne pourra se faire sans faire passer l'humain d'abord. Nous, communistes, croyons dans une refondation de l'Europe qui serait consacrée par un véritable traité social européen porteur des valeurs de justice, de liberté et d'égalité, sur lesquelles reposeraient des normes protectrices pour les travailleurs, les jeunes, les plus âgés, les handicapés, et pour la planète.

Les solutions, nous les défendons depuis longtemps. Premièrement, il s'agit de détruire ce dogme néolibéral qu'est le traité sur la stabilité, comme nous l'avions proposé en déposant conjointement avec le groupe Die Linke au Bundestag une proposition de résolution européenne dès 2011. La règle d'or, notamment les limites de 3 % du PIB pour le déficit et de 60 % pour la dette publique, muselle toute politique de relance progressiste, et tout espoir pour les peuples de reprendre leur part de la richesse.

La lutte contre l'évasion fiscale constituera la clef de voûte de ce projet, puisqu'elle permettra aux États européens de retrouver une certaine vigueur financière. Près de 1 000 milliards d'euros par an s'évaporent en Europe. Qu'elle soit légale ou illégale, l'évasion fiscale est un fléau. Comment laisser filer tout cet argent avec autant de flegme que M. Juncker ?

Un traité européen ambitieux permettrait à la Banque centrale européenne de renégocier les dettes souveraines et de relancer l'investissement. Le quatrième acte pour une nouvelle Europe serait de mettre fin aux traités commerciaux négociés dans le plus grand secret, comme le CETA – l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne –, et qui sacrifient les peuples et la planète sur l'autel du profit des multinationales.

Même la commission en charge de l'évaluation de l'impact attendu de l'entrée en vigueur du CETA mise en place par le Gouvernement n'a pas pu faire autrement que de critiquer cet accord dont les retombées économiques seront dérisoires. Il aura d'ailleurs fallu un plan d'action du Gouvernement pour le mettre en œuvre. Si nous ne laissons pas le peuple français s'exprimer sur cette question, il sera alors de notre responsabilité de rejeter cet accord.

La directive sur les travailleurs détachés devra aussi être revue de fond en comble pour ne plus être l'instrument de dumping social favori des entreprises européennes. J'étais parmi les premiers à le dire à cette tribune dès 2009.

Une fois ces traités détricotés, le chantier suivant consistera à créer ensemble une harmonisation par le haut des conditions de travail des salariés et une protection sociale et environnementale de la plus haute exigence pour tous. Inspirons-nous des joyaux français pour redonner du souffle à ce projet : la retraite par répartition, la sécurité sociale, l'expression des cultures et leur respect. L'Union européenne ne peut-elle pas, à l'appui de normes progressistes, imposer par son marché intérieur ses valeurs aux multinationales ?

Enfin, pour pérenniser le projet européen, il faudra raffermir sa place sur la scène internationale et diplomatique. Cela fait trop longtemps que l'Union européenne est invisible et faible sur ce plan.

L'Union n'est pas au service de la paix : elle reste bloquée dans les interminables tergiversations franco-allemandes. La gestion de la crise des migrants en est le terrible exemple. En repoussant ces derniers en Méditerranée et en Libye, où ils sont parfois vendus comme esclaves et très souvent maltraités, l'Union européenne a montré un visage inhumain dont personne ici ne peut être fier.

L'Union européenne doit aussi être à la pointe de la lutte contre les inégalités internationales. Pour cela, elle devrait être le plus puissant allié de l'ONU et en respecter chaque résolution, à commencer par celles sur la pleine reconnaissance de l'État palestinien, sur l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et sur les Comores.

Quand les uns disent « Europe de la défense », je veux leur répondre « Europe de la diplomatie et de la paix » ! Nous, députés communistes, nous engageons à répondre à cette volonté populaire parce que nous préférons convaincre plutôt qu'imposer. C'est pourquoi nous voterons contre cette proposition de résolution inspirée par des calculs politiques.

Que pour les peuples et les citoyens d'Europe l'hymne à la joie devienne véritablement l'hymne de la joie dans la construction européenne ; dès lors, le drapeau de l'Union pourra flotter avec fierté au côté du drapeau français.

M. Sébastien Chenu. Lajoinie !

Mme la présidente. La parole est à Mme Marietta Karamanli.

Mme Marietta Karamanli. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, il est rare d'avoir à débattre d'une proposition de résolution relative à des symboles, symboles qui sont ici ceux d'une association d'États, l'Europe.

Cette résolution comporte un unique article, lequel a pour seul objet d'encourager les mesures de nature à promouvoir les symboles de l'Europe, en particulier dans le cadre de la Journée de l'Europe, de manière complémentaire aux symboles nationaux.

Mon propos sera centré sur deux éléments. Les symboles sont utiles pour faire vivre un esprit européen, mais ils ne sont pas suffisants pour créer une identité commune.

L'Europe a besoin de politiques publiques identifiables que tous puissent s'approprier et qui fédèrent. D'après le dictionnaire, un symbole est « un objet matériel ou une formule servant de marque de reconnaissance ».

Plus précisément, d'après son étymologie, grecque – dont j'apprécie ici toute la portée –, le symbole est un objet coupé en deux dont les parties, réunies à la suite d'une quête,

permettent à ses détenteurs de se reconnaître. Les symboles de l'Europe n'ont donc pas vocation à diviser, mais bien à chercher ce qui réunit et rassemble.

Nombreux sont aujourd'hui ceux qui se demandent ce qu'est l'Europe. Définir l'Europe territorialement est périlleux. Sommes-nous au bout de l'Asie ou l'Asie est-elle un bout de l'Europe ? L'Europe est-elle une entité juridique établissant un nouvel ordre juridique ? Pour les États et les juristes, certainement ; pour les citoyens, la chose est un peu moins sûre. L'Europe est encore trop souvent une boîte noire dont on ignore le fonctionnement et les règles.

M. Louis Aliot. C'est bien le problème !

Mme Marietta Karamanli. L'Europe est-elle alors une culture ? Dans la mythologie grecque, Zeus se déguise en taureau blanc pour séduire Europe, fille d'un roi. Le nom lui-même vient des termes « euris », large, et « ops », les yeux. Il désigne donc une terre, une vision et un espoir.

S'il n'existe aucune définition territoriale ni culturelle générale de l'Europe, il en existe une ressortissant à la « géographie par les genres de vie » et présentant un sens politique. Comme l'a écrit en 1936 Jacques Bancel, éminent géographe, dans *Géographie et politique*, la géographie, si elle peut être mise au service d'une politique, doit surtout rendre compte des genres de vie. À ce titre, l'Europe est une aire de civilisation composée de plusieurs modes de vie. Elle est aussi un projet politique qui ne saurait se résumer à un projet institutionnel.

Ainsi, les symboles que sont le drapeau composé de douze étoiles d'or sur fond bleu formant un cercle en signe d'union, l'Ode à la joie, la Journée de l'Europe et l'euro constituent des éléments de reconnaissance et ressortissent à une pratique commune, ce qui les rend estimables. Ils ne sont pas imposés par une loi supranationale. Les ignorer ou les interdire équivaut à nier une réalité.

On raconte que les Gardes rouges, soucieux d'incarner la nouvelle orientation dont procédait la Révolution culturelle chinoise, détruisirent tous les symboles publics faisant référence au passé – jugé réactionnaire – pour les remplacer par des dénominations révolutionnaires. Ce faisant, ils ne faisaient qu'obéir à un précepte du confucianisme selon lequel du nom juste découle la réalité juste. Ainsi, en croyant marquer une rupture, ils renforçaient la tradition.

Les symboles ne suffisent malheureusement pas pour créer une identité commune ou une reconnaissance spontanée et immédiate de modes de vie partagés. Ainsi, il est clair que les symboles participent d'un esprit européen, mais ne suffisent pas à le définir. En effet, l'identité existante a des conséquences significatives sur la façon dont les citoyens la perçoivent.

Comme je l'ai rappelé ici même il y a quelques semaines, une étude publiée en juin 2017 montre que seulement 34 % des citoyens européens ont le sentiment de bénéficier de l'appartenance de leur pays à l'Union européenne. Quant aux élites, elles estiment à 60 % que l'Union ne doit pas aller plus loin. Il faut donc accepter que nos concitoyens se reconnaissent plusieurs identités et les expriment : Français, Européen, citoyen ayant des origines européennes ou extra-européennes.

Le symbole d'un esprit commun doit aussi s'incarner dans nos politiques publiques. L'Europe est encore trop souvent, aux yeux des citoyens de ses États membres, un moyen dont ils ne voient pas la finalité. En 2017, 20 millions de personnes souffrent du chômage dans la zone euro, sans compter ceux qui y vivent dans la précarité.

Plus de 110 millions de personnes sont là en danger d'exclusion sociale dans une Union européenne à 27, exposées à un risque aggravé de pauvreté et à un dénuement matériel extrême ou formant des ménages privés d'accès au marché du travail. Plus de 15 % des jeunes de 18 à 24 ans ont quitté le système scolaire et ne sont ni dans l'emploi ni en formation.

La vie réelle montre que les programmes d'austérité extrême ont été un contresens économique. Dans ces conditions, les limites de l'État providence national sont souvent appréhendées avec crainte. Pour y remédier, on propose souvent de se recroqueviller davantage.

À l'évidence, la société européenne dans son ensemble, y compris sa partie orientale et balkanique, est traversée par deux grands courants culturels opposés mais qui parfois s'entremêlent : d'un côté, un courant caractérisé par une introversion exacerbée et une attitude suspicieuse à l'égard de l'innovation, dépourvu de projet à long terme ; de l'autre, un courant pour lequel l'ouverture vers l'extérieur constitue une chance d'intégration mais aussi de reconnaissance de sa spécificité, ce dont il fait un projet à long terme.

Les progressistes doivent tirer de ce constat des éléments de méthode. D'une part, il faut promouvoir l'Europe qui innove, fabrique et emploie tout en travaillant à l'Europe de l'intérêt général, perçue comme un facteur de rassemblement et fondée sur la culture et l'école ainsi que sur la recherche scientifique et médicale. Par exemple, pourquoi ne pas créer un premier grand service public européen de l'enseignement supérieur ?

D'autre part, il faut valoriser la différence comme une complémentarité et non comme un obstacle a priori. Enfin, s'agissant de nos relations avec les autres États membres, il faut toujours considérer qu'il existe chez eux une culture de l'ouverture, même si elle n'est pas dominante.

Je conclurai par un propos plus personnel. Française et Grecque, j'ai très régulièrement des contacts avec ma famille, mes amis et des responsables grecs. Croyez-moi, chers collègues, le débat n'y porte pas tant sur les symboles européens que sur la capacité de la politique européenne à faire sortir réellement les Grecs de la récession et à rendre aux Européens prospérité et mieux vivre au quotidien !

M. Ugo Bernalicis. Eh oui !

Mme Marietta Karamanli. Les symboles sont utiles s'ils ne retranchent rien et ne se substituent pas à ce qui rassemble. Les députés de notre groupe voteront la proposition de résolution. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.*) Ils entendent aussi faire en sorte que les grands sujets européens progressent pour tous et rassemblent davantage de familles, de jeunes et de citoyens.

Les symboles sont nécessaires pour impliquer tous les citoyens et obtenir leur participation. Il faut faire des politiques publiques le symbole d'une Europe populaire. Il incombe aux Parlements nationaux de s'y atteler. Notre travail est important ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, beaucoup de beaux orateurs et de belles oratrices se sont succédé à cette tribune pour aborder ce sujet comme toute intéressant et important. Mais de grâce, gardons-nous de tout chantage, chers collègues de la majorité !

La seule alternative que vous semblez proposer serait donc entre d'un côté, le nationalisme le plus brutal, et de l'autre votre Union européenne dont nous ne pourrions jamais débattre ! Mais le choix n'est pas entre la xénophobie et le marché libéral !

Il y a là un sujet important. Ne confondons pas le sacré et le religieux ! Débattre des symboles n'est pas une affaire symbolique, si l'on entend par là qu'elle serait anecdotique. C'est une affaire éminemment politique. Par définition, la symbolique est pleine de sens, d'autant plus si elle est de nature politique. Nous le savons tous, et cela a été rappelé assez brillamment par certains orateurs, notamment Jean-Louis Bourlanges.

Nous savons tous, nous qui avons été candidats, que choisir un slogan, une couleur d'affiche ou le titre d'un tract n'est pas chose facile. Un mot, une couleur : l'esthétique révèle toujours des idées sous-jacentes.

En fin de compte, ce débat est peut-être un hommage à notre groupe, dont les membres – notamment notre président, Jean-Luc Mélenchon – ont mis en cause, dès leur entrée au Palais Bourbon, la présence du drapeau européen dans cet hémicycle. Celle-ci ne va pas de soi : il n'a pas toujours été là ! Nous avons défendu au début du mois d'octobre, en vain, un amendement visant à faire en sorte que seuls le drapeau tricolore français et celui de l'ONU soient arborés dans cet hémicycle.

M. Louis Aliot. Pourquoi de l'ONU ?

M. Alexis Corbière. Vous avez repoussé cet amendement, chers collègues de la majorité. Il s'agit néanmoins d'un vrai sujet. J'en veux pour preuve que le Président de la République lui-même, Emmanuel Macron, nous a rendu hommage à l'issue de ce vote. (*Rires sur les bancs des groupes REM et MODEM.*) Ne riez pas !

M. Erwan Balanant. Rien que ça !

M. Alexis Corbière. Eh oui ! Le Président de la République et son gouvernement n'ont cessé, depuis lors, de défendre la symbolique communautaire. Tel est même l'objet de la proposition de résolution dont nous débattons ce soir. Je vous l'affirme au nom de notre groupe, chers collègues de la majorité : nous sommes très honorés d'avoir suscité cette proposition de résolution présidentielle !

Néanmoins, le Président de la République s'est un peu emmêlé les pinces ! Courant octobre, le chef de l'État a adressé au président du Conseil européen un courrier réaffirmant l'attachement de la France aux symboles européens, notamment au drapeau étoilé. Mais il n'en a pas le droit ! Ce courrier procède d'une forme d'illégitimité, ce qui justifie d'ailleurs la présentation de cette proposition de résolution.

M. Richard Ferrand. C'est faux !

M. Alexis Corbière. En effet, le Président de la République a omis la déclaration n° 52. Décider des symboles de notre pays n'est pas du ressort du Président de la République, qui méconnaît là le principe de séparation des pouvoirs selon lequel il incombe au peuple lui-même, et à ses représentants au Parlement, de trancher ce genre de question.

Afin de remédier à cette annonce précoce et infondée, voire illégitime, une soudaine agitation s'est emparée de l'Elysée en vue d'asseoir et de légitimer cette volonté. Consigne a donc été donnée à la majorité parlementaire – ne prenez pas mal mes propos, chers collègues ! – de déposer une proposition de résolution visant à valoriser les symboles de l'Union.

M. Richard Ferrand. C'est faux ! Pas de consignes mais une volonté !

M. Alexis Corbière. Bien entendu, monsieur le président ! J'ai eu l'élégance de vous laisser vous exprimer, laissez-moi aller au bout de mon propos ! Voici donc l'objet de notre débat de ce soir. S'il a le mérite d'exister, je regrette toutefois qu'il repose sur une proposition de résolution assez mal préparée, monsieur Ferrand.

M. Richard Ferrand. Allons bon !

M. Alexis Corbière. Vous convoquez au titre d'attendus législatifs des textes qui au mieux ignorent et au pire rejettent la symbolique européenne. Vous citez par exemple l'article 16 du décret du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires, qui pourtant ne mentionne pas une seule fois le drapeau ou l'hymne européens. La circulaire du 4 mai 1963, que vous convoquez également au titre d'attendu législatif, prévoit que « le drapeau tricolore reste le seul emblème qu'il convient d'arborer sur les bâtiments publics pour la célébration des fêtes nationales ».

M. Louis Aliot. Eh oui !

M. Richard Ferrand. Je ne les cite pas !

M. Alexis Corbière. Vous prenez ensuite à témoin l'article 2 de la Constitution, oubliant visiblement que celui-ci affirme avec clarté que le principe de la République française est le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » !

M. Richard Ferrand. Vous avez mal lu le texte !

M. Alexis Corbière. Dès lors, pourquoi voulez-vous écarter à ce point le peuple du choix des symboles censés le représenter ? C'est bien là le fond du problème ! Vous oubliez en effet un détail : le 29 mai 2005, à la question « Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe ? », les Français ont clairement répondu « non » à près de 55 % !

C'est pourquoi Nicolas Sarkozy, lors de l'adoption du traité de Lisbonne, a mis de côté la question des symboles de l'Europe dans la déclaration n° 52. Tout cela, chers collègues de la majorité, vous ne pouvez pas l'ignorer !

La déclaration n° 52 affirme que « le drapeau représentant un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu, l'hymne tiré de « L'Ode à la joie » de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven, la devise « Unie dans la diversité », l'euro en tant que monnaie de l'Union européenne et la Journée de l'Europe le 9 mai... »

M. Erwan Balanant. Et on en est fiers !

M. Alexis Corbière. Très bien ! Vous avez soumis ces dispositions au vote des Français, ils ont dit non ! Vous ne pouvez pas écarter ce qui est fondamental pour des républicains : le peuple souverain !

Nous discutons de symboles que le peuple français a largement rejetés chaque fois qu'il a pu s'exprimer dessus ! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.*) Souffrez qu'il les ait largement rejetés ! Qui sommes-nous pour décider qu'il en aille autrement à la place de nos concitoyens ?

Avant d'être rejeté, ce fameux traité avait fait l'objet de nombreux débats, notamment au niveau européen. Il reconnaissait l'héritage des Lumières et écartait toute référence religieuse, mais les gouvernements de pays tels que la

Pologne ou l'Allemagne, soutenus notamment par Mme Merkel, se sont battus pour qu'il fasse référence à l'héritage chrétien de l'Europe.

Le gouvernement de la France – qui avait raison – s'y est toujours opposé. Ce refus, me semble-t-il, doit demeurer notre ligne de conduite. J'en viens là à un autre point de ma démonstration : la laïcité.

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

M. Alexis Corbière. Nous l'avons déjà évoquée lors du débat suscité il y a un mois par l'amendement que j'évoquais tout à l'heure. Adopter un drapeau directement inspiré d'une apparition mariale ne nous semble pas conforme aux valeurs héritées des Lumières ! (*Exclamations sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. Erwan Balanant. Et le blanc du drapeau français, cela ne vous gêne pas ?

M. Alexis Corbière. Nous les défendons au premier rang, car il s'agit bien de défendre la laïcité ! Remontons encore un peu plus loin le fil de l'histoire. Il y a 187 ans, jour pour jour, le 27 novembre 1830 – convenez, chers collègues, que la date est bien choisie ! –, ...

M. Julien Aubert. C'est un miracle !

M. Alexis Corbière. ... Catherine Labouré voyait – selon ses dires – la Vierge Marie, en pleine oraison du soir, dans la chapelle du couvent des sœurs de la Charité. Elle aurait alors reçu l'ordre de faire frapper une médaille dont l'une des faces représente Marie entourée de douze étoiles.

Nous y voici ! 120 ans plus tard, lorsque le Conseil européen chercha à se doter d'un drapeau, ce médaillon inspira Arsène Heitz qui dessina douze étoiles dorées sur fond bleu !

Préférées à des étoiles disposées selon l'emplacement des capitales des pays membres de l'époque, préférées aussi à quinze étoiles disposées en cercle – car l'Allemagne ne voulait pas que la Sarre soit représentée –, ces douze étoiles dorées formant un cercle sur fond bleu ont été adoptées comme drapeau par le Conseil européen le 8 décembre 1955. (*Exclamations sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

C'est l'histoire, chers collègues, et les faits sont têtus ! Notons que cette date correspond – coïncidence ? – à la fête de l'Immaculée Conception. C'est donc notamment parce qu'il est chargé de cette symbolique religieuse que nous rejetons ce drapeau. Nous ne voulons pas que la religion s'immisce de quelque manière que ce soit dans la vie publique. (*Mêmes mouvements.*)

Nos institutions, nos symboles, nos lois et règlements doivent être fermés à toute symbolique religieuse. Cette laïcité est pourtant nécessaire, tant aux croyants des différents cultes qu'à ceux qui ne croient pas. Elle permet à chacun de pratiquer librement ses convictions religieuses ou de vivre son athéisme sans que quiconque ne vienne s'y opposer.

Chers collègues, adopter un drapeau d'inspiration chrétienne reviendrait à faire entrer une religion là où elle ni les autres ne doivent pénétrer. Nous le refusons, non pas parce que nous serions opposés aux Églises ou à leurs fidèles, mais bien parce que nous entendons protéger la place qui leur est accordée par la République et dont le périmètre a justement été réfléchi pour permettre l'émancipation de chacun, sans gêner qui que ce soit.

M. Erwan Balanant. Ce que vous refusez, c'est l'Europe !

M. Alexis Corbière. J'en viens maintenant à un autre symbole. L'Union européenne a choisi pour devise « Unie dans la diversité », *In varietate concordia*. Une bien jolie phrase. Mais de quelle diversité parlons-nous ? De la diversité sociale, entre pays riches et pays pauvres ? De la diversité fiscale, entre les États qui taxent les dividendes et ceux qui les encouragent ? De la diversité des règles, qui permettent là ce qui est interdit ailleurs ? Nous craignons que la seule unicité qui prévale aujourd'hui en Europe soit celle du marché – un marché unique, avec des règles de concurrence communes à tous.

Sur ce plan, vous l'aurez compris, nous ne sommes pas favorables à l'unicité dans la diversité. Nous sommes au contraire favorables à l'harmonisation sociale, à l'harmonisation fiscale et à toute autre harmonisation qui permettra de niveler par le haut le développement de la Communauté européenne. Voilà l'Union que nous prônons, nous autres de La France insoumise !

La devise de la France républicaine préfigure une unicité basée sur des conditions de vie similaires. Elle proclame l'égalité en droit et ne saurait se satisfaire d'un traitement différencié des uns ou des autres, ou d'un quelconque accommodement avec les inégalités. « Liberté, Égalité, Fraternité » : voilà un message, que l'on doit à Maximilien Robespierre ! Eh oui, c'est lui qui a inventé cette devise...

M. Jean-Luc Mélenchon et **M. Ugo Bernalicis.** Très bien !

M. Erwan Balanant. Nous y sommes ! Les masques tombent !

M. Alexis Corbière... et qui, à cette occasion, affirmait clairement des idéaux d'émancipation. Ce ne sont pas les ambiguïtés du drapeau européen qui lui sont associées !

M. Jean-Louis Bourlanges. Nous voilà obligés d'adhérer à l'Être suprême, c'est abominable !

M. Alexis Corbière. Il faut en finir avec les traités européens et bâtir un nouveau projet visant l'émancipation sociale dans le respect de l'environnement. Il faut redonner vie à la démocratie et œuvrer à la paix, non seulement à l'intérieur de nos frontières, mais partout dans le monde. Nous disons « non » à votre proposition de résolution, car elle omet une chose fondamentale : le peuple souverain ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. Madame la présidente, madame la ministre, chers collègues, alors que le vent soufflait encore sur les braises d'un monde détruit par la guerre, la haine et les égoïsmes, son frissonnement disait en secret la volonté des peuples de construire la paix.

M. Julien Aubert. C'est beau !

M. Philippe Vigier. Le drapeau européen est l'étendard d'une ambition prodigieuse que, sur notre vieux continent, nous avons nommée « Progrès ». Il est le ciel d'une civilisation sous lequel affluèrent et affluent encore celles et ceux qui chérissent la liberté et qui mettent l'homme au centre du monde. Oui, le drapeau européen est plus qu'un symbole. Il parle en vingt-quatre langues des valeurs universelles de la France et a toute sa place, à la droite du drapeau français, au cœur de notre assemblée.

Cette proposition de résolution permettra de l'affirmer avec force. Elle permettra également de faire valoir l'attachement profond et ancien de notre groupe au projet européen.

Je sais que les échanges que nous aurons ce soir préfigurent ce qui sera l'un des débats les plus fondamentaux de notre temps, un débat qui transcende les clivages partisans, un débat que nous aurons lors des prochaines élections européennes, en 2019, et que nous continuerons d'avoir au cours des prochaines décennies. Ce débat, c'est celui de l'appartenance de la France à l'Europe, de la pertinence même du projet européen. Au fond, mes chers collègues, ce débat, c'est celui de la place de la France dans le monde de demain.

M. Jimmy Pahun. Très bien !

M. Philippe Vigier. L'enjeu est tel qu'il oppose aujourd'hui deux camps, et deux camps seulement : d'un côté, les europhobes et eurosceptiques de tous genres, dont les conceptions de l'Europe se ressemblent furieusement. Ce camp, c'est le vôtre, monsieur Mélenchon ; c'est aussi le vôtre, madame Le Pen. On y cultive les peurs, on y flatte le sentiment nationaliste de peuples blessés et l'on s'accroche coûte que coûte aux mirages qui, de tous temps, ont dépossédé les pays de la maîtrise de leur destin.

Face à ce camp qui confond souvent souveraineté et isolement, ouverture et soumission, face à ce camp qui pense que les frontières de l'ancien monde sont la seule et unique réponse face à l'émergence d'un monde nouveau, aux géants du numérique, aux réfugiés climatiques ou à Daech, il y a la France forte de son appartenance à l'Europe qui met au défi l'avenir. Il y a la France qui, avec l'Europe, fait front à l'émergence d'un nouvel ordre, dont les contours encore inconnus se dessinent à toute vitesse. Il y a la France européenne, bienveillante, ouverte sur le monde et ses multiples horizons, aussi forte dans le dialogue qu'enracinée dans son histoire et ses valeurs.

Oui, il y a la France capable de montrer la voie en Europe, de tenter, de braver ; une France prête à étonner le monde, encore et toujours. Pour le groupe auquel j'appartiens, le choix est clair : nous sommes européens.

Aussi, sans plus attendre, je vous le dis : nous voterons en faveur de cette proposition de résolution. Je n'ai qu'un regret, monsieur Ferrand : que vous n'ayez pas associé notre groupe parlementaire à votre démarche. Nous voterons cette proposition de résolution, car elle permettra d'apporter une réponse claire à une bien mauvaise polémique.

Monsieur Mélenchon, madame Le Pen, vous dites de concert que le drapeau européen n'aurait pas sa place dans l'hémicycle. Je vous répons sans ambages : puisse-t-il toujours y demeurer ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Il a fait entrer ici l'ardent désir de liberté des peuples qui se sont libérés des régimes totalitaires ou autoritaires pour s'associer à cette communauté de destin unique au monde. Il a fait entrer ici les noms illustres des pères fondateurs de l'Europe, qui, à force de détermination et d'humilité, ont construit cet édifice de paix.

Je parle de Konrad Adenauer, d'Alcide De Gasperi, de Jean Monnet, de Robert Schuman ou de Paul-Henri Spaak, dont nous sommes les héritiers obligés. Il a fait entrer ici l'héritage de Simone Veil, déportée avec sa famille dans les camps de concentration, survivante de l'horreur, et présidente du premier Parlement européen élu au suffrage universel. Il a fait entrer ici la main de François Mitterrand à Helmut Kohl, et tant de fragments d'un récit glorieux d'une histoire plus grande.

Vous nous dites que l'Europe, c'est la perte de la France. Je vous réponds qu'au contraire, associer le drapeau français et le drapeau européen ici, c'est avoir le courage de dire haut et fort que les véritables patriotes sont européens.

M. Richard Ferrand. Très bien !

M. Philippe Vigier. La France se doit d'être européenne parce que son destin se joue aujourd'hui autant sur la scène nationale que sur la scène européenne ou mondiale. Oui, mes chers collègues, ce sont bien les mêmes crises qui frappent le monde, l'Europe et la France. Dans un monde ouvert – sans doute trop ouvert – aux vents de la mondialisation, il n'y a plus aucune cloison entre les enjeux nationaux et les enjeux européens : faire des choix avec les autres, c'est bien faire des choix pour nous-mêmes.

Les souverainetés française et européenne, c'est un entrelacs d'intérêts communs, et la souveraineté européenne n'est rien d'autre qu'un amplificateur pour notre souveraineté nationale ! Seule, comment la France pourrait-elle assurer la sécurité des Français face à un terrorisme islamiste dont la croisade sanguinaire n'a pas de frontières ? Comment pourrait-elle répondre aux défis du réchauffement climatique et des migrations ?

M. Alexis Corbière. Ou du glyphosate, par exemple ?

M. Philippe Vigier. Comment pourrait-elle tirer son épingle du jeu face à une compétition mondiale marquée par le basculement du centre du monde vers les pays émergents ?

Laisser l'Europe sombrer, ce serait donc se résoudre à laisser la France couler avec. C'est pourquoi je suis heureux que cette proposition de résolution soit pour nous l'occasion d'avoir ce débat essentiel. Cela permettra enfin de ne pas laisser le monopole de la critique de l'Europe à ceux qui attendent sa dislocation, comme c'est trop souvent le cas, mais d'assumer cette critique. En effet, nous pensons que l'Europe est une question de volonté et que c'est en portant un regard lucide et exigeant sur ses faiblesses que nous pourrions poursuivre l'œuvre des pères fondateurs.

Nous ne sommes pas des adorateurs béats de l'Europe telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, contrairement à ce que vous voudriez faire croire à chaque extrémité de cet hémicycle. Nous en sommes conscients, notre génération s'est trop longtemps contentée de gérer et d'administrer l'Europe. L'époque exige plus, car l'existence même de notre civilisation est en péril. C'est pourquoi nous ne voulons pas d'une Europe technocratique et taillonne qui s'affaiblisse en s'élargissant encore, mais d'une Europe qui approfondisse son projet.

Nous voulons une Europe qui protège ses citoyens contre les dérives de la mondialisation, en parvenant à l'harmonisation sociale ; pas une Europe qui les expose à toujours plus de précarité et de chômage. Nous voulons une Europe qui garantisse à nos entreprises qu'elles lutteront à armes égales avec leurs concurrentes étrangères ; pas une Europe de travailleurs détachés. Il faut souligner à ce propos que l'engagement du Président de la République marque un pas en avant.

Nous voulons une Europe qui préserve nos modèles sociaux de l'implosion, parce qu'elle sait faire respecter ses frontières ; pas une Europe passoire. Nous voulons une Europe démocratique, transparente, qui rend des comptes ; pas une Europe qui impose des décisions aux peuples dans le secret des conclave entre puissants.

Pour cela, je suis profondément convaincu que nous devons associer les peuples à une refonte du projet européen. En réaction au Brexit, l'an dernier, j'avais proposé qu'une consultation citoyenne soit lancée dans toute l'Europe et que chaque Parlement national fournisse une contribution à ce débat européen. Je me réjouis que le Président de la République ait annoncé la tenue de conventions démocratiques.

Je souhaite, pour ma part, que la feuille de route qui sera fixée permette enfin de doter l'Europe d'un président élu au suffrage universel – depuis trop longtemps, elle se construit sans les peuples, voire contre les peuples.

Je souhaite également que nous définissions enfin des priorités pour l'Europe. J'en vois plusieurs : la mise en place d'un gouvernement économique de la zone euro et la possibilité pour elle de recourir à l'emprunt pour l'investissement ; le renforcement des mécanismes de solidarité européens pour les pays en difficulté et de la politique d'aide au développement, notamment en direction de l'Afrique ; l'implication des parlements nationaux dans la construction du budget européen, et vice-versa ; un vrai traité sur la sécurité interne et externe, comme nous avons été capables de le faire sur la question monétaire ou dans le domaine de l'éducation ; une renégociation des accords de Schengen *via* un accord intergouvernemental.

Enfin, pour que ce projet aboutisse, il devra s'adresser en priorité à la jeunesse, sans laquelle l'Europe ne pourra jamais se relever. Il devra raviver la leur blême de tout ce que nous avons en partage, de cette connaissance silencieuse de notre place singulière dans le monde, de cette culture et de ce patrimoine à nul autre pareil, afin que l'Europe prenne conscience qu'elle est avant tout une civilisation.

J'ai la conviction que nous pouvons y parvenir et j'y mettrai toute mon énergie. Je le ferai parce qu'une Europe plus forte, ce sera une France plus forte. Telle est la raison pour laquelle il est plus que jamais nécessaire que le drapeau européen soit dans cet hémicycle. Pour toutes ces raisons, notre groupe votera cette proposition de résolution. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Ludovic Mendes.

M. Ludovic Mendes. Madame la présidente, madame la ministre, mesdames et messieurs les députés, mes chers collègues, l'Union européenne a été conçue sur les cendres de la Seconde guerre mondiale pour rétablir la confiance entre les peuples européens. Protéger ces valeurs reste un objectif primordial de l'Union européenne. En tant que parlementaires, et résolument européens, nous sommes déterminés à concrétiser ces valeurs par l'action législative.

La rectitude politique et les tentatives pour ne pas perdre certains électors ont abouti à la normalisation d'une rhétorique sans signification, qui ne planifie jamais plus loin que les prochaines élections. La résolution qui nous est proposée ce soir vise à la reconnaissance par l'État français des symboles de l'Union européenne.

Beaucoup de pères fondateurs de l'Union européenne ont été évoqués ce soir. Dans le cadre de nos débats, j'aimerais revenir sur l'action de Richard Coudenhove-Kalergi, qui fut dans l'entre-deux-guerres l'un des premiers et plus fervents défenseurs de l'unité européenne.

Lors d'une conférence intitulée « l'Europe de demain » donnée le 17 mai 1939, Coudenhove-Kalergi présentait les différentes visées de la construction européenne en plusieurs points.

Le premier : préserver la paix, éviter la guerre.

Le deuxième : construire une Europe égale, une Europe unie où peuples et races seraient égaux.

Le troisième : une Europe qui ne soit pas uniquement basée sur une coopération économique et une unité monétaire.

Le quatrième : permettre l'existence d'une vraie force de défense européenne.

Le cinquième : créer une Europe où la science et les techniques réduisent les distances entre les peuples et les hommes et permettent d'avancer vers une union paneuropéenne avec une base d'égalité nationale, de respect de la liberté humaine.

C'est à cette Europe-là, esquissée il y a soixante-dix-huit ans, que nous souhaitons aboutir.

J'admets sans détours, mes chers collègues, que l'objectif n'est pas atteint et que nous devons redoubler d'efforts, dans une période où le populisme le plus vil remet parfois en cause les acquis de la construction européenne au nom de la tentation nationaliste.

En ce mois de novembre, nous avons commémoré la mémoire de « la génération sacrifiée », tombée à Verdun, dans l'Artois ou au Chemin des Dames. Nous ne pouvons néanmoins oublier que les conditions et les vexations imposées à l'Allemagne vaincue par le traité de Versailles seront le terreau fertile de la rancœur et de l'esprit de revanche qui aboutiront, vingt ans plus tard, à cinq nouvelles années de folie. Or, l'Union européenne a été bâtie précisément dans l'idée que l'unité bâtie entre les peuples préservera la paix de notre continent, et nous ne pouvons à ce titre que saluer la réussite de ce projet.

L'image de l'Europe que nous avons façonnée depuis des siècles, que les humanistes ont défendue, que la tolérance instaurée par les Droits de l'homme de 1789 a magnifiée, s'effondre sous les coups de boutoir des populistes et des nationalistes. Protéger ces valeurs reste un objectif primordial de l'Union européenne. Nous devons viser et surmonter le populisme et ses conséquences en présentant un choix plus réaliste. Nous avons besoin de symboles pour maintenir l'esprit de Locarno, si cher à Aristide Briand, pour accentuer l'unité et la solidarité de l'Union, pour créer demain « l'identité européenne ».

« L'Europe est le plus morcelé des continents ». C'est en cela que réside sa nouvelle unité et c'est pour cela qu'elle a pu engendrer les Lumières, mais aussi les guerres.

Nous pouvons penser que c'est toujours d'actualité, quand on s'interroge de nos jours sur l'identité de cette Europe. Chaque avancée de l'Europe a fait évoluer son espace et sa pensée. Nous devons nous remémorer l'esprit des Lumières, ces idées qui sont un socle commun dans l'évolution européenne, celle d'autonomie, celle de finalité humaine de nos actes, celle enfin d'universalité.

Unifier les peuples, c'est donner à chacun les moyens de ressentir une appartenance, de se reconnaître et de s'identifier. À ce titre, les symboles ont toujours constitué la base de l'identité commune des peuples et des nations.

Si nous voulons créer un véritable esprit d'appartenance européenne, il apparaît indispensable de reconnaître, à l'intérieur même des États membres, les symboles représentatifs de l'Union européenne. Souvenons-nous de l'esprit de Locarno, car nous avons oublié la cause de l'esprit au profit d'un engagement politique souvent mal conduit. La mission de

l'Européen est de toujours insister sur ce qui lie et ce qui unit les peuples, d'affirmer la prépondérance de l'européen sur le national, de l'humanité sur la patrie.

Richard Coudenhove-Kalergi avait bien saisi l'importance de cette symbolique dans l'aboutissement de la construction européenne. Il fut d'ailleurs le premier, en 1929, à militer pour l'adoption de l'*Ode à la joie* comme hymne européen. En 1930, il appelait de ses vœux l'instauration d'une fête de l'Europe au mois de mai, et fut également un défenseur acharné du drapeau européen.

Mes chers collègues, la volonté qui est la nôtre de voir reconnaître les symboles européens ne signifie en rien que nous plaçons à l'arrière-plan la défense de notre symbolique nationale, la symbolique de notre république, notre Marianne, notre drapeau tricolore, notre Marseillaise. L'imaginaire national se forge à travers un cortège de symboles, de héros nationaux, de récits quasi mythiques reconstruits et recomposés *a posteriori*. Tout cela façonne donc une représentation mythique de la nation, et nous nous reconnaissons aujourd'hui dans des symboles qui ont pu, jadis, représenter l'antithèse des valeurs de notre république.

J'ai été particulièrement saisi lorsque certains, parmi nos collègues, se sont indignés de la présence dans cet hémicycle du drapeau européen, croyant y voir un étendard confessionnel.

Pourquoi alors ne pas voir dans notre bleu la couleur mariale devenue couleur royale sous Louis VII ?

Le rouge n'est-il pas le même que celui apposé sur le blason de l'abbaye de Saint-Denis par l'abbé Suger ?

Le blanc n'est-il pas historiquement, en France, la couleur de la monarchie ?

M. Jean-Luc Mélenchon. On est mort pour ce drapeau-là, monsieur, pas pour votre machin !

M. Ludovic Mendes. Or viendrait-il à l'esprit de quiconque sur ces bancs de remettre en cause la symbolique républicaine et laïque de notre drapeau tricolore ? Certainement pas, car au-delà de leurs usages passés, les symboles sont faits pour diffuser l'essence des valeurs qui leur sont associées. Il en va donc de même du drapeau européen.

Avant de conclure, je voudrais évoquer l'absence au sein de notre Parlement d'un symbole qui serait peut-être le plus représentatif de notre tropisme européen et de notre volonté d'associer les parlementaires, légitimes représentants du peuple, au projet européen.

Ce symbole manquant est l'absence en ces murs d'une commission des affaires européennes permanente, jouissant des mêmes moyens et prérogatives que les autres commissions de cette assemblée. Le fait, aujourd'hui, de reléguer les affaires européennes au sein d'une commission annexe, traduit mal la volonté des membres de cette assemblée de s'investir pleinement sur le projet européen et d'être acteurs à part entière de celui-ci.

Mes chers collègues, la déclaration n° 52, annexe au traité de Lisbonne, que nous défendons ce soir va dans le sens de l'Europe que nous souhaitons pour demain. Nombre d'États ont déjà entériné cette décision et reconnaissent aujourd'hui les symboles européens comme une part de leur identité. Allons-nous donc tourner le dos à nos amis belges, bulgares, allemands, grecs, espagnols, italiens, chypriotes, lituaniens, luxembourgeois, hongrois, maltais, autrichiens,

portugais, roumains, slovènes et slovaques, ou reconnaitrons-nous demain les symboles de notre communauté d'intérêts ?

M. Jean-Paul Lecoq. Nos amis russes ! Nos amis chinois !

M. Ludovic Mendes. C'est dans ce sens que les députés de La République en marche ont déposé et soutiennent cette résolution que je vous invite à voter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Aubert.

M. Julien Aubert. Madame le président, madame le ministre, et si nous évacuons les faux sujets ? Nous ne sommes pas là pour savoir si nous sommes de vrais Européens dès lors que nous acceptons le drapeau européen derrière la présidence de séance. Ce n'est pas le sujet dont nous devons débattre ici ce soir. D'ailleurs, il y aurait fort à dire de la raison pour laquelle nous mettons désormais des drapeaux dans les hémicycles : par définition, un drapeau ne flotte que s'il y a du vent, et la tradition française veut que l'on pavaise à l'extérieur et non à l'intérieur. C'est une tradition inspirée des États-Unis, mais je referme la parenthèse.

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

M. Julien Aubert. En réalité, le sujet pourrait frôler le ridicule. D'un côté, nous avons Jean-Luc Mélenchon, qui n'aime pas la référence chrétienne. Nous pourrions alors explorer la psychologie républicaine, puisque Marianne vient de Marie et Anne, les deux prénoms les plus portés à la fin du XVIII^e siècle. Il y a un peu de la Vierge Marie dans la République. Je n'insiste pas.

De l'autre côté, nous avons l'obsession d'Emmanuel Macron qui se drape dans le drapeau européen pour se donner une contenance.

J'ai l'impression que cette obsession et ce symbole relèvent du psychologique, mais pour reprendre Lacan, l'ordre symbolique n'explique pas tout. En l'occurrence, l'attachement ne se légifère pas. Ce n'est pas parce que nous adoptons cette résolution que les Français aimeront davantage ou moins l'Europe.

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

M. Julien Aubert. Le vrai sujet est de savoir ce que nous voulons signifier en plaçant un drapeau européen derrière le perchoir de l'Assemblée nationale. J'y vois une déclaration d'Emmanuel Macron, et je retrouve dans votre résolution ce terme : vous parlez d'une Union européenne souveraine. C'est là que nous divergeons. La souveraineté est nationale, elle appartient au peuple français. Il n'y a pas de peuple européen, comme il ne saurait y avoir de liste transnationale européenne, ni d'Union européenne souveraine. La souveraineté nationale ne peut se mélanger avec la souveraineté européenne. Il ne saurait y avoir de souveraineté européenne.

Et ce qui m'interpelle, c'est que cette résolution surgit, comme par hasard, juste après le discours d'Emmanuel Macron, dans lequel il a décrit l'idée d'une souveraineté européenne et d'une souveraineté nationale. Il en ressort que nous pourrions additionner les souverainetés comme nous le faisons des drapeaux ou des hymnes. Permettez-moi de vous le dire : quel que soit mon attachement aux symboles européens, je ne mets pas sur le même plan le drapeau bleu-blanc-rouge, porté depuis Louis XVI, et qui flotta sur Koufra et Strasbourg, avec un drapeau dessiné par un fonctionnaire européen.

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

M. Julien Aubert. Je ne mets pas sur le même plan la Marseillaise, chantée à Valmy ou sur les champs de bataille de la Première guerre mondiale, et la neuvième symphonie de Beethoven, fût-elle dédiée au roi de Prusse.

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

M. Julien Aubert. Je ne mets pas sur le même plan le 14 juillet, qui vit la liberté remporter la mise contre l'autocratie, et le 9 mai, date d'une conférence de presse au Quai d'Orsay.

M. Alexis Corbière. C'est bien dit !

M. Julien Aubert. Non, je ne les mets pas sur le même plan, ce qui ne signifie pas que je ne respecte pas les symboles européens. J'attire simplement votre attention sur le fait que l'addition des souverainetés est un non-sens, qui pose un problème juridique pour trois raisons.

Tout d'abord, c'est l'article 2 de la Constitution qui définit les symboles de la République. Si l'on veut modifier les symboles de la République ou les enrichir, il faut modifier la Constitution, et non pas passer par une résolution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI et parmi les députés non inscrits.*)

Ensuite, en 2005, le référendum européen a rejeté le projet supranational et les éléments qui avaient trait à ce symbole européen. Le traité de Lisbonne ne les reprend pas. Vous faites donc entrer par la fenêtre ce que le peuple a évacué par la porte.

Vous me parlez de symboles, mais je vous citerai Victor Hugo. Il ne faut pas insulter le peuple. « Le plus excellent symbole du peuple, c'est le pavé. On marche dessus, jusqu'à ce qu'il vous tombe sur la tête ».

M. Ugo Bernalicis. Très bien !

M. Julien Aubert. Dernier argument juridique : la présence du drapeau dans l'hémicycle. Vous pourriez me dire qu'il a toute sa place, puisque 80 % de la législation nationale est d'origine bruxelloise. Il serait donc normal que le drapeau européen apparaisse là où est élaboré l'essentiel d'une loi influencée par la législation européenne.

Mais c'est aussi le symbole, malheureusement, d'une forme de déni démocratique, en ce que le principe de séparation des pouvoirs est bafoué. C'est en effet le Président de la République qui a demandé que ce drapeau européen soit placé dans l'hémicycle. Or, il n'a pas à déterminer comment l'Assemblée nationale organise ses travaux.

Mes chers collègues, je regrette que vous obéissiez sur injonction. Ce n'est pas votre proposition, mais une injonction du Président de la République.

M. Alexis Corbière. Il a raison !

M. Julien Aubert. Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce projet de résolution, même si cela conduit certains à me ranger dans la catégorie des extrémistes. Nous devons sortir de ce débat manichéen. Nous avons un vrai sujet sur la démocratie nationale. La République, la démocratie et la souveraineté sont indissolublement liées.

Aujourd'hui, notre démocratie est malade car nous sommes incapables de répondre aux besoins de nos concitoyens. Tant que nous n'aurons pas compris que cet aveuglement supranational conduit à la disparition de la démocratie, nous aggraverons le phénomène.

Je conclurai par cette citation de Malraux : « Cambrioler des mythes est inutile, parce qu'un mythe devient sans action lorsqu'il se sépare de ce qui lui a donné naissance. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. Je suis européenne parce que je nous sais inscrits dans l'Europe par notre géographie, notre histoire et notre civilisation. J'aime l'Europe parce qu'elle est notre berceau, notre enracinement, notre avenir aussi.

Je suis européenne parce que nous, et plus encore nos enfants, nous nous jouons des frontières, cultivons des amitiés aux quatre coins du continent, ou pratiquons des langues qui sont autant de passerelles.

Je suis européenne malgré la progression de l'euroscpticisme. Un sondage de 2016 révèle que les partisans d'un repli national sont nombreux : 39 % en France, 42 % en moyenne dans dix pays sondés. Or, vous le savez, rien ne peut, ne doit se faire sans l'aval des citoyens.

Je suis européenne, mais contrairement à Montesquieu qui déclarait que « l'Europe est un État composé de plusieurs provinces », je suis convaincue qu'il nous faut nous appuyer sur les nations qui sont la chair même de l'Europe. Des nations qui doivent être respectées pour leur singularité, leur génie propre, chacune contribuant à la richesse d'un continent qui ne peut se permettre d'oublier un seul de ses héritages.

Je suis européenne et fière de notre culture, de notre morale, ainsi que de nos modes de vie aujourd'hui malmenés par des vagues migratoires sans précédent. Rappelons-le, la civilisation judéo-chrétienne, toujours en avance sur son temps, a inventé la laïcité, l'équité, le droit de vote pour les hommes et les femmes. Cette civilisation a su attirer les talents, accueillir les réprouvés, répondre aux appels des déshérités.

Je suis européenne, parce que je ne confonds pas l'Europe et les institutions bruxelloises. Il est urgent d'insuffler de la démocratie, de la liberté, du respect des peuples aussi, en revoyant le mode de désignation des institutions européennes, en abolissant le règne des bureaucrates tatillons, des technocrates véritables colins froids, et des commissaires non élus qui veulent régenter jusqu'aux détails de nos vies.

Je suis européenne, mais je ne peux accepter que la France perde sa souveraineté juridique en laissant son droit être dicté par la Cour européenne des droits de l'homme ou la Cour de justice européenne. Notre droit est aujourd'hui imposé à 80 % par l'Union européenne. Nous devons retrouver, reconquérir notre liberté d'adopter les mesures, les règlements et les lois que nous jugeons nécessaires, indispensables.

Je suis européenne pour les projets que l'Europe seule peut mettre en branle : une grande aventure spatiale, la construction d'un géant susceptible de rivaliser avec les GAFAM – Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft – de la Silicon Valley, un effort colossal dans le domaine de la recherche – seule garantie de notre futur –, une véritable politique industrielle capable de tenir tête aux multinationales.

Je suis européenne parce que nous devons bâtir, contre les directives européennes, contre la logique bruxelloise, et contre la puissance des lobbies, une économie solidaire qui ne joue plus des différences de salaire et de standard social pour appauvrir encore les plus pauvres, ni pour affaiblir davantage encore les entreprises les plus fragiles.

Je suis européenne pour faire de l'Europe un pôle d'avenir, un modèle de démocratie renouvelée et une terre de liberté. Nous avons besoin, impérativement, d'une Europe qui se veut, qui se pense, qui se rêve européenne, une Europe qui attire, qui brille, qui soit un modèle, un exemple.

Pour toutes ces promesses, pour toutes ces espérances, pour tous ces défis, je suis européenne. Et si les symboles européens sont aujourd'hui accaparés, détournés même, par un pouvoir bruxellois que je dénonce, ils n'en restent pas moins les symboles de cette Europe en devenir.

Aussi, et malgré tout, voir flotter aux côtés de notre drapeau tricolore, de mon drapeau tricolore, la bannière européenne constitue un espoir, une ambition que je ne veux pas abandonner.

Drapeau tricolore de mon cœur, et bannière aux douze étoiles de ma raison – douze étoiles sur fond bleu, bleu comme la robe de la Sainte Vierge nous dit son créateur...

M. Jean-Luc Mélenchon. Amen !

Mme Emmanuelle Ménard. ...peuvent faire bon ménage, devraient faire bon ménage. Il en va de la grandeur de notre pays. J'aime avant tout mon pays et je chéris l'idée d'une Europe soucieuse de chacune des nations qui la composent. Alors, oui, je suis une Européenne, mais avant tout une Française européenne.

Mme la présidente. La discussion générale est close.

La parole est à Mme la ministre chargée des affaires européennes.

Mme Nathalie Loiseau, ministre chargée des affaires européennes. Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, je voudrais, au nom du Gouvernement, remercier votre assemblée pour l'organisation de cet échange. Ce débat ne pouvait trouver meilleur cadre que votre hémicycle, qui, pour tous les Français, partout dans le monde, est le meilleur symbole de notre démocratie.

Le 20 octobre, lors du Conseil européen, le Président de la République a annoncé – et il était pleinement dans son rôle de chef de l'État – que la France rejoignait la déclaration consacrée aux symboles de l'Union européenne. Cette déclaration, qui relève des prérogatives de l'exécutif, dresse une liste : le drapeau bleu étoilé, l'hymne tiré de l'*Ode à la joie* de la neuvième symphonie de Beethoven, la devise « Unie dans la diversité », l'euro en tant que monnaie de l'Union et la Journée de l'Europe le 9 mai, qui « continueront d'être les symboles de l'appartenance commune des citoyens à l'Union européenne et de leurs liens avec celle-ci ».

C'est la première question que je voulais soulever devant vous ce soir, celle de la nature du lien entre les citoyens et la construction européenne. Le drapeau, l'hymne, la devise, la monnaie, le jour de célébration sont les attributs classiques des constructions politiques, en particulier des États.

À la fois citoyens français et européens, nous célébrons aussi bien le 14 juillet que le 9 mai...

M. Gilbert Collard. Non !

Mme Nathalie Loiseau, ministre. ...nous avons deux drapeaux, deux hymnes, deux devises et, fort heureusement, une seule monnaie. Cela pose-t-il une difficulté ? Aucune, précisément parce que l'Union européenne n'est pas un État mais une construction originale dont la devise est « *In varietate concordia* », l'unité dans la diversité.

À ceux qui estiment que ces symboles européens mettent à mal notre identité nationale, nous répondons qu'ils la complètent, l'enrichissent, et, au fond, la prolongent. On peut vouloir une forme d'Europe ou une autre – de la plus intergouvernementale à la plus fédérale –, on peut même feindre d'ignorer les institutions européennes, mais on ne peut pas contester le fait que l'idée européenne s'incarne au quotidien.

L'Europe est, bien sûr, le plus vaste espace ouvert de prospérité au monde. Là se trouve son origine, mais réduire l'Europe au marché unique serait pourtant une profonde erreur. Cette erreur, nous ne voulons pas la commettre. Aussi sommes-nous déterminés à faire de l'Europe sociale une réalité. C'est tout le sens du combat que nous avons mené sur le détachement des travailleurs ainsi que de la proclamation du socle européen des droits sociaux lors du sommet de Göteborg, qu'il faut maintenant traduire en initiatives concrètes.

Au-delà, c'est notamment en renforçant l'action de l'Union européenne en faveur de la culture que nous travaillerons à consolider les valeurs que porte le projet européen.

Permettez-moi de vous faire part d'une expérience personnelle, celle d'une diplomate qui a vécu et travaillé sur les cinq continents : là où, en Europe, on perçoit surtout nos différences, parfois nos divisions, ce qui frappe depuis les rues de Dakar, de Rabat, de Djakarta ou de Washington, c'est au contraire la force de la culture et des valeurs européennes, ce mélange si unique de liberté individuelle et de solidarité, d'affirmation de soi et de défense du multilatéralisme.

C'est le résultat d'une longue histoire, faite de bruit, de fureur, de sang versé mais aussi des mouvements d'idées qui ont marqué le continent depuis l'Antiquité en passant par la Renaissance, les Lumières et la Révolution française : là se situe notre héritage commun.

C'est dans cette complémentarité entre ce qui relève de la nation et ce qui revient à l'Europe que le concept de souveraineté européenne prend tout son sens. Nos défis ne sont plus ceux des seules nations : qu'il s'agisse de la lutte contre le terrorisme, de la défense de nos économies face à une concurrence pas toujours loyale, des migrations ou encore du changement climatique, c'est l'Europe qui est la mieux à même de nous protéger.

Opposer souveraineté nationale et souveraineté européenne revient à prendre le risque de nous affaiblir, car l'une et l'autre doivent se compléter pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens tout en garantissant la liberté individuelle.

Soyons clairs et réalistes : sans la souveraineté nationale, la souveraineté européenne n'a pas de sens. À l'inverse, sans souveraineté européenne, la souveraineté nationale n'est pas en mesure de relever les défis de notre temps. Nous avons besoin tout à la fois d'une France forte et d'une Europe puissante, c'est-à-dire autonome et capable de défendre ses valeurs comme ses intérêts dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Revenons aux symboles européens. Après avoir évoqué la devise, je voudrais dire un mot du drapeau étoilé sur fond bleu. Il a d'abord été l'emblème du Conseil de l'Europe, et donc de la Convention européenne des droits de l'homme ; il est devenu le drapeau de toutes les institutions européennes en 1986 ; il a été hissé pour la première fois sur le Quai d'Orsay le 13 juillet 2007, à quelques mois de la présidence française de l'Union européenne ; il est présent dans votre hémicycle depuis 2008. Ce drapeau est avant tout le symbole

des valeurs qui unissent l'Europe, des libertés fondamentales inscrites dans la Convention européenne des droits de l'homme, dans les traités européens, et désormais dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

Par ce drapeau, nous reconnaissons que nous, Européens, sommes rassemblés par un modèle juridique unique au cœur duquel figurent des principes qui ne sont pas notre propriété exclusive, mais qui sont universels et dont la construction politique européenne est la garante. Ce drapeau est donc à la fois le symbole d'une entité politique, que l'on est certainement en droit de contester ou de critiquer, mais aussi le symbole de valeurs qui doivent nous rassembler.

Ne nous y trompons pas, je partage avec certains orateurs dans ce débat une affection particulière pour le drapeau des Nations Unies.

M. Ugo Bernalicis. Ah !

Mme Nathalie Loiseau, ministre. Cette affection, ce respect ne sont en rien amoindris par la présence de symboles d'origine religieuse – les rameaux d'olivier – sur ce drapeau car, là encore, les valeurs de paix qu'il symbolise dépassent l'inspiration biblique qui a certainement procédé à sa création.

M. Julien Aubert. Tout procède de Dieu !

Mme Nathalie Loiseau, ministre. Revenons à l'Europe. Qu'a signifié la décision du Président de la République de rejoindre la déclaration n° 52 ? Le changement ne concerne pas les symboles eux-mêmes, que nous respectons depuis longtemps, mais le message d'engagement et de mobilisation pour l'Europe que portent les autorités françaises. La construction européenne n'a rien de définitif : face à la mondialisation, à des mutations sans précédent – la transition écologique ou la révolution numérique –, nos sociétés connaissent le doute. Ce doute nourrit le repli sur soi, le déclinisme et l'euro-scepticisme.

Le choix du Président de la République consiste à démontrer aux Français que l'Europe les protégera. Les Français méritent mieux en réponse à leurs inquiétudes qu'une attaque contre des symboles. Ils méritent qu'on s'adresse à leur intelligence, et non que l'on attise les peurs ou ce que le Président de la République appelle les passions tristes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Quand vous entendez « Président de la République », vous avez des réflexes pavloviens !

Mme Nathalie Loiseau, ministre. La souveraineté européenne reste en partie à construire. Cela passe par des politiques communes renouvelées, un budget commun repensé à vingt-sept, une meilleure intégration de la zone euro, mais aussi et surtout par davantage de débats et de démocratie, car souvenons-nous que la démocratie est l'essence même du projet européen.

Dans quelques mois, nous ouvrirons une phase de discussions à travers l'organisation de conventions démocratiques en France, mais aussi dans l'ensemble des pays européens qui le souhaiteront. Notre objectif est de redonner la parole à tous les citoyens, y compris ceux qui s'interrogent sur ce que l'Europe leur apporte.

Puis, en 2019, les citoyens européens pourront s'exprimer lors des élections européennes. Nous souhaitons voir émerger un débat public qui dépasse nos frontières pour que l'Union européenne ne soit pas la somme des opinions nationales. C'est la raison pour laquelle nous portons le projet de listes transnationales, additionnelles aux listes habituelles, qui

pourront nous aider à dégager ensemble des choix collectifs, des valeurs, ainsi qu'une compréhension partagée de nos biens communs.

Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, durant des années, nous avons, dans l'entre-soi des experts et des élites, approfondi la construction européenne. Il est désormais indispensable de la refonder, mais cela ne se fera pas sans les peuples. Le Président de la République et le Gouvernement s'y engagent et nous sommes fiers de placer ce combat sous nos deux drapeaux – le drapeau tricolore et le drapeau européen. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)*

Mme la présidente. Je ne suis saisie d'aucune demande d'explication de vote.

M. Jean-Luc Mélenchon. Si !

EXPLICATION DE VOTE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Luc Mélenchon, pour une explication de vote au nom du groupe La France insoumise.

M. Jean-Luc Mélenchon. Je voudrais tout d'abord remercier nos collègues d'avoir permis à chacun d'entre nous d'exposer ce soir son point de vue sur une question aussi centrale.

M. Gilbert Collard. Pas nous !

Mme Marine Le Pen. Nous, nous n'avons pas eu le droit de le faire !

M. Jean-Luc Mélenchon. Il n'est jamais dérisoire de débattre de symboles, puisqu'ils finissent par représenter ce que nous sommes.

Je ne reprendrai naturellement pas les arguments qui nous conduisent à voter contre la proposition de résolution, mais je voudrais insister sur un point qui était présent dans toutes les explications. Si nous voulons que les peuples se rapprochent, il faut leur en donner les moyens : matériels – on les a évoqués – et symboliques. C'est pourquoi notre argument contre ce drapeau est son caractère et son origine confessionnels. Nous ne le confondons pas avec celui de la patrie, qui, certes, n'était pas plus clair au début qu'un autre drapeau, mais que l'histoire, *La Marseillaise*, les victoires et les défaites ont chargé, pour toujours, d'un sens ineffaçable.

Voilà pourquoi vous commettez une erreur en essayant de passer en force, au sujet d'un symbole qui a déjà été rejeté. Et il n'est pas du pouvoir du Président de la République de signer tout seul la déclaration n° 52, parce que le Parlement réuni en congrès s'étant exprimé contre elle, il faudrait un autre vote de sa part pour s'exprimer en sa faveur. Dès lors, cette proposition de résolution doit être prise pour ce qu'elle est : une proclamation politique.

Nous avons donné notre position ; maintenant, que le vote vienne. Il montrera ce que sont nos rapports de force, mais il ne dira pas ce qu'est la conviction profonde du peuple français – du moins je le crois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)*

VOTE SUR LA PROPOSITION DE RÉOLUTION

Mme la présidente. Je mets aux voix la proposition de résolution.

(La proposition de résolution est adoptée.) (Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, demain, à quinze heures :

Questions au Gouvernement ;

Explications de vote et vote, par scrutin public, sur le projet de loi ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quinze.)

La Directrice du service du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale

CATHERINE JOLY

52. Déclaration du Royaume de Belgique, de la République de Bulgarie, de la République fédérale d'Allemagne, de la République hellénique, du Royaume d'Espagne, de la République italienne, de la République de Chypre, de la République de Lituanie, du Grand-Duché de Luxembourg, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République d'Autriche, de la République portugaise, de la Roumanie, de la République de Slovénie et de la République slovaque relative aux symboles de l'Union européenne

La Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, Chypre, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, l'Autriche, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie déclarent que le drapeau représentant un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu, l'hymne tiré de «l'Ode à la joie» de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven, la devise «Unie dans la diversité», l'euro en tant que monnaie de l'Union européenne et la Journée de l'Europe le 9 mai continueront d'être, pour eux, les symboles de l'appartenance commune des citoyens à l'Union européenne et de leur lien avec celle-ci.